

Rousseau
Milanges
I.

EX LIBRIS



A. de Kluiss.

28

G. M.

MÉLANGES.

TOME PREMIER.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ,

CITOYEN DE GENEVE ,

A CHRISTOPHE

DE BEAUMONT ,

*Archevêque de Paris , Duc de Saint
Cloud , Pair de France , Comman-
deur de l'Ordre du Saint-Esprit ,
Proviscur de Sorbonne , &c.*

·Da veniam si quid liberius dixi , non ad contumeliam tuam , sed ad defensionem meam. Præsumsi enim de gravitate & prudentiâ tuâ , quia potes considerare quantam mihi respondendi necessitatem imposueris.

Aug. Epist. 233. ad Pascent.



A L O N D R E S .

M. DCC. LXXXII.



JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE,

A CHRISTOPHE

DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris.

Pourquoi faut-il, Monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire ? Quelle langue commune pouvons-nous parler, comment pouvons-nous nous entendre, & qu'y a-t-il entre vous & moi ?

Cependant il faut vous répondre ; c'est vous-même qui m'y forcez. Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurois laissé dire : mais vous attaquez aussi ma personne ; & , plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire, quand vous voulez me déshonorer.

Je ne puis m'empêcher, en commençant cette Lettre, de réfléchir sur les bizarteries de ma destinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'étois né avec quelque talent ; le public l'a jugé ainsi. Cependant j'ai passé ma jeunesse dans une heureuse obscurité, dont je ne cherchois point à sortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge, je n'eusse pu réussir, & que j'eusse trop réussi dans la suite, quand ce feu commençoit à passer. J'approchois de ma quarantième année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours méprisée, & d'un nom qu'on m'a fait payer si cher, le repos & des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'Académie m'agitant l'esprit malgré moi, me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait ; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adversaires m'attaquerent sans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, & de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carrière, presque sans y avoir pensé. Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, Auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, & homme de Lettres par mon mépris même

A M. DE BEAUMONT. 7

pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque chose : mais aussi le repos & les amis disparurent. Quels maux ne souffris-je point avant de prendre une assiette plus fixe & des attachemens plus heureux ? Il fallut dévorer mes peines ; il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi. —

Si j'eusse un moment compté sur un bien si frivole, que j'aurois été promptement défabulé ! Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugemens du public sur mon compte ! J'étois trop loin de lui ; ne me jugeant que sur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de suite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumière. Je me suis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour ; puis insulté, menacé, détesté, maudit : les soirs on m'attendoit pour m'assassiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le

mal couloient à-peu-près de la même source ; le tout me venoit pour des chansons.

J'ai écrit sur divers sujets , mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale , la même croyance , les mêmes maximes , & , si l'on veut , les mêmes opinions. Cependant , on a porté des jugemens opposés de mes livres , ou plutôt , de l'Auteur de mes livres , parce qu'on m'a jugé sur les matieres que j'ai traitées , bien plus que sur mes sentimens. Après mon premier discours , j'étois un homme à paradoxes , qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas : après ma lettre sur la musique françoise , j'étois l'ennemi déclaré de la Nation ; il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur ; on eût dit que le sort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra : après mon discours sur l'inégalité , j'étois athée & misanthrope : après la lettre à M. d'Alembert , j'étois le défenseur de la morale chrétienne : après l'Héloïse , j'étois tendre & doux ; maintenant je suis un impie ; bientôt peut-être serai-je un dévot.

Ainsi va flottant le sot public sur mon

compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je suis toujours demeuré le même; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais sincère en tout, même contre moi; simple & bon, mais sensible & foible, faisant souvent le mal & toujours aimant le bien; lié par l'amitié, jamais pas les choses, & tenant plus à mes sentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre, ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne aussi libre que ma raison; craignant Dieu sans peur de l'enfer, raisonnant sur la Religion sans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatisme, mais haïssant les intolérans encore plus que les esprits-forts; ne voulant cacher mes façons de penser à personne, sans fard, sans artifice en toute chose, disant mes fautes à mes amis, mes sentimens à tout le monde, au public ses vérités sans flatterie & sans fiel; & me souciant tout aussi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

Enfin, lassé d'une vapeur enivrante qui enfle sans rassasier, excédé du tracas des

oisifs surchargés de leur tems & prodigues du mien , soupirant après un repos si cher à mon cœur & si nécessaire à mes maux , j'avois posé la plume avec joie. Content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables , je ne leur demandois pour prix de mon zele que de me laisser mourir en paix dans ma retraite , & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort ; des huissiers sont venus me l'apprendre , & c'est à cette époque , où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie , qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déjà dans tout cela quelques singularités ; ce n'est rien encore. Je vous demande pardon , Monseigneur , d'abuser de votre patience : mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous , il faut parler de ma situation présente , & des causes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un Livre en Hollande , & par arrêt du Parlement de Paris ce Livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilège. Un Protestant propose en Pays Protestant des objections contre l'Eglise Romaine , & il est décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait

A M. DE BEAUMONT. II

· dans une République des objections contre l'Etat Monarchique, & il est décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, & qu'il se croie le légitime juge du genre humain.

Ce même Parlement, toujours si soigneux pour les François, de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre Etranger. Sans savoir si cet Etranger est bien l'Auteur du Livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être même sans l'entendre, car qui sait si l'on eût poursuivi plus régulièrement des procédures si violemment commencées & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'Inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la

plus étrange barbarie; c'est ainsi qu'il justifie la préférence que je lui ai donnée sur tant d'asyles que je pouvois choisir au même prix ! Je ne fais comment cela s'accorde avec le droit des gens ; mais je fais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être sa vie , est à la merci du premier Imprimeur.

Le Citoyen de Geneve ne doit rien à des Magistrats injustes & incompetens , qui , sur un réquisitoire calomnieux , ne le citent pas , mais le décrètent. N'étant point sommé de comparoître , il n'y est point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force , & il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers , & sort de cette terre hospitaliere où l'on s'empresse d'opprimer le foible , & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant de savoir si l'acte dont on l'accuse est punissable, avant de savoir s'il l'a commis.

Il abandonne en soupirant sa chere solitude. Il n'a qu'un seul bien , mais précieux , des amis , il les fuit. Dans sa foiblesse , il supporte un long voyage ; il arrive & croit respirer dans une terre de liberté ; il s'approche de sa Patrie , de cette Patrie dont

il s'est tant vanté , qu'il a chérie & honorée : l'efpoir d'y être accueilli le console de fes disgraces. . . . Que vais - je dire ? mon cœur se ferre , ma main tremble , la plume en tombe , il faut se taire , & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amere de mes douleurs !

Et pourquoi tout cela ? Je ne dis pas , sur quelle raison ? mais sur quel prétexte ? On ose m'accuser d'impiété ! sans songer que le Livre où l'on la cherche est entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit - on point pour pouvoir supprimer cette piece justificative , & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver ! Mais elle restera , quoiqu'on fasse ; & y cherchant les crimes reprochés à l'Auteur , la postérité n'y verra dans ses erreurs mêmes que les torts d'un ami de la vertu.

J'éviterai de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à personne. Mais l'Athée Spinoza enseignoit paisiblement sa doctrine ; il faisoit sans obstacle imprimer ses Livres , on les débitoit publiquement ; il vint en France , & il y fut bien reçu ; tous les Etats lui étoient ouverts , par-tout il trouvoit pro-

tection , ou du moins sûreté ; les Princes lui rendoient des honneurs , lui offroient des chaires ; il vécut & mourut tranquille , & même considéré. Aujourd'hui , dans le siècle tant célébré de la philosophie , de la raison , de l'humanité ; pour avoir proposé avec circonspection , même avec respect & pour l'amour du genre humain , quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Être suprême , le défenseur de la cause de Dieu , flétri , pros crit , poursuivi d'Etat en Etat , d'asyle en asyle , sans égard pour son indigence , sans pitié pour ses infirmités , avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur , & qui seroit barbare , même contre un homme en santé , se voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe presque entière ; on le chasse du milieu des bois ; il faut toute la fermeté d'un Protecteur illustre & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les fers , il eût péri , peut-être , dans les supplices , si , durant le premier vertige qui gagnoit les Gouvernemens , il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

Echappé aux bourreaux , il tombe dans les mains des Prêtres ; ce n'est pas-là ce que je donne pour étonnant : mais un homme vertueux qui a l'ame aussi noble que la naissance , un illustre Archevêque qui devrait réprimer leur lâcheté , l'autorise ; il n'a pas honte , lui qui devrait plaindre les opprimés , d'en accabler un dans le fort de ses disgraces ; il lance, lui Prélat Catholique , un Mandement contre un Auteur Protestant ; il monte sur son Tribunal pour examiner , comme Juge , la doctrine particulière d'un Hérétique ; & , quoiqu'il damne indistinctement quiconque n'est pas de son Eglise , sans permettre à l'accusé d'errer à sa mode , il lui prescrit en quelque sorte la route par laquelle il doit aller en Enfer. Aussi-tôt le reste de son Clergé s'empresse , s'évertue , s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terrassé. Petits & grands , tout s'en mêle ; le dernier Cuisinier vient trancher du capable , il n'y a pas un sot en petit collet , pas un chétif habitué de Paroisse , qui , bravant à plaisir celui contre qui sont réunis leur Sénat & leur Evêque , ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

Tout cela, Monseigneur, forme un concours dont je suis le seul exemple , & ce n'est pas tout. . . . Voici , peut-être , une des situations les plus difficiles de ma vie ; une de celles où la vengeance & l'amour - propre sont les plus aisés à satisfaire , & permettent le moins à l'homme juste d'être modéré. Dix lignes seulement , & je couvre mes persécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes , sans que je les dise ! Que ne connoît-il ceux qui ont médité ma ruine , & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter ! Par quels méprisables insectes , par quels ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puissances ! quels levains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation ! Par quelle risible cause il verroit les Etats de l'Europe se liguier contre le fils d'un horloger. Que je jouirois avec plaisir de sa surprise , si je pouvois n'en être pas l'instrument !

Jusqu'ici ma plume , hardie à dire la vérité , mais pure de toute satire , n'a jamais compromis personne , elle a toujours respecté l'honneur des autres , même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souil-

ler de médisance , & la teindre des noirceurs de mes ennemis ? Non , laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi , je ne veux me défendre qu'ouvertement , & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est su du public , ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

Une chose étonnante de cette espece , & que je puis dire , est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont , qui ne fait plier sous aucune puissance , ni faire aucune paix avec les Jansénistes , devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité ; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti , pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jésuites , que je n'aime pas , mais dont je n'ai point à me plaindre , & que je vois opprimés. Daignez , Monseigneur , jeter les yeux sur le sixieme Tome de la nouvelle Héloïse , premiere édition ; vous trouverez dans la note de la page 138 (*), la

(*). De la premiere Edition , répondant à la page 422 du Tome II. de l'Édition in-4^o.

véritable source de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note , (car je me mêle aussi quelquefois de prédire) , qu'aussi-tôt que les Jansénistes seroient les maîtres , ils seroient plus intolérans & plus durs que leurs ennemis. Je ne savois pas alors que ma propre histoire vérifieroit si bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne seroit pas difficile à suivre à qui sauroit comment mon Livre a été déferé. Je n'en puis dire davantage sans en trop dire , mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit sans vous en douter.

Croira-t-on que quand mon Livre n'eût point été déferé au Parlement , vous ne l'eussiez pas moins attaqué ? D'autres pourront le croire ou le dire : mais vous dont la conscience ne fait point souffrir le mensonge , vous ne le direz pas. Mon discours sur l'inégalité a couru votre Diocèse , & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre Diocèse , & vous n'avez point donné de Mandement. La Nouvelle Héloïse a couru votre Diocèse , & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces Livres , que vous avez

lus, puisque vous les jugez, respirent les mêmes maximes; les mêmes manières de penser n'y sont pas plus déguisées: si le sujet ne les a pas rendu susceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profession de foi de l'Auteur exprimée avec moins de réserve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors? Monseigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher? Me lisoit-il moins? Goûtoit-il moins mes Livres? Etoit-il moins exposé à l'erreur? Non, mais il n'y avoit point alors de Jésuites à proscrire; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé leurs pièges; la note fatale n'étoit point connue; & quand elle le fut, le public avoit déjà donné son suffrage au Livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aimoit mieux différer, on attendoit l'occasion, on l'épia, on la saisit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots; on ne parloit que de chaînes & de Lûchers; mon Livre étoit le tocsin de l'Anarchie & la trompette de l'Athéisme; l'Auteur étoit un monstre à étouffer; on s'étonnoit qu'on l'eût si long-tems laissé vivre. Dans

cette rage universelle , vous eûtes honte de garder le silence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle , & servir vos ennemis que d'effuyer leurs reproches. Voilà , Monseigneur , convenez - en , le vrai motif de votre Mandement ; & voilà , ce me semble , un concours de faits assez singuliers pour donner à mon sort le nom de bizarre.

Il y a long-tems qu'on a substitué des bienféances d'état à la justice. Je fais qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon Citoyen. Qui veut être modéré parmi des furieux , s'expose à leur furie , & je comprends que dans un déchaînement pareil à celui dont je suis la victime , il faut hurler avec les loups , ou risquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon Livre , mais je me plains que vous l'avez donné contre ma personne avec aussi peu d'honnêteté que de vérité ; je me plains qu'autorisant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'Inspiré , vous m'accablerez d'injures qui , sans nuire à ma

cause , attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre ; je me plains que de gaieté de cœur , sans raison , sans nécessité , sans respect , au moins pour mes malheurs , vous m'outragez d'un ton si peu digne de votre caractère. Et que vous avois-je donc fait , moi qui parlai toujours de vous avec tant d'estime ; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté , en déplorant , il est vrai , l'usage que vos préjugés vous en faisoient faire ; moi qui toujours honorai vos mœurs , qui toujours respectai vos vertus , & qui les respecte encote aujourd'hui que vous m'avez déchiré ?

C'est ainsi qu'on se tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant résoudre mes objections , vous m'en avez fait des crimes : vous avez cru m'avilir en me maltraitant , & vous vous êtes trompé ; sans affoiblir mes raisons , vous avez intéressé les cœurs généreux à mes disgraces ; vous avez fait croire aux gens sensés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre , quand on jugeoit si mal de l'Auteur.

Monseigneur , vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux ; & , non-seulement vous pouviez l'être sans m'épargner aucune

des choses que vous avez dites contre mon ouvrage , mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue aussi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus , ni lieu de les attendre d'un homme d'Eglise. Voyons si vous avez été du moins équitable & juste ; car c'est un devoir étroit imposé à tous les hommes , & les Saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement ; l'un , de censurer mon Livre ; l'autre , de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu , si je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté , vous avez mal raisonné , & que par-tout où vous m'avez insulté , vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main , quand on est forcé par l'importance du sujet & par la qualité de l'adversaire à prendre une marche pesante & à suivre pied-à-pied toutes ses censures , pour chaque mot il faut des pages ; & tandis qu'une courte satire amuse , une longue défense ennuie. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc , mais je défendrai mon honneur plutôt

que mon livre. Ce n'est point la profession de foi du Vicaire Savoyard que j'examine , c'est le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'est que le mal qu'il dit de l'Editeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois , parce que je le dois ; mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi , & que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale , sur lequel j'ai raisonné dans tous mes Ecrits , & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable , est , que l'homme est un être naturellement bon , aimant la justice & l'ordre ; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain , & que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique passion qui naît avec l'homme , savoir l'amour-propre , est une passion indifférente en elle-même au bien & au mal ; qu'elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident & selon les circonstances dans lesquelles elle se développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui sont

point naturels ; j'ai dit la maniere dont ils naissent ; j'en ai , pour ainsi dire , suivi la généalogie , & j'ai fait voir comment , par l'altération successive de leur bonté originelle , les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne semble pas se déduire de l'indifférence au bien & au mal naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple ; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela , nous en convenons vous & moi , & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé , l'amour de soi n'est plus une passion simple ; mais elle a deux principes , savoir , l'être intelligent & l'être sensible , dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps , & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience ; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumières de l'homme. Ce n'est que par ces lumières qu'il parvient à connoître l'ordre , & ce n'est que
quand

quand il le connoît que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé , & qui n'a point vu ses rapports. Dans cet état , l'homme ne connoît que lui ; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne ; il ne hait ni n'aime rien ; borné au seul instinct physique , il est nul , il est bête ; c'est ce que j'ai fait voir dans mon discours sur l'inégalité.

Quand par un développement dont j'ai montré le progrès , les hommes commencent à jeter les yeux sur leurs semblables , ils commencent aussi à voir leurs rapports & les rapports des choses , à prendre des idées de convenance , de justice & d'ordre ; le beau moral commence à leur devenir sensible & la conscience agit. Alors ils ont des vertus , & s'ils ont aussi des vices , c'est parce que leurs intérêts se croisent & que leur ambition s'éveille , à mesure que leurs lumières s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumières , les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

Quand enfin tous les intérêts particuliers

agités s'entrechoquent , quand l'amour de foi mis en fermentation devient amour-propre , que l'opinion , rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme , les rend tous ennemis nés les uns des autres , & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui : alors la conscience , plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses intérêts à ceux du public , & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien ; aussi cet accord est il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux & bons. Mais c'est ici que je commence à parler une langue étrangère , aussi peu connue des Lecteurs que de vous.

Voilà , Monseigneur , le troisième & dernier terme , au-delà duquel rien ne reste à faire , & voilà comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'est à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels , que j'ai consacré mon Livre. Je n'ai pas affirmé que

dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible ; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore , qu'il n'y a pour en venir à bout d'autres moyens que ceux que j'ai proposés.

Là-dessus , vous dites que mon plan d'éducation (1) *loin de s'accorder avec le Christianisme , n'est pas même propre à faire des citoyens ni des hommes ;* & votre unique preuve est de m'opposer le péché originel. Monseigneur , il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel & de ses effets , que le baptême. D'où il suiroyt , selon vous , qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conséquence , ou convenez que vous avez trop prouvé.

Vous tirez vos preuves de si haut que vous me forcez d'aller aussi chercher loin mes réponses. D'abord il s'en faut bien , selon moi , que cette doctrine du péché originel , sujette à des difficultés si terribles , ne soit contenue dans l'Ecriture ni si clairement ni si durement

(1) *Mandement* , §. III [Ce Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris sera imprimé , avec l'Arrêt du Parlement sur Emile , dans le premier volume du Supplément].

qu'il a plu au Rhéteur Augustin & à nos Théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'âmes innocentes & pures , tout exprès pour les joindre à des corps coupables , pour leur y faire contracter la corruption morale , & pour les condamner toutes à l'enfer , sans autre crime que cette union qui est son ouvrage ? Je ne dirai pas si (comme vous vous en vantez) vous éclaircissez par ce système le mystère de notre cœur , mais je vois que vous obscurcissez beaucoup la justice & la bonté de l'Être suprême. Si vous levez une objection , c'est pour en substituer de cent fois plus fortes.

Mais au fond que fait cette doctrine à l'Auteur d'Emile ? Quoiqu'il ait cru son livre utile au genre humain , c'est à des Chrétiens qu'il l'a destiné ; c'est à des hommes lavés du péché originel & de ses effets , du moins quant à l'ame , par le Sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine , nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive ; nous sommes tous sortis du baptême aussi sains de cœur qu'Adam sortit de la main de Dieu. Nous avons , dites-vous ,

contracté de nouvelles fouillures : mais puisque nous avons commencé par en être délivrés , comment les avons-nous derechef contractées ? le sang du Christ n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entièrement la tache , ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair ; comme si , même indépendamment du péché originel , Dieu nous eût créés corrompus , tout exprès pour avoir le plaisir de nous punir ? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel ; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal raisonné que vous ?

On pourroit , il est vrai , me dire que ces effets que j'attribue au baptême (2) ne pa-

(2) Si l'on disoit avec le Docteur Thomas Burnet , que la corruption & la mortalité de la race humaine , suite du péché d'Adam , fût un effet naturel du fruit défendu ; que cet aliment contenoit des sucs venimeux qui dérangerent toute l'économie animale , qui irritèrent les passions , qui affoiblirent l'entendement , & qui portèrent par-tout les principes du vice & de la mort : alors il faudroit convenir que la nature du

roissent par nul signe extérieur ; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infidèles ; au lieu que , selon moi , la malice infuse du péché devrait se marquer dans ceux - ci par des différences sensibles. Avec les secours que vous avez dans la morale évangélique outre le baptême , tous les Chrétiens , poursuivroit-on , devraient être des Anges ; & les infidèles , outre leur corruption originelle , livrés à leurs cultes erronés , devraient être des Démon. Je conçois que cette difficulté pressée pourroit devenir embarrassante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que , relativement au genre humain , l'effet de la rédemption faite à si haut prix , se réduit à - peu - près à rien ?

Mais , Monseigneur , outre que je ne crois point qu'en bonne Théologie on n'ait pas quelque expédient pour sortir de là ; quand

remède devant se rapporter à celle du mal , le baptême doit agir physiquement sur le corps de l'homme , lui rendre la constitution qu'il avoit dans l'état d'innocence , & , sinon l'immortalité qui en dépendoit , du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature , encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes , dites-vous , pécheurs à cause du péché de notre premier pere ; mais notre premier pere pourquoi fut-il pécheur lui-même ? Pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché ne seroit-elle pas applicable à ses descendants sans le péché originel , & pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice , en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance , tandis que notre premier pere fut pécheur & puni comme nous sans cela ? Le péché originel explique tout excepté son principe , & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

Vous avancez que , par mon principe à moi (3) , *l'on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur ; & vous ne voyez pas que ce principe , bien plus universel , éclaire même la faute du premier homme (4) ;*

(3) *Mandement* , §. III.

(4) Regimber contre une défense inutile & arbitraire , est un penchant naturel , mais qui ,

que le vôtre laisse dans l'obscurité. Vous ne savez voir que l'homme dans les mains du diable, & moi je vois comment il y est tombé;

loin d'être vicieux en lui-même est conforme à l'ordre des choses & à la bonne constitution de l'homme, puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile; mais un Etre foible dont la loi restreint & limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, & réclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela, seroit lui en faire un d'être lui & non pas un autre; ce seroit vouloir en même tems qu'il fût & qu'il ne fût pas. Aussi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défense qu'un avis paternel; c'est un avertissement de s'abstenir d'un fruit péni-cieux qui donne la mort. Cette idée est assurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu & même au texte de la Genèse que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous présenter: car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphase qu'ils lui prêtent, & n'est qu'un hébraïsme employé en d'autres endroits où cette emphase ne peut avoir lieu.

Il a de plus, un motif si naturel d'indulgence & de commisération dans la ruse du tentateur &

la cause du mal est , selon vous , la nature corrompue , & cette corruption même est un mal dont il falloit chercher la cause. L'homme fut créé bon ; nous en convenons , je crois , toutes les deux : Mais vous dites qu'il est méchant , parce qu'il a été méchant. Qui de nous , à votre avis , remonte le mieux au principe ?

Cependant vous ne laissez pas de triompher à votre aise , comme si vous m'aviez terrassé. Vous m'opposez comme une objection insoluble (5) *ce mélange frappant de*

dans la séduction de la femme , qu'à considérer dans toutes ses circonstances le péché d'Adam , l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères. Cependant , selon eux , quelle effroyable punition ! Il est même impossible d'en concevoir une plus terrible ; car quel châtimement eût pu porter Adam pour les plus grands crimes , que d'être condamné , lui & toute sa race , à la mort en ce monde , & à passer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer ? Est-ce là la peine imposée par le Dieu de miséricorde à un pauvre malheureux pour s'être laissé tromper ? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs Théologiens ! si j'étois un moment tenté de l'admettre , c'est alors que je crairois blasphémer.

(5) *Mandement* , § III.

grandeur & de bassesse , d'ardeur pour la vérité , & de goût pour l'erreur , d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice , qui se trouve en nous. Etonnant contraste , ajoutez-vous , qui déconcerte la philosophie païenne , & la laisse errer dans des vaines spéculations !

Ce n'est pas une vaine spéculation que la Théorie de l'homme , lorsqu'elle se fonde sur la nature , qu'elle marche à l'appui des faits par des conséquences bien liées , & qu'en nous menant à la source des passions , elle nous apprend à régler leur cours. Que si vous appelez philosophie païenne la profession de foi du Vicaire Savoyard , je ne puis répondre à cette imputation , parce que je n'y comprends rien (a) ; mais je trouve plaisant que vous empruntiez presque ses propres termes , (6) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

Permettez , Monseigneur , que je remette

(a) A moins qu'elle ne se rapporte à l'accusation que m'intente M. de Beaumont dans la suite , d'avoir admis plusieurs Dieux.

(6) *Emile* , Tom. II. pag. 37 in 4°.

sous vos yeux la conclusion que vous tirez d'une objection si bien discutée , & successivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(7) *L'Homme se sent entraîné par une pente funeste , & comment se roidiroit-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertus , de sagesse , de vigilance , & si , durant tout le cours de sa vie il ne faisoit lui-même , sous la protection & avec les graces de son Dieu , des efforts puissans & continuels ?*

C'est-à-dire : Nous voyons que les hommes sont méchans , quoiqu'incessamment tyrannisés dès leur enfance ; si donc on ne les tyrannisoit pas dès ce tems-là , comment parviendrait-on à les rendre sages ; puisque , même en les tyrannisant sans cesse , il est impossible de les rendre tels ?

Nos raisonnemens sur l'éducation pourrout devenir plus sensibles , en les appliquant à un autre sujet.

Supposons , Monseigneur , que quelqu'un vint tenir ce discours aux hommes.

» Vous vous tourmentez beaucoup pour

(7) *Mandement , § III.*

» chercher des Gouvernemens équitables &
 » pour vous donner de bonnes Loix. Je vais
 » premièrement vous prouver que ce font vos
 » Gouvernemens mêmes qui font les maux
 » auxquels vous prétendez remédier par eux.
 » Je vous prouverai , de plus , qu'il est im-
 » possible que vous ayez jamais ni de bonnes
 » Loix ni des Gouvernemens équitables ; &
 » je vais vous montrer ensuite le vrai moyen
 » de prévenir , sans Gouvernemens & sans
 » Loix , tous ces maux dont vous vous plai-
 » gnez ».

Supposons qu'il expliquât après cela son système & proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce système seroit solide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas , peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'Auteur avec les foux , & l'on lui rendroit justice : mais si malheureusement il l'étoit , ce seroit bien pis , & vous concevez , Monseigneur , ou d'autres concevront pour vous , qu'il n'y auroit pas assez de bûchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Quel que fût le sort de cet homme , il est sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre
 sur

sur le sien. Il n'y auroit pas un Grimaud qui, pour faire sa cour aux Puissances, & tout fier d'imprimer avec Privilège du Roi, ne vînt lancer sur lui sa brochure & ses injures, & ne se vantât d'avoir réduit au silence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

Supposons, enfin, qu'un homme grave, & qui auroit son intérêt à la chose, crût devoir aussi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'avisât d'argumenter ainsi. *Quoi, malheureux ! vous voulez anéantir les Gouvernemens & les Loix ? tandis que les Gouvernemens & les Loix sont le seul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir. Que seroit-ce, grand Dieu ! si nous ne les avions plus ? Vous nous ôtez les gibets & les roues ; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

Si ce pauvre homme osoit parler, il diroit, sans doute. « Très-Excellent Seigneur, » votre Grandeur fait une pétition de prin- » cipe. Je ne dis point qu'il ne faut pas ré-

» primer le vice , mais je dis qu'il vaut
 » mieux l'empêcher de naître. Je veux pour-
 » voir à l'insuffisance des Loix , & vous
 » m'alléguez l'insuffisance des Loix. Vous
 » m'accusez d'établir les abus , parce qu'au
 » lieu d'y remédier j'aime mieux qu'on les
 » prévienne. Quoi ! s'il étoit un moyen de
 » vivre toujours en santé , faudroit-il donc
 » le proscrire , de peur de rendre les méde-
 » cins oisifs ? Votre Excellence veut tou-
 » jours voir des gibets & des roues , & moi
 » je voudrois ne plus voir de malfaiteurs :
 » avec tout le respect que je lui dois , je ne
 » crois pas être un homme abominable ».

*Hélas ! M. T. C. F. malgré les princi-
 pes de l'éducation la plus saine & la plus ver-
 tueuse ; malgré les promesses les plus magni-
 fiques de la Religion & les menaces les plus
 terribles , les écarts de la jeunesse ne sont
 encore que trop fréquens , trop multipliés.
 J'ai prouvé que cette éducation , que vous
 appelez la plus saine , étoit la plus insensée ,
 que cette éducation , que vous appelez la
 plus vertueuse , donnoit aux enfans tous
 leurs vices ; j'ai prouvé que toute la gloire
 du paradis les tentoit moins qu'un morceau*

de sucre , & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer ; j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens , en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs , dans quels excès , abandonnée à elle-même , ne se précipiteroit-elle donc pas ?* La jeunesse ne s'égare jamais d'elle-même : toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les Prêtres & les Précepteurs ; j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots , & ne rompoit ses efforts ?* Je pourrois dire : *C'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues & brise tout. Elargissez son lit & le laissez courir sans obstacle ; il ne fera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de Collège , que chacun applique à sa fantaisie , & qui ne prouvent rien d'aucun côté.

Au reste , quoique selon vous les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens , trop multipliés , à cause de la pente

de l'homme au mal , il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle ; que vous vous complaisez aîsez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus , de sagesse & de vigilance ; que selon vous , elle perdrait beaucoup à être élevée d'une autre manière , & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siècle , *la lie des siècles* , tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'Education , quand on est si content de celle qui existe : mais convenez aussi , Monseigneur , qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matière de doctrine , votre Diocèse eût été agité de moins de troubles ; l'orage que vous avez excité , ne fût point retombé sur les Jésuites ; je n'en aurois point été écrasé par compagne , vous seriez resté plus tranquille , & moi aussi.

Vous avez que pour réformer le monde autant que le permettent la faiblesse , & selon vous , la corruption de notre nature , il suffiroit d'observer , sous la direction &

l'impression de la grace , les premiers rayons de la raison humaine , de les saisir avec soin , & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (8) *Par-là* , continuez-vous , ces esprits , encore exempts de préjugés , seroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs encore exempts des grandes passions , prendroient les impressions de toutes les vertus. Nous sommes donc d'accord sur ce point , car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajouté , j'en conviens , qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres ; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des Citoyens & des hommes ; & cette erreur , si c'en est une , commune à tant de Catholiques , n'est pas un si grand crime à un Protestant. Je n'examine pas si dans votre pays les Prêtres eux-mêmes passent pour de si bons Citoyens ; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage , c'est entre vous d'un côté , & vos anciens Mandemens de l'autre , qu'il faut décider si leur lait spirituel lui a si bien pro-

(8) *Mandement* , §. II.

fité; s'il en a fait de si grands saints (9); vrais adorateurs de Dieu, & de si grands hommes, dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie. Je puis ajouter une observation qui devoit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'est que de tant de Rois qu'a eu votre Nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les Prêtres.

Mais qu'importe tout cela, puisque je ne leur ai point donné l'exclusion; qu'ils élèvent la jeunesse, s'ils en sont capables; je ne m'y oppose pas, & ce que vous dites là-dessus (10) ne fait rien contre mon Livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela seul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Eglise?

Si l'homme est bon par sa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère; & si les hommes sont méchants, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'ensuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs: fermez donc l'entrée au vice, &

(9) *N'andement*, §. II.

(10) *Ibid.*

le cœur humain fera toujours bon. Sur ce principe , j'établis l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la seule bonne ; je fais voir comment toute éducation positive fuit , comme qu'on s'y prenne , une route opposée à son but ; & je montre comment on tend au même but , & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'appelle éducation positive celle qui tend à former l'esprit avant l'âge , & à donner à l'enfant la connoissance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes , instrumens de nos connoissances , & qui prépare à la raison par l'exercice des sens. L'éducation négative n'est pas oisive , tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus , mais elle prévient les vices ; elle n'apprend pas la vérité , mais elle préserve de l'erreur. Elle dispose l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il est en état de l'entendre , & au bien quand il est en état de l'aimer.

Cette marche vous déplaît & vous choque ; il est aisé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propose. Selon vous , cette oisiveté

de l'ame m'a paru nécessaire pour la disposer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne fait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à son élève celui qui ne lui apprend rien avec plus de soin qu'à sentir son ignorance & à savoir qu'il ne fait rien. Vous convenez que le jugement a ses progrès & ne se forme que par degrés. *Mais s'ensuit-il* (11), ajoutez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse pas la différence du bien & du mal ; qu'il confonde la sagesse avec la folie , la bonté avec la barbarie , la vertu avec le vice ?* Tout cela s'ensuit , sans doute , si à cet âge le jugement n'est pas développé. *Quoi !* poursuivez-vous, *il ne sentira pas qu'obéir à son pere est un bien, que lui défobéir est un mal ?* Bien loin de-là ; je soutiens au contraire , en quittant le jeu pour aller étudier sa leçon , qu'obéir à son pere est un mal, & que lui défobéir est un bien, en volant quelque fruit défendu. Il sentira aussi , j'en conviens , que c'est un mal d'être puni & un bien d'être récompensé ; & c'est dans la balance de ces biens & de ces maux contradic-

(11) *Mandement* , §. VI.

toires que se règle la prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes , & sur-tout dans le dialogue du maître & de l'enfant sur ce qui est mal. (12) Pour vous , Monseigneur , vous réfutez mes deux volumes en deux lignes , & les voici. (13) *Le prétendre , M. T. C. F. c'est calomnier la nature humaine , en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante , ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance , qu'il vous plaît d'appeller stupidité , se trouve constamment dans tout esprit gêné dans des organes imparfaits , ou qui n'a pas été cultivé ; c'est une observation facile à faire , & sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier ; & c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

Vous dites encore : (14) *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le tems qu'il*

(12) *Emile*, Tome I.

(13) *Mandement*, §. VI.

(14) *Mandement*, §. IX.

sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette? Voilà de rechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'assurément nul autre que vous ne trouvera dans mon Livre. J'ai montré, premièrement, que celui qui sera élevé comme je veux ne sera pas dominé par les passions dans le tems que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le développement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprends à prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon Eleve, & quand elles sont prêtes à naître, j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant, hors d'état d'y prendre intétêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déjà livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utiles: soit pour l'armer ou pour le dis-

traire , il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites. (15) *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare , cet Auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion.* La raison en est simple ; c'est que je veux qu'elle ait une Religion , & que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi , Monseigneur , si je disois : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare , on a grand soin de la prendre avant l'âge de raison.* Ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre , & ferois-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans ? Selon vous , je choisis l'âge de raison pour inculquer l'erreur ; & vous , vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité. Vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux ; & moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel , & lequel paroît chercher à séduire , de celui qui ne veut parler qu'à des hommes , ou de celui qui s'adresse aux enfans ?

(15) *Mandement* , §. V.

Vous me censurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu est idolâtre ou antropomorphite , & vous combattez cela en disant (16) qu'on ne peut supposer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui est en question ; reste à voir la preuve. La mienne est que l'éducation la plus chrétienne ne sauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas , ni détacher ses idées des êtres matériels , au-dessus desquels tant d'hommes ne sauroient élever les leurs. J'en appelle , de plus , à l'expérience : j'exhorte chacun des lecteurs à consulter sa mémoire , & à se rappeler si , lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant , il ne s'en est pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la Divinité n'est rien de ce qui peut tomber sous le sens* ; ou son esprit troublé n'entend rien , ou il entend qu'elle n'est rien. Quand vous lui parlez d'une *intelligence infinie* , il ne fait ce que c'est qu'*intelligence* , & il fait encore moins ce que c'est qu'*infini*. Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira

(16) Mandement , §. VII.

de lui dire ; vous lui ferez même ajouter , s'il le faut , qu'il les entend ; car cela ne coûte gueres , & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens , sans excepter les Juifs , se sont représenté Dieu corporel , & combien de Chrétiens , sur-tout de Catholiques , sont encore aujourd'hui dans ce cas-là ? Si vos enfans parlent comme des hommes , c'est parce que les hommes sont encore enfans. Voilà pourquoi les Mysteres entassés ne coûtent plus rien à personne ; les termes en sont tout aussi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Christianisme moderne est de s'être fait un certain jargon de mots sans idées , avec lesquels on satisfait à tout hors à la raison.

Par l'examen de l'intelligence qui mene à la connoissance de Dieu , je trouve qu'il n'est pas raisonnable de croire cette connoissance (17) *toujours nécessaire au salut*. Je cite en exemple les insensés , les enfans , & je mets dans la même classe les hommes dont l'esprit n'a pas acquis assez de lumieres pour

(17) Emile , Tome I , pag. 454 , in-4°.

comprendre l'existence de Dieu. Vous dites là-dessus (18) : *Ne soyons point surpris que l'Auteur d'Emile remette à un tems si reculé la connoissance de l'existence de Dieu ; il ne la croit pas nécessaire au salut.* Vous commencez , pour rendre ma proposition plus dure , par supprimer charitablement le mot *toujours* , qui non-seulement la modifie , mais qui lui donne un autre sens , puisque selon ma phrase cette connoissance est ordinairement nécessaire au salut ; & qu'elle ne le seroit jamais , selon la phrase que vous me prêtez. Après cette petite falsification , vous poursuivez ainsi :

« Il est clair , » dit-il par l'organe d'un personnage chimérique , » il est clair que tel » homme parvenu jusqu'à la vieillesse sans » croire en Dieu , ne sera pas pour cela privé » de sa présence dans l'autre , (vous avez » omis le mot de *vie.*) Si son aveuglement » n'a pas été volontaire , & je dis qu'il ne » l'est pas toujours ».

Avant de transférer ici votre remarque , permettez que je fasse la mienne. C'est que

†
18) *Mandement* , §. XI.

ce personnage prétendu chimérique , c'est moi-même , & non le Vicaire ; que ce passage que vous avez cru être dans la Profession de Foi n'y est point , mais dans le corps même du Livre. Monseigneur , vous lisez bien légèrement , vous citez bien négligemment les écrits que vous flétrissez si durement ; je trouve qu'un homme en place , qui censure , devrait mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens. Je reprends à présent votre texte.

Remarquez , M. T. C. F. qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison , mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Vous affirmez ensuite (19) qu'une telle prétention est souverainement absurde. St. Paul assure qu'entre les Philosophes payens , plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu ; & là-dessus vous transcrivez son passage.

Monseigneur , c'est souvent un petit mal de ne pas entendre un Auteur qu'on lit ,

mais c'en est un grand quand on le réfute , & un très-grand quand on le diffame. Or , vous n'avez point entendu le passage de mon Livre que vous attaquez ici , de même que beaucoup d'autres. Le Lecteur jugera si c'est ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux.

» Nous tenons « (Les Réformés) » que
» nul enfant mort avant l'âge de raison ne
» fera privé du bonheur éternel. Les Catho-
» liques croient la même chose de tous les
» enfans qui ont reçu le baptême , quoiqu'ils
» n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il
» y a donc des cas où l'on peut être sauvé
» sans croire en Dieu , & ces cas ont lieu ,
» soit dans l'enfance , soit dans la démence ,
» quand l'esprit humain est incapable des
» opérations nécessaires pour reconnoître
» la Divinité. Toute la différence que je vois
» ici entre vous & moi est que vous préten-
» dez que les enfans ont à sept ans cette ca-
» pacité , & que je ne la leur accorde pas
» même à quinze. Que j'aie tort ou raison ,
» il ne s'agit pas ici d'un article de foi ,
» mais d'une simple observation d'histoire
» naturelle.

» Par le même principe , il est clair que
 » tel homme , parvenu jusqu'à la vieillesse
 » sans croire en Dieu , ne fera pas pour cela
 » privé de sa présence dans l'autre vie , si
 » son aveuglement n'a pas été volontaire ; &
 » je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous en
 » convenez pour les insensés qu'une mala-
 » die prive de leurs facultés spirituelles ,
 » mais non de leur qualité d'hommes , ni ,
 » par conséquent , du droit aux bienfaits de
 » leur créateur. Pourquoi donc n'en pas con-
 » venir aussi pour ceux qui , séquestrés de
 » toute société dès leur enfance , auroient
 » mené une vie absolument sauvage , privés
 » des lumières qu'on n'acquiert que dans le
 » commerce des hommes ? Car il est d'une
 » impossibilité démontrée qu'un pareil sau-
 » vage pût jamais élever ses réflexions jus-
 » qu'à la connoissance du vrai Dieu. La rai-
 » son nous dit qu'un homme n'est punissable
 » que pour les fautes de sa volonté , &
 » qu'une ignorance invincible ne lui sauroit
 » être imputée à crime. D'où il suit que de-
 » vant la justice éternelle , tout homme
 » qui croiroit s'il avoit des lumières néces-
 » saires , est réputé croire , & qu'il n'y aura

» d'incrédules punis que ceux dont le cœur
 » se ferme à la vérité». *Emile T. I, p. 453 ,*
in-4^e.

Voilà mon passage entier , sur lequel votre erreur saute aux yeux. Elle consiste en ce que vous avez entendu ou fait entendre que , selon moi , il falloit avoir été instruit de Dieu pour y croire. Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'esprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'existence de Dieu , & sur-tout pour les trouver de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages ; vous m'alléguez des philosophes : je dis qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu ; vous citez Saint Paul qui reconnoît que quelques Philosophes payens se sont élevés aux notions du vrai Dieu : je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la divinité ; vous dites que les hommes instruits sont en état de se former une idée juste de la divinité ; & sur cette unique preuve , mon opinion

vous paroît *souverainement absurde*. Quoi ! parce qu'un Docteur en droit doit favoir les loix de son pays , est-il absurde de supposer qu'un enfant qui ne fait pas lire a pu les ignorer ?

Quand un Auteur ne veut pas se répéter sans cesse , & qu'il a une fois établi clairement son sentiment sur une matiere , il n'est pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raisonnant sur le même sentiment. Ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres , & les derniers , quand il a de la méthode , supposent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire , & ce que j'ai fait , sur-tout , dans l'occasion dont il s'agit.

Vous supposez , ainsi que ceux qui traitent de ces matieres , que l'homme apporte avec lui sa raison toute formée , & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or cela n'est pas vrai ; car l'une des acquisitions de l'homme , & même des plus lentes , est la raison. L'homme apprend à voir des yeux de l'esprit ainsi que des yeux du corps ; mais le premier apprentissage est bien plus long que l'autre , parce que les rapports des objets intellectuels

ne se mesurant pas comme l'étendue , ne se trouvent que par estimation , & que nos premiers besoins , nos besoins physiques , ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets si intéressant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois ; il faut apprendre à les comparer entre eux , il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre , à remonter par degrés aux causes , à les suivre dans leurs effets ; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance , de proportion , d'harmonie & d'ordre. L'homme qui , privé du secours de ses semblables & sans cesse occupé de pourvoir à ses besoins , est réduit en toute chose à la seule marche de ses propres idées , fait un progrès bien lent de ce côté - là : il vieillit & meurt avant d'être sorti de l'enfance de la raison. Pouvez - vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette manière , il y en eût un seul qui vint à penser à Dieu ?

L'ordre de l'Univers , tout admirable qu'il est , ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention , manquant des connoissances qui rendent cet ordre sea-

sible , & n'ayant point appris à réfléchir sur ce qu'il apperçoit. Ce n'est ni endurcissement ni mauvaise volonté ; c'est ignorance , engouttissement d'esprit. La moindre méditation fatigue ces gens - là , comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répètent les mêmes mots sans y joindre les mêmes idées , & ils sont peu touchés de tout ce qui peut élever le sage à son Créateur. Or si parmi nous le peuple , à portée de tant d'instructions , est encore si stupide , que seront ces pauvres gens abandonnés à eux - mêmes dès leur enfance , & qui n'ont jamais rien appris d'autrui ? Croyez - vous qu'un Caffre ou un Lapon philosophe beaucoup sur la marche du monde & sur la génération des choses ? Encore les Lapons & les Caffres , vivant en corps de Nations , ont - ils des multitudes d'idées acquises & communiquées , à l'aide desquelles ils acquièrent quelques notions grossières d'une divinité : ils ont , en quelque façon , leur catéchisme : mais l'homme sauvage errant seul dans les bois n'en a point du tout. Cet homme n'existe pas , direz - vous ; soit. Mais

il peut exister par supposition. Il existe certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philosophique en leur vie , & dont tout le tems se consume à chercher leur nourriture , la dévorer , & dormir. Que ferons-nous de ces hommes - là , des Eskimaux , par exemple ? En ferons - nous des Théologiens ?

Mon sentiment est donc que l'esprit de l'homme , sans progrès , sans instruction , sans culture , & tel qu'il sort des mains de la nature , n'est pas en état de s'élever de lui-même aux sublimes notions de la divinité ; mais que ces notions se présentent à nous à mesure que notre esprit se cultive ; qu'aux yeux de tout homme qui a pensé , qui a réfléchi , Dieu se manifeste dans ses ouvrages ; qu'il se révèle aux gens éclairés dans le spectacle de la nature ; qu'il faut , quand on a les yeux ouverts , les fermer pour ne l'y pas voir ; que tout philosophe athée est un raisonneur de mauvaise foi , ou que son orgueil aveugle ; mais qu'aussi tel homme stupide & grossier , quoique simple & vrai , tel esprit sans erreur & sans vice , peut , par une ignorance involontaire , ne pas remonter à l'Auteur de son être , & ne pas concevoir ce que c'est que

Dieu , sans que cette ignorance le rende punissable d'un défaut auquel son cœur n'a point consenti. Celui - ci n'est pas éclairé , & l'autre refuse de l'être : cela me paroît fort différent.

Appliquez à ce sentiment votre passage de Saint Paul , & vous verrez qu'au lieu de le combattre , il le favorise ; vous verrez que ce passage tombe uniquement sur ces sages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu a été manifesté* , à qui *la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde , a rendu visible ce qui est invisible en Dieu* , mais qui *ne l'ayant point glorifié & ne lui ayant point rendu graces , se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement* , & , ainsi demeurés sans excuse , *en se disant sages , sont devenus foux*. La raison sur laquelle l'Apôtre reproche aux philosophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu , n'étant point applicable à ma supposition , forme une induction toute en ma faveur ; elle confirme ce que j'ai dit moi - même , que tout (20) *philosophe qui ne croit pas , a tort , parce qu'il use mal*

(20) Emille , T. I , F. 455 in-4^o.

de la raison qu'il a cultivée , & qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette ; elle montre , enfin , par le passage même , que vous ne m'avez point entendu ; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé , savoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui (21) , vous avez tellement tort , qu'au contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par soi-même , & les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

Au reste , quand vous auriez raison dans cette critique ; quand vous auriez solidement réfuté mon opinion , il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde , comme il vous plaît de la qualifier : on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance , & toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithetes , & ce ne sera pas ma faute si le Lecteur trouve à les placer.

(21) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes : mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte , appuyé du passage de Saint Paul ; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (Voyez son Mandement , §. VI.)

Toujours

Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave & fautive à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire, & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez, ou plutôt votre passage où vous apportez le mien; car il faut que le Lecteur me voie entre vos mains.

« (22) Je fais, » *fait-il dire au personnage supposé qui lui sert d'organe*; « je » fais que le monde est gouverné par une » volonté puissante & sage; je le vois, ou » plutôt je le sens, & cela m'importe à savoir: mais ce même monde est-il éternel, » ou créé? Y a-t-il un principe unique des » choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs,

(22) Mandement, §. XIII.

» & quelle est leur nature ? Je n'en fais rien,
 » & que m'importe ?..... (23) je renonce à
 » des questions oiseuses qui peuvent inquié-
 » ter mon amour propre , mais qui sont inu-
 » tiles à ma conduite & supérieures à ma
 » raison ».

J'observe , en passant , que voici la se-
 conde fois que vous qualifiez le Prêtre Sa-
 voyard de personnage chimérique ou sup-
 posé. Comment êtes - vous instruit de cela ,
 je vous supplie ? J'ai affirmé ce que j'étais ;
 vous niez ce que vous ne savez pas ; qui
 des deux est le téméraire ? On fait , j'en
 conviens , qu'il y a peu de Prêtres qui
 croient en Dieu ; mais encore n'est-il pas
 prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je re-
 prends votre texte.

(24) *Que veut donc dire cet Auteur té-
 méraire ? ... l'unité de Dieu lui paroît une
 question oiseuse & supérieure à sa raison ,
 comme si la multiplicité des Dieux n'étoit*

(23) Ces points indiquent une lacune de deux
 lignes par lesquelles le passage est tempéré , &
 que M. de Beaumont n'a pas voulu transcrire.
Voyez Emile , T. II , p. 33 , in-4^o.

(24) *Mandement , §. XIII.*

pas la plus grande des absurdités. « La pluralité des Dieux , » dit énergiquement Tertullien , « est une nullité de Dieu , » admettre un Dieu , c'est admettre un Etre suprême & indépendant , auquel tous les autres Etres soient subordonnés (25). Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.

Mais qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs Dieux ? Ah , Monseigneur ! vous voudriez bien que j'eusse dit de pareilles folies ; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

Je ne fais ni pourquoi ni comment ce qui est est , & bien d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une première cause motrice , puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc

(25) Tertullien fait ici un sophisme très-familier aux Peres de l'Eglise. Il définit le mot *Dieu* selon les Chrétiens , & puis il accuse les Payens de contradiction , parce que contre sa définition ils admettent plusieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise , uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

une volonté unique & suprême qui dirige tout, & une puissance unique & suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance & cette volonté au même Être, à cause de leur parfait accord qui se conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas sans raison multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'est point un mal absolu, & , loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie universelle.

Mais ce par quoi les choses sont, se distingue très-nettement sous deux idées ; savoir, la chose qui fait & la chose qui est faite ; même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelque effort d'esprit, & l'on ne conçoit guere une chose qui agit, sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes ; savoir, l'esprit & la matière ; ce qui pense, & ce qui est étendu ; & ces deux idées se conçoivent très-bien l'une sans l'autre.

Il y a donc deux manieres de concevoir l'origine de deux choses, savoir ; ou dans

deux causes diverses, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une efficiente & l'autre instrumentale ; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est, & tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine : & si l'existence éternelle & nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres ; puisque tant d'hommes & de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejeté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité ; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, & dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

Supposé qu'il y ait un principe éternel & unique des choses, ce principe étant simple dans son essence n'est pas composé de matière & d'esprit, mais il est matière ou esprit seulement. Sur les raisons déduites par

le Vicaire, il ne fauroit concevoir que ce principe soit matiere, & s'il est esprit, il ne fauroit concevoir que par lui la matiere ait reçu l'être : car il faudroit pour cela concevoir la création ; or l'idée de création, l'idée sous laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose, est, de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires, la moins compréhensible à l'esprit humain.

Arrêté des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis & ne se tourmente point d'un doute de pure spéculation, qui n'influe en aucune maniere sur ses devoirs en ce monde ; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvu que je sache comment ils subsistent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'est imposée ?

Mais supposer deux principes (26) des

(26) Celui qui ne connoît que deux substances, ne peut non plus imaginer que deux principes, & le terme, *ou plusieurs*, ajouté dans l'endroit cité, n'est-là qu'une espece d'explétif, servant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'impoite pas plus à connoître que leur nature.

choses , supposition que pourtant le Vicaire ne fait point , ce n'est pas pour cela supposer deux Dieux ; à moins que , comme les Manichéens , on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs ; doctrine absolument contraire à celle du Vicaire , qui , très-positivement , n'admet qu'une Intelligence première , qu'un seul principe actif , & par conséquent qu'un seul Dieu.

J'avoue bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genèse , la rejeter positivement feroit à cet égard rejeter l'autorité , sinon des Livres Sacrés , au moins des traductions qu'on nous en donne , & c'est aussi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans cette autorité : car d'ailleurs la co-existence des deux Principes (27)

(27) Il est bon de remarquer que cette question de l'éternité de la matière , qui effarouche si fort nos Théologiens , effarouchoit assez peu les Peres de l'Eglise , moins éloignés des sentimens de Platon. Sans parler de Justin martyr , d'Origene , & d'autres , Clément Alexandrin prend si bien l'affirmative dans ses Hypotiposes , que Photius veut à cause de cela que ce Livre ait été falsifié. Mais le même sentiment reparoit

semble expliquer mieux la constitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à résoudre fans elle , comme entre autres celle de l'origine du mal. De plus , il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu , & même avoir été contemporain de Moïse , pour favoir certainement quel sens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme est trop philosophique pour avoir eu dans son origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant sur la foi de nos Docteurs. Rien n'est moins rare que des mots dont le sens change par trait de tems , & qui font attribuer aux anciens Auteurs qui s'en sont servis , des idées qu'ils n'ont point eues. Le mot hébreu qu'on a traduit par *créer* , *faire quelque chose de rien* , signifie plutôt *faire* , *produire quelque chose avec magnificence*. Rivet prétend même que ce mot hébreu *Bara* , ni le mot grec qui lui répond , ni même le mot latin

encore dans les Stromates , où Clément rapporte celui d'Héraclite sans l'improver. Ce Pere, Livre V , tâche , à la vérité , d'établir un seul principe , mais c'est parce qu'il refuse ce nom à la matiere , même en admettant son éternité.

create ne peuvent se restreindre à cette signification particulière de *produire quelque chose de rien*. Il est si certain, du moins, que le mot latin se prend dans un autre sens, que Lucrece, qui nie formellement la possibilité de toute création, ne laisse pas d'employer souvent le même terme pour exprimer la formation de l'Univers & de ses parties. Enfin M. de Beaufobre a prouvé (28) que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne Théologie judaïque, & vous êtes trop instruit, Monseigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes, pleins de respect pour nos Livres Sacrés, n'ont cependant point reconnu dans le récit de Moïse l'absolue création de l'Univers. Ainsi le Vicaire, à qui le despotisme des Théologiens n'en impose pas, peut très-bien, sans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choses, ou s'il n'y en a qu'un. C'est un débat purement grammatical ou philosophique, où la révélation n'entre pour rien.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre nous, & sans soutenir les

(28) Hist. du Manichéisme, T. II.

sentimens du Vicaire , je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une question oiseuse & supérieure à la raison , puisque dans l'Écrit que vous censurez , cette unité est établie & soutenue par le raisonnement ; & vous avez tort de vous étayer d'un passage de Tertullien pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux : car sans avoir besoin de Tertullien , je conclus aussi de mon côté qu'il implique qu'il y ait plusieurs Dieux.

Vous avez tort de me qualifier pour cela d'Auteur téméraire , puisqu'ou il n'y a point d'affertion , il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un Auteur soit un téméraire , uniquement pour être moins hardi que vous.

Enfin vous avez tort de croire avoir bien justifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les passions humaines , & qui , loin d'éclaircir les notions du grand Être , les embrouillent & les avilissent , en m'accusant fausement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions , d'attaquer directement l'essence divine , que je n'ai point attaquée ,

& de révoquer en doute son unité : que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait , que s'ensuivroit - il ? Récriminer n'est pas se justifier : mais celui qui , pour toute défense , ne fait que récriminer à faux , a bien l'air d'être seul coupable.

La contradiction que vous me reprochez dans le même lieu est tout aussi bien fondée que la précédente accusation. *Il ne fait , dites - vous , quelle est la nature de Dieu , & bientôt après il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence , de puissance , de volonté & de bonté ; n'est - ce donc pas - là avoir une idée de la nature divine ?*

Voici , Monseigneur , là - dessus ce que j'ai à vous dire.

» Dieu est intelligent ; mais comment
 » l'est - il ? L'homme est intelligent quand
 » il raisonne , & la suprême intelligence n'a
 » pas besoin de raisonner ; il n'y a pour elle
 » ni prémisses , ni conséquences , il n'y a
 » pas de proposition ; elle est purement in-
 » tuitive , elle voit également tout ce qui est
 » & tout ce qui peut être ; toutes les vé-
 » rités ne sont pour elle qu'une seule idée ,
 » comme tous les lieux un seul point &

» tous les tems un seul moment. La puis-
 » sance humaine agit par des moyens , la
 » puissance divine agit par elle - même :
 » Dieu peut parce qu'il veut , sa volonté fait
 » son pouvoir. Dieu est bon , rien n'est plus
 » manifeste ; mais la bonté dans l'homme
 » est l'amour de ses semblables , & la bonté
 » de Dieu est l'amour de l'ordre ; car c'est
 » par l'ordre qu'il maintient ce qui existe ,
 » & lie chaque partie avec le tout. Dieu est
 » juste , j'en suis convaincu ; c'est une suite
 » de sa bonté ; l'injustice des hommes est
 » leur œuvre & non pas la sienne : le dé-
 » sordre moral qui dépose contre la provi-
 » dence aux yeux des philosophes , ne fait
 » que la démontrer aux miens. Mais la jus-
 » tice de l'homme est de rendre à chacun ce
 » qui lui appartient , & la justice de Dieu de
 » demander compte à chacun de ce qu'il lui
 » a donné.

» Que si je viens à découvrir successive-
 » ment ces attributs dont je n'ai nulle idée
 » absolue , c'est par des conséquences for-
 » cées , c'est par le bon usage de ma raison :
 » mais je les affirme sans les comprendre ,
 » & dans le fond , c'est n'affirmer rien. J'ai
 » beau

» beau me dire , Dieu est ainsi ; je le sens ,
 » je me le prouve : je n'en conçois pas
 » mieux comment Dieu peut être ainsi.

» Enfin plus je m'efforce de contempler
 » son essence infinie , moins je la conçois ;
 » mais elle est , cela me suffit ; moins je la
 » conçois , plus je l'adore. Je m'humilie &
 » lui dis : Etre des êtres , je suis parce que
 » tu es ; c'est m'élever à ma source que de te
 » méditer sans cesse. Le plus digne usage de
 » ma raison est de s'anéantir devant toi :
 » c'est mon ravissement d'esprit , c'est le
 » charme de ma foiblesse de me sentir ac-
 » cablé de ta grandeur ».

Voilà ma réponse , & je la crois péremptoire. Faut-il vous dire à présent où je l'ai prise ? Je l'ai tirée mot - à - mot de l'endroit même que vous accusez de contradiction (29). Vous en usez comme tous mes adversaires , qui , pour me réfuter , ne font qu'écrire les objections que je me suis faites , & supprimer mes solutions. La réponse est déjà toute prête ; c'est l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

(29) Emile , T. II , p. 51 , in-4°.

Nous avançons , Monseigneur , vers les discussions les plus importantes.

Après avoir attaqué mon système & mon Livre , vous attaquez aussi ma Religion ; & parce que le Vicaire catholique fait des objections contre son Église , vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne ; comme si proposer des difficultés sur un sentiment , c'étoit y renoncer ; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes ; comme si la Géométrie elle-même n'en avoit pas , ou que les Géometres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

La réponse que j'ai d'avance à vous faire est de vous déclarer avec ma franchise ordinaire mes sentimens en matiere de Religion , tels que je les ai professés dans tous mes Écrits , & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai , de plus , pourquoi j'ai publié la Profession de Foi du Vicaire , & pourquoi , malgré tant de clameurs , je la tiendrai toujours pour l'Écrit le meilleur & le plus utile dans le siècle où je l'ai publié. Les bâchers ni les décrets ne me feront point changer de lan-

gage ; les Théologiens en m'ordonnant d'être humble ne me feront point être faux , & les philosophes en me taxant d'hypocrisie ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma Religion , parce que j'en ai une , & je la dirai hautement , parce que j'ai le courage de la dire , & qu'il seroit à désirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre-humain.

Monseigneur , je suis Chrétien , & sincèrement Chrétien , selon la doctrine de l'Evangile. Je suis Chrétien , non comme un disciple des Prêtres , mais comme un disciple de Jésus-Christ. Mon Maître a peu subtilisé sur le dogme , & beaucoup insisté sur les devoirs ; il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œuvres ; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit nécessaire pour être bon ? quand il résuinoit la Loi & les Prophetes , c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance (30), & il m'a dit par lui-même & par ses Apôtres que celui qui aime son frere a accompli la Loi (31).

(30) Matth. VII. 12.

(31) Galat. V. 14.

Moi de mon côté , très - convaincu des vérités essentielles au Christianisme , lesquelles servent de fondement à toute bonne morale , cherchant au surplus à nourrir mon cœur de l'esprit de l'Évangile sans tourmenter ma raison de ce qui m'y paroît obscur , enfin persuadé que quiconque aime Dieu par-dessus toute chose & son prochain comme soi-même , est un vrai Chrétien , je m'efforce de l'être , laissant à part toutes ces subtilités de doctrine , tous ces importans galimathias dont les Pharisiens embrouillent nos devoirs & offusquent notre foi ; & mettant avec Saint Paul la foi même au-dessous de la charité (32).

Heureux d'être né dans la Religion la plus raisonnable & la plus sainte qui soit sur la terre , je reste inviolablement attaché au culte de mes Peres : comme eux je prends l'Écriture & la raison pour les uniques règles de ma croyance ; comme eux je récusé l'autorité des hommes , & n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité ; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus - Christ &

les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fideles les hommages de son Église. Il n'est consolant & doux d'être compté parmi ses membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la divinité, & de me dire au milieu d'eux : Je suis avec mes freres.

Pénétré de reconnoissance pour le digne Pasteur (*) qui, résistant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'Église un défenseur de la cause de Dieu, je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment Chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son troupeau, & j'espere n'en point scandaliser les membres ni par mes sentimens ni par ma conduite. Mais lorsque d'injustes Prêtres s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment : Rétractez-vous, déguisez-vous, expliquez ceci, défavouez cela ; leurs hauteurs ne m'en imposeront point ; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire

(*) Voyez les Lettres écrites de la Montagne ; Lettre deuxième, note (r).

pour leur plaire ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense , & qu'ils veuillent me retrancher de l'Église , je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fideles; ils ne m'ôteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'en ôter les consolations dans cette vie , mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre , & c'est-là que mon vœu le plus ardent & le plus sincere est d'avoir Jésus Christ même pour Juge entre eux & moi.

Tels sont , Monseigneur , mes vrais sentimens , que je ne donne pour regle à personne , mais que je déclare être les miens , & qui resteront tels tant qu'il plaira , non aux hommes , mais à Dieu , seul maître de changer mon cœur & ma raison : car aussi long-tems que je serai ce que je suis & que je penserai comme je pense , je parlerai comme je parle. Bien différent , je l'avoue , de vos Chrétiens en effigie , toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos , & toujours sûrs d'être assez bons Chrétiens , pourvu qu'on ne brûle pas leurs Livres &

qu'ils ne soient pas décrétés. Ils vivent en gens persuadés que non - seulement il faut confesser tel & tel article , mais que cela suffit pour aller en paradis ; & moi je pense , au contraire , que l'essentiel de la Religion consiste en pratique , que non - seulement il faut être homme de bien , miséricordieux , humain , charitable ; mais que quiconque est vraiment tel en croit assez pour être sauvé. J'avoue , au reste , que leur doctrine est plus commode que la mienne , & qu'il en coûte bien moins de se mettre au nombre des fideles par des opinions que par des vertus.

Que si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul , comme ils ne cessent de le dire ; si lorsque j'ai eu le courage de les publier & de me nommer , j'ai attaqué les Loix & troublé l'ordre public , c'est ce que j'examinerai tout-à-l'heure. Mais qu'il me soit permis , auparavant , de vous supplier , Monseigneur , vous & tous ceux qui liront cet écrit , d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité , & de ne pas imiter ceux qui , sans preuve , sans vraisemblance , & sur le seul témoignage de leur propre cœur , m'accusent d'athéisme &

d'irréligion contre des protestations si positives , & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop , ce me semble , l'air d'un homme qui se déguise , & il n'est pas aisé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiser ainsi. L'on doit présumer que celui qui s'exprime si librement sur ce qu'il ne croit pas , est sincere en ce qu'il dit croire , & quand ses discours , sa conduite & ses écrits sont toujours d'accord sur ce point , quiconque ose affirmer qu'il ment , & n'est pas un Dieu , ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre seul. J'ai fréquenté des hommes de toute espece. J'ai vu des gens de tous les partis , des Croyans de toutes les sectes , des esprits-forts de tous les systêmes : j'ai vu des grands , des petits , des libertins , des philosophes. J'ai eu des amis sârs & d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'espions , de malveillans , & le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. Je les abjure tous , quels qu'ils puissent être , de déclarer au public ce qu'ils savent de ma croyance en matiere de Reli-

A M. DE BEAUMONT. 81

gion : si dans le commerce le plus suivi , si dans la plus étroite familiarité , si dans la gaîté des repas , si dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même ; si lorsqu'ils ont voulu disputer ou plaisanter , leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé , s'ils m'ont surpris à varier dans mes sentimens , si dans le secret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public ; si dans quelque tems que ce soit ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie , qu'ils le disent , qu'ils révelent tout , qu'ils me dévoilent ; j'y consens , je les en prie , je les dispense du secret de l'amitié ; qu'ils disent hautement , non ce qu'ils voudroient que je fusse , mais ce qu'ils savent que je suis : qu'ils me jugent selon leur conscience ; je leur confie mon honneur sans crainte , & je promets de ne les point récuser.

Que ceux qui m'accusent d'être sans Religion , parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une , s'accordent au moins s'ils peuvent entre eux. Les uns ne trouvent dans mes Livres qu'un systême d'athéisme , les autres disent que je rends gloire à Dieu

dans mes Livres sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes sentimens d'hypocrisie. Mais si je prêche en public l'athéisme , je ne suis donc pas un hypocrite , & si j'affecte une foi que je n'ai point , je n'enseigne donc point l'impiété. En entassant des imputations contradictoires , la calomnie se découvre elle-même ; mais la malignité est aveugle , & la passion ne raisonne pas.

Je n'ai pas , il est vrai , cette foi dont j'entends se vanter tant de gens d'une probité si médiocre , cette foi robuste qui ne doute jamais de rien , qui croit sans façon tout ce qu'on lui présente à croire , & qui met à part ou dissimule les objections qu'elle ne fait pas résoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent , & si je me détermine pour elle , c'est parce que mon cœur m'y porte , qu'elle n'a rien que de consolant pour moi , & qu'à la rejeter , les difficultés ne sont pas moindres ; mais ce n'est pas parce que je la vois démontrée , car très-sûrement elle ne l'est pas à mes yeux. Je ne suis pas même assez instruit à beaucoup près pour qu'une dé-

monstration qui demande un si profond savoir, soit jamais à ma portée. N'est-il pas plaisant que moi qui propose ouvertement mes objections & mes doutes, je sois l'hypocrite, & que tous ces gens si décidés, qui disent sans cesse croite fermement ceci & cela, que ces gens si sûrs de tout, sans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens, enfin, dont la plupart ne sont gueres plus savans que moi, & qui sans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir proposées, soient les gens de bonne-foi ?

Pourquoi serois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être ? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai suscité contre moi tous les partis, je n'ai soutenu que la cause de Dieu & l'humanité, & qui est-ce qui s'en soucie ? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre sensation, & pas une ame ne m'en a su gré. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en secret. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, les uns

m'eussent attaqué avec plus de réserve en me voyant défendu par les autres , & disposé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'est gueres à craindre ; son parti n'est pas redoutable , il est seul ou à peu près , & l'on est sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il songe à le rendre. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme , en me séparant ainsi de l'Eglise , j'autois ôté tout d'un coup à ses Ministres le moyen de me harceler sans cesse , & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies ; je n'aurois point essuyé tant d'ineptes censures ; & au lieu de me blâmer si aigrement d'avoir écrit , il eût fallu me réfuter , ce qui n'est pas tout à fait si facile. Enfin , si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme , on eût d'abord un peu clabaudé ; mais on m'eût bientôt laissé en paix comme tous les autres ; le peuple du Seigneur n'eût point pris inspection sur moi , chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié ; & j'eusse été quitte à quitte avec tout le monde : les Saintes en Israël ne m'auroient point écrit des Lettres anonymes , & leur charité ne se fût point exhalée en
dévotes

dévotes injures ; elles n'eussent point pris la peine de m'assurer humblement que j'étois un scélérat , un monstre exécrationnel , & que le monde eût été trop heureux si quelque bonne ame eût pris le soin de m'étouffer au berceau : d'honnêtes gens , de leur côté , me regardant alors comme un réprouvé , ne se tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie ; ils ne me tireroient pas à droite & à gauche , ils ne m'étoufferoient pas sous le poids de leurs sermons , ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudissant leur importunité , & de sentir avec reconnaissance qu'ils sont appelés à me faire périr d'ennui.

Monseigneur , si je suis un hypocrite , je suis un fou ; puisque , pour ce que je demande aux hommes , c'est une grande folie de se mettre en frais de fausseté ; si je suis un hypocrite , je suis un sot ; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mène qu'à des malheurs dans cette vie , & que quand j'y pourrois trouver quelque avantage , je n'en puis profiter sans me démentir. Il est vrai que j'y

suis à tems encore ; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes ; & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieillesse ; je puis avoir long-tems à souffrir ; je puis voir changer derechef le public sur mon compte : mais si jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune ; par quelque route que j'y parvienne , alors je ferai un hypocrite ; cela est sûr.

La gloire de l'ami de la vérité n'est point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre ; quoi qu'il dise , pourvu qu'il le pense , il tend à son but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai n'est point tenté de mentir , & il n'y a nul homme sensé qui ne préfère le moyen le plus simple , quand il est aussi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures ; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute chose , d'être le seul Auteur de mon siecle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi , & qui n'ait dit que ce qu'il a cru : ils pourront un moment fouiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies ; mais elle en triomphera tôt ou tard ; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules , je resterai toujours

le même , & fans autre art que ma franchise , j'ai de quoi les désoler toujours.

Mais cette franchise est déplacée avec le public ! Mais toute vérité n'est pas bonne à dire ! Mais bien que tous les gens sensés pensent comme vous , il n'est pas bon que le vulgaire pense ainsi ! Voilà , ce qu'on m'écrit de toute parts ; voilà , peut-être , ce que vous me diriez vous-même , si nous étions tête-à-tête dans votre Cabinet. Tels sont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit ; ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre ; en habit de parade ils ne savent plus que mentir , & non-seulement ils sont trompeurs & fourbes à la face du genre humain , mais ils n'ont pas honte de punir contre leur conscience quiconque ose n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe est-il bien vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire ? Quand il le seroit , s'ensuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire , & toutes les folies des hommes sont-elles si saintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive respecter ? Voilà ce qu'il conviendrait d'examiner avant de me donner pour loi une maxime suspecte &

vague , qui , fût-elle vraie en elle-même , peut pécher par son application.

J'ai grande envie , Monseigneur , de prendre ici ma méthode ordinaire , & de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire , qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

Sitôt que je fus en état d'observer les hommes , je les regardois faire , & je les écoutois parler ; puis , voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours , je cherchai la raison de cette dissemblance , & je trouvai qu'êtte & paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir & parler , cette deuxieme différence étoit la cause de l'autre , & avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher.

Je la trouvai dans notre ordre social , qui , de tout point contraire à la nature que rien ne détruit , la tyrannise sans cesse , & lui fait sans cesse réclamer ses droits. Je suivis cette contradiction dans ses conséquences , & je vis qu'elle expliquoit seule tous les vices des hommes & tous les maux de la société. D'où je conclus qu'il n'étoit pas nécessaire

de supposer l'homme méchant par sa nature, lorsqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de sa méchanceté. Ces réflexions me conduisirent à de nouvelles recherches sur l'esprit humain considéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumieres & des vices se faisoit toujours en même raison, non dans les individus, mais dans les peuples; distinction que j'ai toujours soigneusement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'ai cherché la vérité dans les Livres; je n'y ai trouvé que le mensonge & l'erreur. J'ai consulté les Auteurs; je n'ai trouvé que des Charlatans qui se font un jeu de tromper les hommes, sans autre Loi que leur intérêt, sans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'osent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne savent parler au dernier que

de ses devoirs , & à l'autre que de ses droits. Toute l'instruction publique tendra toujours au mensonge tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir , & c'est pour eux seulement que la vérité n'est pas bonne à dire. Pourquoi serois-je le complice de ces gens-là.

Il y a des préjugés qu'il faut respecter ? cela peut être : mais c'est quand d'ailleurs tout est dans l'ordre , & qu'on ne peut ôter ces préjugés sans ôter aussi ce qui les rachette ; on laisse alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne sauroit changer qu'en mieux , les préjugés sont-ils si respectables qu'il faille leur sacrifier la raison , la vertu , la justice , & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes ? Pour moi , j'ai promis de la dire en toute chose utile , autant qu'il seroit en moi ; c'est un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent , & que sûrement un autre ne remplira pas à ma place , puisque chacun se devant à tous , nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité* , dit Augustin , *n'est ni à moi ni à vous ni à lui , mais à nous tous qu'elle appelle avec force à*

la publier de concert , sous peine d'être inutiles à nous-mêmes si nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui seul un bien dont Dieu veut que tous jouissent , perd par cette usurpation ce qu'il dérobe au public , & ne trouve qu'erreur en lui-même pour avoir trahi la vérité (o).

Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doivent rester dans l'erreur , que ne les laissez-vous dans l'ignorance ? A quoi bon tant d'Ecoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir ? Quel est donc l'objet de vos Colléges , de vos Académies , de tant de fondations savantes ? Est-ce de donner le change au Peuple , d'altérer sa raison d'avance , & de l'empêcher d'aller au vrai ? Professeurs de mensonge , c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire , & , comme ces brigands qui mettent des fanaux sur les écueils , vous l'éclairez pour le perdre.

Voilà ce que je pensois en prenant la plume , & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts

(o) Aug. Confes. L. XII. c. 25.

essentiels qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées mais plus sûtes, & la raison régneroit toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple n'ayant aucune base fixe, sont plus variables; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le menent plus honnêtes gens.

J'ai vu dans la Religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné: car le vice du Gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre; mais qui sait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de

tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai Croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées : il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premièrement ce culte & cette morale ; cela fera de tous les hommes, & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui est de l'homme, nous dirons ensuite ce qui est du Citoyen. Ne faisons pas, sur-tout, comme votre Monsieur Joly de Fleury, qui, pour établir son Jansénisme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entre eux les humains ; de sorte que selon lui le Chrétien & l'Infidèle qui contractent entre eux, ne sont tenus à rien du tout l'un envers l'autre, puisqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

Je vois donc deux manières d'examiner & comparer les Religions diverses ; l'une selon le vrai & le faux qui s'y trouvent,

soit quant aux faits naturels ou surnaturels sur lesquels elles sont établies, soit quant aux notions que la raison nous donne de l'Être suprême & du culte qu'il veut de nous : l'autre selon leurs effets temporels & moraux sur la terre, selon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la société & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choses vont toujours ensemble, & que la Religion la plus vraie est aussi la plus sociale; c'est précisément ce qui est en question; & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette question est un impie, un athée; puisque autre chose est de croire, & autre chose d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue, que si l'homme est fait pour la société, la Religion la plus vraie est aussi la plus sociale & la plus humaine; car Dieu veut que nous soyons tels qu'il nous a faits, & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchants, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être. De plus la Religion considérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut

aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation qui est Dieu, est par la nature au-dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce sentiment, tout probable qu'il est, est sujet à de grandes difficultés, par l'histoire & les faits qui le contrarient. Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres Peuples, & ils commencèrent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu : tous les Chrétiens ont eu des guerres de Religion, & la guerre est nuisible aux hommes ; tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes ; plusieurs sectes vantent le célibat ; & le célibat est si nuisible (33) à l'espece

(33) La continence & la pureté ont leur usage, même pour la population ; il est toujours beau de se commander à soi-même, & l'état de virginité est par ces raisons très-digne d'estime ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau, ni bon, ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme ;

humaine , que s'il étoit suivi par-tout , elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider , cela fait raison pour examiner , & je ne demandois autre chose finon qu'ou permît cet examen.

Je ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne Religion sur la terre ; mais je

mais ou en a plus pour une mere de famille que pour une vieille fille , & cela me paroît très-sensé. Comme on ne se marie pas en naissant , & qu'il n'est pas même à propos de se marier fort jeune , la virginité que tous ont dû porter & honorer , a sa nécessité , son utilité , son prix , & sa gloire ; mais c'est pour aller , quand il convient , déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi ! disent-ils de leur air bêtement triomphant , des célibataires prêchent le nœud conjugal ! pourquoi donc ne se marient-ils pas ? Ah ! pourquoi ! Parce qu'un état si saint & si doux en lui-même est devenu par vos fortes institutions un état malheureux & ridicule , dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans être un fâçon ou un sot. Sceptres de fer , loix insensées ! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre , & c'est par nous que le cri de la nature s'élève contre votre barbarie. Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la même ou vous nous avez réduits ?

dis ,

dis , & il est trop vrai , qu'il n'y en a aucune parmi celles qui sont ou qui ont été dominantes , qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs freres , tous ont offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Quelle que soit la source de ces contradictions , elles existent ; est - ce un crime de vouloir les ôter ?

La charité n'est point meurtrière. L'amour du prochain ne porte point à le massacrer. Ainsi le zèle du salut des hommes n'est point la cause des persécutions ; c'est l'amour-propre & l'orgueil qui en est la cause. Moins un culte est raisonnable , plus on cherche à l'établir par la force : celui qui professe une doctrine insensée ne peut souffrir qu'on ose la voir telle qu'elle est : la raison devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce soit , il faut l'ôter aux autres , parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainsi l'intolérance & l'inconséquence ont la même source. Il faut sans cesse intimider , effrayer les hommes. Si vous leur livrez un moment à leur raison vous êtes perdus.

De cela seul , il suit que c'est un grand

bien à faire aux peuples dans ce délire , que de leur apprendre à raisonner sur la Religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme , c'est ôter le poignard à l'intolérance , c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car si, voulant raisonner, vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres , vous rendez au fanatisme son arme , & vous lui fournissez de quoi devenir plus cruel.

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des Livres ; c'est le moyen de ne rien finir. Les Livres sont des sources de disputes intarissables ; parcourez l'histoire des peuples : ceux qui n'ont point de Livres ne disputent point. Voulez - vous asservir les hommes à des autorités humaines ? L'un sera plus près , l'autre plus loin de la preuve ; ils en seront diversement affectés : avec la bonne foi la plus entière , avec le meilleur jugement du monde , il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens & ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même , s'il daignoit

nous parler dans nos langues , ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes , & les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes , & les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire , il n'y a point de si grossier mensonge qu'on ne puisse étayer de quelque fausse raison.

Supposons qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il est jour ; on se moquera de lui ; mais laissez à ce particulier le tems & les moyens de se faire une secte , tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disoit vrai. Car enfin , diront - ils , quand il a prononcé qu'il étoit jour , il étoit jour en quelque lieu de la terre ; rien n'est plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière , soutiendront qu'en un autre sens encore , il est très - vrai qu'il est jour la nuit. Pourvu que des gens subtils s'en mêlent , bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à cette évidence. Il y aura

des débats qui dégénéreront , selon l'usage ; en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications , les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la proposition au figuré , l'autre au propre. L'un dira , il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit nuit : l'autre dira ; il a dit à minuit qu'il étoit jour , & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire , & n'y verra que des obstinés. On finira par se battre , se massacrer ; les flots de sang couleront de toutes parts ; & si la nouvelle secte est enfin victorieuse , il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à - peu - près l'histoire de toutes les querelles de Religion.

La plupart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme , & se maintiennent par l'hypocrisie ; de - là vient qu'ils choquent la raison & ne mènent point à la vertu. L'enthousiasme & le délire ne raisonnent pas ; tant qu'ils durent , tout passe & l'on marche peu sur les dogmes : cela est d'ailleurs si commode ! la doctrine coûte si peu à suivre & la morale coûte tant à pratiquer , qu'en se jettant du côté le plus facile , on rachète les bonnes œuvres par le mérite

d'une grande foi. Mais quoi qu'on fasse , le fanatisme est un état de crise qui ne peut durer toujours. Il a ses accès plus ou moins longs , plus ou moins fréquens , & il a aussi ses relâches , durant lesquels on est de sang-froid. C'est alors qu'en revenant sur soi-même , on est tout surpris de se voir enchaîné par tant d'absurdités. Cependant le culte est réglé , les formes sont prescrites , les loix sont établies , les transgresseurs sont punis. Ira-t-on protester seul contre tout cela , récuser les Loix de son pays , & renier la Religion de son pere ? Qui l'oseroit ? On se soumet en silence , l'intérêt veut qu'on soit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres ; sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. Voilà , Monseigneur , comme pense le gros des hommes dans la plupart des Religions , & sur-tout dans la vôtre ; & voilà la clef des inconséquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'est qu'apparence , & leurs mœurs sont comme leur foi.

Pourquoi un homme a-t-il inspection sur la croyance d'un autre , & pourquoi

l'État a-t-il inspection sur celle des citoyens ? C'est parce qu'on suppose que la croyance des hommes détermine leur morale , & que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'est pas , qu'importe ce qu'ils croient , ou ce qu'ils font semblant de croire ? L'apparence de la Religion ne sert plus qu'à les dispenser d'en avoir une.

Dans la société , chacun est en droit de s'informer si un autre se croit obligé d'être juste , & le Souverain est en droit d'examiner les raisons sur lesquelles chacun fonde cette obligation. De plus , les formes nationales doivent être observées , c'est sur quoi j'ai beaucoup insisté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale , qui n'influent en aucune manière sur les actions , & qui ne tendent point à transgresser les Loix , chacun n'a là-dessus que son jugement pour maître , & nul n'a ni droit ni intérêt de prescrire à d'autres sa façon de penser. Si , par exemple , quelqu'un , même constitué en autorité , venoit me demander mon sentiment sur la fameuse question de l'hypothèse dont la Bible

ne dit pas un mot , mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des Conciles & tant d'hommes ont été tourmentés ; après lui avoir dit que je ne l'entends point & ne me soucie point de l'entendre , je le prie-rois le plus honnêtement que je pourrois de se mêler de ses affaires , & s'il insiſtoit , je le laisserois - là.

Voilà le seul principe sur lequel on puisse établir quelque chose de fixe & d'équitable sur les disputes de Religion ; sans quoi , chacun posant de son côté ce qui est en question , jamais on ne conviendra de rien , l'on ne s'entendra de la vie , & la Religion , qui devrait faire le bonheur des hommes , fera toujours leurs plus grands maux.

Mais plus les Religions vieillissent , plus leur objet se perd de vue ; les subtilités se multiplient , on veut tout expliquer , tout décider , tout entendre ; incessamment la doctrine se raffine & la morale dépérit toujours plus. Assurément il y a loia de l'esprit du Deutéronome à l'esprit du Talmud & de la Mishnah , & de l'esprit de l'Évangile aux querelles sur la Constitution ! Saint

Thomas demande (34) si par la succession des tems les articles de foi se sont multipliés , & il se déclare pour l'affirmative. C'est-à-dire que les Docteurs , renchérisant les uns sur les autres , en savent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jésus-Christ. Saint Paul avoue ne voir qu'obscurément & ne connoître qu'en partie (35). Vraiment nos Théologiens sont bien plus avancés que cela ; ils voient tout , ils savent tout : ils nous rendent clair ce qui est obscur dans l'Écriture ; ils prononcent sur ce qui étoit indécis : ils nous font sentir avec leur modestie ordinaire que les Auteurs Sacrés avoient grand besoin de leur secours pour se faire entendre , & que le Saint Esprit n'eût pas su s'expliquer clairement sans eux.

Quand on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles disputes , on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu , mais s'il est orthodoxe ; on lui fait signer des formulaires sur les questions les

(34) *Secunda secunde Quæst. I. Art. VII.*

(35) I. Cor. XIII. 9, 12.

plus inutiles & souvent les plus inintelligibles; & quand il a signé, tout va bien, l'on ne s'informe plus du reste. Pourvu qu'il n'aille pas se faire pendre, il peut vivre au surplus comme il lui plaira; ses mœurs ne font rien à l'affaire, la doctrine est en sûreté. Quand la Religion en est-là, quel bien fait-elle à la société, de quel avantage est-elle aux hommes: Elle ne sert qu'à exciter entre eux des dissentions, des troubles, des guerres de toute espece, à les faire entre-égorger pour des Logogryphes: il vaudroit mieux alors n'avoir point de Religion que d'en avoir une si mal entendue. Empêchons-la, s'il se peut, de dégénérer à ce point, & soyons sûrs, malgré les bûchers & les chaînes, d'avoir bien mérité du genre humain.

Supposons que, las des querelles qui le déchirent, il s'assemble pour les terminer & convenir d'une Religion commune à tous les Peuples. Chacun commencera, cela est sûr, par proposer la sienne comme la seule vraie, la seule raisonnable & démontrée, la seule agréable à Dieu & utile aux hommes; mais ses preuves ne répondant pas là-dessus à sa persuasion, du moins au gré des

autres sectes, chaque parti n'aura de voix que la sienne; tous les autres se réuniront contre lui; cela n'est pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette manière, un seul proposant, & tous rejetant; ce n'est pas le moyen d'être d'accord. Il est croyable qu'après bien du tems perdu dans ces altercations puériles, les hommes de sens chercheront des moyens de conciliation. Ils proposeront, pour cela, de commencer par chasser tous les Théologiens de l'assemblée, & il ne leur sera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire est indispensable. Cette bonne œuvre faite, ils diront aux peuples: Tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'est pas possible même que vous vous entendiez, & c'est un argument qui n'a jamais convaincu personne que de dire: Vous avez tort, car j'ai raison.

» Vous parlez de ce qui est agréable à
» Dieu. Voilà précisément ce qui est en
» question. Si nous savions quel culte lui est
» le plus agréable, il n'y auroit plus de dis-
» pute entre nous. Vous parlez aussi de ce
» qui est utile aux hommes: c'est autre

» chose ; les hommes peuvent juger de
 » cela. Prenons donc cette utilité pour règle,
 » puis établissons la doctrine qui s'y rap-
 » porte le plus. Nous pourrions espérer d'ap-
 » procher ainsi de la vérité autant qu'il est
 » possible à des hommes : car il est à présu-
 » mer que ce qui est le plus utile aux créa-
 » tures, est le plus agréable au Créateur.

» Cherchons d'abord s'il y a quelque
 » affinité naturelle entre nous, si nous som-
 » mes quelque chose les uns aux autres. Vous
 » Juifs, que pensez-vous sur l'origine du
 » genre humain ? Nous pensons qu'il est sorti
 » d'un même Père. Et vous Chrétiens ? Nous
 » pensons là-dessus comme les Juifs. Et vous,
 » Turcs ? Nous pensons comme les Juifs &
 » les Chrétiens. Cela est déjà bon : puisque
 » les hommes sont tous frères, ils doivent
 » s'aimer comme tels.

» Dites-nous maintenant de qui leur Père
 » commun avoit reçu l'être ? Car il ne s'é-
 » toit pas fait tout seul. Du Créateur du
 » Ciel & de la terre. Juifs ; Chrétiens &
 » Turcs sont d'accord aussi sur cela ; c'est
 » encore un très-grand point.

» Et cet homme, ouvrage du Créateur,

» est-il un être simple ou mixte ? Est-il formé
 » d'une substance unique , ou de plusieurs ?
 » Chrétiens , répondez. Il est composé de
 » deux substances, dont l'une est mortelle, &
 » dont l'autre ne peut mourir. Et vous ,
 » Turcs ? Nous pensons de même. Et vous ,
 » Juifs ? Autrefois nos idées là-dessus étoient
 » fort confuses , comme les expressions de
 » nos Livres Sacrés ; mais les Esséniens nous
 » ont éclairés , & nous pensons encore sur
 » ce point comme les Chrétiens ».

En procédant ainsi d'interrogations en in-
 terrogations , sur la Providence divine , sur
 l'économie de la vie à venir , & sur toutes
 les questions essentielles au bon ordre du
 genre humain , ces mêmes hommes ayant
 obtenu de tous des réponses presque unifor-
 mes , leur diront : (On se souviendra que
 les Théologiens n'y font plus.) » Mes amis
 » de quoi vous tourmentez - vous ? Vous
 » voilà tous d'accord sur ce qui vous im-
 » porte ; quand vous différerez de sentiment
 » sur le reste , j'y vois peu d'inconvénient.
 » Formez de ce petit nombre d'articles une
 » Religion humaine & sociale , que tout
 » homme vivant en société soit obligé d'ad-
 » mettre,

» mettre. Si quelqu'un dogmatise contre
 » elle, qu'il soit banni de la société, comme
 » ennemi de ses loix fondamentales. Quant
 » au reste sur quoi vous n'êtes pas d'accord,
 » formez chacun de vos croyances par-
 » ticulieres autant de Religions nationa-
 » les, & suivez - les en sincérité de cœur.
 » Mais n'allez point vous tourmentant pour
 » les faire admettre aux autres Peuples, &
 » soyez assurés que Dieu n'exige pas cela.
 » Car il est aussi injuste de vouloir les sou-
 » mettre à vos opinions qu'à vos loix, &
 » les missionnaires ne me semblent gueres
 » plus sages que les conquérans.

» En suivant vos diverses doctrines, ces-
 » sez de vous les figurer si démontrées que
 » quiconque ne les voit pas telles soit cou-
 » pable à vos yeux de mauvaise foi. Ne
 » croyez point que tous ceux qui pesent vos
 » preuves & les rejettent, soient pour cela
 » des obstinés que leur incrédulité rende
 » punissables; ne croyez point que la rai-
 » son, l'amour du vrai, la sincérité soient
 » pour vous seuls. Quoiqu'on fasse, on sera
 » toujours porté à traiter en ennemis ceux
 » qu'on accusera de se refuser à l'évidence.

» On plaint l'erreur , mais on hait l'opiniâ-
 » treté. Donnez la préférence à vos raisons ,
 » à la bonne heure ; mais sachez que ceux
 » qui ne s'y rendent pas , ont les leurs.

« Honorez en général tous les fondateurs
 » de vos cultes respectifs. Que chacun rende
 » au sien ce qu'il croit lui devoir ; mais
 » qu'il ne méprise point ceux des autres. Ils
 » ont eu de grands génies & de grandes
 » vertus : cela est toujours estimable. Ils se
 » font dits les Envoyés de Dieu , cela peut
 » être & n'être pas : c'est de quoi la plu-
 » ralité ne fautoit juger d'une manière uni-
 » forme , les preuves n'étant pas également
 » à sa portée. Mais quand cela ne seroit
 » pas , il ne faut point les traiter si légé-
 » rement d'imposteurs. Qui fait jusqu'où les
 » méditations continuelles sur la divinité ,
 » jusqu'où l'enthousiasme de la vertu ont
 » pu , dans leurs sublimes ames , troubler
 » l'ordre didactique & rampant des idées
 » vulgaires ? Dans une trop grande élévation
 » la tête tourne , & l'on ne voit plus les
 » choses comme elles sont. Socrate a cru
 » avoir un esprit familier , & l'on n'a point
 » osé l'accuser pour cela d'être un fourbe.

» Traiterons-nous les fondateurs des Peuples,
 » les bienfaiteurs des nations, avec moins
 » d'égards qu'un particulier ?

» Du reste, plus de dispute entre vous
 » sur la préférence de vos cultes. Ils sont
 » tous bons, lorsqu'ils sont prescrits par
 » les loix, & que la Religion essentielle
 » s'y trouve; ils sont mauvais quand elle
 » ne s'y trouve pas. La forme du culte est
 » la police des Religions & non leur essence,
 » & c'est au Souverain qu'il appartient de
 » régler la police dans son pays ».

J'ai pensé, Monseigneur, que celui qui
 raisonneroit ainsi ne seroit point un blas-
 phémateur, un impie; qu'il proposeroit un
 moyen de paix juste, raisonnable, utile
 aux hommes; & que cela n'empêcheroit
 pas qu'il n'eût sa Religion particulière ainsi
 que les autres, & qu'il n'y fût tout aussi
 sincèrement attaché. Le vrai croyant, sa-
 chant que l'infidèle est aussi un homme, &
 peut être un honnête homme, peut sans
 crime s'intéresser à son sort. Qu'il empêche
 un culte étranger de s'introduire dans son
 pays, cela est juste; mais qu'il ne damne
 pas pour cela ceux qui ne pensent pas comme

lui ; car quiconque prononce un jugement si téméraire se rend l'ennemi du reste du genre-humain. J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile , non la théologique ; je pense tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien , dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi , peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire en un pays des Religions étrangères sans la permission du Souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu , c'est désobéir aux Loix ; & qui désobéit aux Loix désobéit à Dieu.

Quant aux Religions une fois établies ou tolérées dans un pays , je crois qu'il est injuste & barbare de les y détruire par la violence , & que le Souverain se fait tort à lui-même en maltraitant leurs sectateurs. Il est bien différent d'embrasser une Religion nouvelle , ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité de cultes , ni proscrire ceux qui sont une fois établis ; car un fils n'a jamais tort de suivre la Religion de son pere. La raison

de la tranquillité publique est toute contre les persécuteurs. La Religion n'excite jamais de troubles dans un Etat que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que soit. Mais tout culte légitime, c'est-à-dire, tout culte où se trouve la Religion essentielle, & dont, par conséquent, les sectateurs ne demandent que d'être soufferts & vivre en paix, n'a jamais causé ni révoltes ni guerres civiles, si ce n'est lorsqu'il a fallu se défendre & repousser les persécuteurs. Jamais les Protestans n'ont pris les armes en France que lorsqu'on les y a poursuivis. Si l'on eut pu se résoudre à les laisser en paix, ils y seroient demeurés. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la Religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France, malgré les loix. Mais lorsque, transmise des peres aux enfans, cette Religion fut devenue celle d'une partie de la nation Françoisse, & que le Prince eût solennellement traité avec cette partie par l'Édit de Nantes, cet Édit devint un Contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé

que du commun consentement des deux parties , & depuis ce tems , l'exercice de la Religion Protestante est , selon moi , légitime en France.

Quand il ne le feroit pas , il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du Royaume avec leurs biens , ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vou'oir tolérer , vouloir à la fois qu'ils soient & qu'ils ne soient pas , les priver même du droit de la nature , annuler leurs mariages (36) ,

(36) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouse concernant l'affaire de l'infortuné Calas , on reproche aux Protestans de faire entre eux des mariages , qui , *selon les Protestans ne sont que des Actes civils , & par conséquent soumis entièrement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainsi de ce que , selon les Protestans , le mariage est un acte civil , il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Roi , qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Protestans , pour se marier , sont légitimement tenus de se faire Catholiques , attendu que , selon eux , le mariage est un acte civil. Telle est la maniere de raisonner de Messieurs du Parlement de Toulouse.

déclarer leurs enfans bâtards... en ne disant que ce qui est, j'en dirois trop; il faut me taire.

Voici du moins ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'Etat, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Protestans François tous leurs chefs: mais il falloit s'arrêter - là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs distinctions. Pour prévenir des dissensions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni Grands ni Noblesse à sa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France? Examinez toutes vos précédentes guerres, appelées guerres de Religion, vous

La France est un Royaume si vaste, que les François se sont mis dans l'esprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du Droit naturel ni du Droit des Gens; & il est à remarquer que dans tout ce grand Royaume où sont tant d'Universités, tant de Colléges, tant d'Académies, & où l'on enseigne avec tant d'importance, tant d'inutilités, il ny a pas une seule chaire de Droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la Cour & dans les intérêts des Grands. Des intrigues de Cabinet brouilloient les affaires, & puis les Chefs ameu-toient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des Marchands & des Payfans ? Comment s'y prendront-ils pour susciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des Valets ou des Maîtres, & où l'égalité est inconnue ou en horreur ? Un marchand proposant de lever des troupes peut se faire écouter en Angleterre, mais il fera toujours rire des François (37).

Si j'étois Roi ? Non : Ministre ? Encore moins : mais homme puissant en France,

(37) Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué de Chefs à prendre les armes, c'est quand, réduit au désespoir par ses persécuteurs, il voit qu'il ne lui reste plus de choix que dans la manière de périr. Telle fut, au commencement de ce siècle, la guerre des Camifards. Alors on est tout étonné de la force qu'un parti méprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs n'ont su calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang qu'ils devoient bien y songer avant de les rendre inévitables.

je dirois : Tout tend parmi nous aux emplois , aux charges ; tout veut acheter le droit de mal faire : Paris & la Cour engouffrent tout. Laissons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils soient marchands , & toujours marchands ; laboureurs , & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état , ils en tireront le meilleur parti possible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à fortir ; ils feront valoir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner ; ils alimenteront notre luxe ; ils travailleront , & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on fuit , il seroit du moins plus humain , & sûrement il seroit plus utile. C'est moins la tyrannie & c'est moins l'ambition des Chets , que ce ne sont leurs préjugés & leurs courtes vues , qui font le malheur des Nations.

Je finirai par transcrire une espece de discours , qui a quelque rapport à mon sujet , & qui ne m'en écartera pas long-tems.

Un Persis de Surate ayant épousé en secret une Musulmane , fut découvert , arrêté , &

ayant refusé d'embrasser le Mahométisme ;
il fut condamné à mort. Avant d'aller au
supplice , il parla ainsi à ses Juges.

« Quoi ! vous voulez m'ôter la vie ! Eh ,
» de quoi me punissez - vous ? J'ai trans-
» gressé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi
» parle au cœur & n'est pas cruelle ; mon
» crime a été puni par le blâme de mes
» freres. Mais que vous ai - je fait pour mé-
» riter de mourir ? Je vous ai traités comme
» ma famille , & je me suis choisi une sœur
» parmi vous. Je l'ai laissée libre dans sa
» croyance , & elle a respecté la mienne
» pour son propre intérêt. Borné sans regret
» à elle seule , je l'ai honorée comme l'in-
» trument du culte qu'exige l'Auteur de
» mon être , j'ai payé par elle le tribut que
» tout homme doit au genre - humain :
» l'amour me l'a donnée & la vertu me la
» rendoit chere , elle n'a point vécu dans
» la servitude , elle a possédé sans partage
» le cœur de son époux ; ma faute n'a pas
» moins fait son bonheur que le mien.

» Pour expier une faute si pardonnable ,
» vous m'avez voulu rendre fourbe & men-
» teur ; vous m'avez voulu forcer à profes-

» ser vos sentimens sans les aimer & sans y
 » croire : comme si le transfuge de nos loix
 » eût mérité de passer sous les vôtres , vous
 » m'avez fait opter entre le parjure & la
 » mort , & j'ai choisi , car je ne veux pas
 » vous tromper. Je meurs donc , puisqu'il
 » le faut ; mais je meurs digne de revivre
 » & d'animer un autre homme juste. Je
 » meurs martyr de ma religion sans craindre
 » d'entrer après ma mort dans la vôtre.
 » Puissé - je renaître chez les Musulmans
 » pour leur apprendre à devenir humains ,
 » clémens , équitables : car servant le même
 » Dieu que nous servons , puisqu'il n'y en
 » a pas deux , vous vous aveuglez dans votre
 » zele en tourmentant ses serviteurs , &
 » vous n'êtes cruels & sanguinaires que parce
 » que vous êtes inconséquens.

» Vous êtes des enfans , qui dans vos
 » jeux ne savez que faire du mal aux
 » hommes. Vous vous croyez savans , &
 » vous ne savez rien de ce qui est de Dieu.
 » Vos dogmes récents font - ils convenables
 » à celui qui est , & qui veut être adoré de
 » tous les tems ? Peuples nouveaux , com-
 » ment osez - vous parler de Religion devant

» nous ? Nos rites font auffi vieux que les
 » aftres : les premiers rayons du soleil ont
 » éclairé & reçu les hommages de nos peres.
 » Le grand Zerduft a vu l'enfance du monde ;
 » il a prédit & marqué l'ordre de l'Univers ;
 » & vous , hommes d'hier , vous voulez
 » être nos prophètes ! Vingt siècles avant
 » Mahomet , avant la naiffance d'Ifmaël &
 » de fon pere , les Mages étoient antiques.
 » Nos livres facrés étoient déjà la Loi de
 » l'Asie & du monde , & trois grands Em-
 »pires avoient fuccellivement achevé leur
 » long cours fous nos ancêtres , avant que
 » les vôtres fuflent fortis du néant.

» Voyez , hommes prévenus , la différence
 » qui eft entre vous & nous. Vous vous
 » dites croyans , & vous vivez en barbares.
 » Vos institutions , vos loix , vos cultes ,
 » vos vertus mêmes tourmentent l'homme
 » & le dégradent. Vous n'avez que de triftes
 » devoirs à lui prescrire. Des jeûnes , des
 » privations , des combats , des mutilations ,
 » des clôtures : vous ne favez lui faire un de-
 » voir que de ce qui peut l'affliger & le con-
 » traindre. Vous lui faites haïr la vie & les
 » moyens de la conferyer ; vos femmes font
 » fans

» sans hommes , vos terres sont sans cul-
 » ture ; vous mangez les animaux & vous
 » massacrez les humains ; vous aimez le
 » sang , les meurtres ; tous vos établisse-
 » mens choquent la nature , avilissent l'es-
 » pece humaine ; & , sous le double joug
 » du despotisme & du fanatisme , vous
 » l'écrasez de ses Rois & de ses Dieux.

» Pour nous , nous sommes des hommes
 » de paix , nous ne faisons ni ne voulons
 » aucun mal à rien de ce qui respire , non
 » pas même à nos tyrans : nous leur cédon
 » sans regret le fruit de nos peines , con-
 » tens de leur être utiles & de remplir nos
 » devoirs. Nos nombreux bestiaux couvrent
 » vos pâturages ; les arbres plantés par nos
 » mains vous donnent leurs fruits & leurs
 » ombres ; vos terres que nous cultivons vous
 » nourrissent par nos soins : un peuple simple
 » & doux multiplie sous vos outrages , &
 » tire pour vous la vie & l'abondance du
 » sein de la mere commune où vous ne
 » savez rien trouver. Le soleil que nous
 » prenons à témoin de nos œuvres éclaire
 » notre patience & vos injustices ; il ne se
 » leve point sans nous trouver occupés à

» bien faire , & en se couchant il nous ra-
 » mene au sein de nos familles nous préparer
 » à de nouveaux travaux.

» Dieu seul fait la vérité. Si malgré tout
 » cela nous nous trompons dans notre culte ,
 » il est toujours peu croyable que nous
 » soyons condamnés à l'enfer, nous qui ne
 » faisons que du bien sur la terre , & que
 » vous foyez les élus de Dieu , vous qui
 » n'y faites que du mal. Quand nous se-
 » rions dans l'erreur , vous devriez la res-
 » pecter pour votre avantage. Notre piété
 » vous engraisse , & la vôtre vous consume ;
 » nous réparons le mal que vous fait une
 » Religion destructive. Croyez-moi , laissez-
 » nous un culte qui vous est utile ; craignez
 » qu'un jour nous n'adoptions le vôtre :
 » c'est le plus grand mal qui vous puisse
 » arriver ».

J'ai tâché , Monseigneur , de vous faire
 entendre dans quel esprit a été écrite la
 Profession de Foi du Vicaire Savoyard , &
 les considérations qui m'ont porté à la pu-
 blier. Je vous demande à présent à quel
 égard vous pouvez qualifier sa doctrine de
 blasphématoire , d'impie , d'abominable , &

ce que vous y trouvez de scandaleux & de pernicieux au genre - humain ? J'en dis autant à ceux qui m'accusent d'avoir dit ce qu'il falloit taire & d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague & téméraire , avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi sur ce qui est utile ou nuisible , indisposent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné. Est ce à apprendre au peuple à ne rien croire que le rappeler à la véritable foi qu'il oublie ? Est-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de son pays ? Est-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au sien ? Est-ce ôter celui qu'on a , que ne vouloir pas qu'on en change ? Est - ce se jouer de toute Religion , que respecter toutes les Religions ? Enfin est - il donc si essentiel à chacune de haïr les autres , que , cette haine ôtée , tout soit ôté ?

Voilà pourtant ce qu'on persuade au Peuple quand on veut lui faire prendre son défenseur en haine , & qu'on a la force en main. Maintenant , hommes cruels , vos décrets , vos bâchers , vos mandemens , vos journaux le troublent & l'abusent sur mon

compte. Il me croit un monstre sur la foi de vos clameurs ; mais vos clameurs cesseront enfin : mes écrits resteront malgré vous pour votre honte. Les Chrétiens , moins prévenus , y chercheront avec surprise les horreurs que vous prétendez y trouver ; ils n'y verront , avec la morale de leur divin Maître , que des leçons de paix , de concorde & de charité. Puissent - ils apprendre à être plus justes que leurs Peres ! Puissent les vertus qu'ils y auront prises me venger un jour de vos malédictions !

A l'égard des objections sur les sectes particulières dans lesquelles l'Univers est divisé , que ne puis - je leur donner assez de force pour rendre chacun moins entêté de la sienne & moins ennemi des autres ; pour porter chaque homme à l'indulgence , à la douceur , par cette considération si frappante & si naturelle ; que , s'il fût né dans un autre pays , dans une autre secte , il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité , & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur ! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les divisent qu'à celles qui les unissent !

Et au contraire , négligeant ce qu'ils ont de commun , ils s'acharnent aux sentimens particuliers avec une espece de rage ; ils tiennent d'autant plus à ces sentimens qu'ils semblent moins raisonnables , & chacun voudroit suppléer à force de confiance à l'autorité que la raison refuse à son parti. Ainsi , d'accord au fond sur tout ce qui nous intéresse , & dont on ne tient aucun compte, on passe la vie à disputer , à chicaner , à tourmenter , à persécuter , à se battre , pour les choses qu'on entend le moins , & qu'il est le moins nécessaire d'entendre. On entasse en vain décisions sur décisions ; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon intelligible ; on trouve chaque jour de nouvelles questions à résoudre , chaque jour de nouveaux sujets de querelles ; parce que chaque doctrine a des branches infinies , & que chacun , entêté de sa petite idée , croit essentiel ce qui ne l'est point , & néglige l'essentiel véritable. Que si on leur propose des objections qu'ils ne peuvent résoudre , ce qui , vu l'échafaudage de leurs doctrines , devient plus facile de jour en jour , ils se dépitent comme des enfans , & parce qu'ils

sont plus attachés à leur parti qu'à la vérité , & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi , c'est sur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre histoire caractérise mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue , peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour peut-être , ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains , fera leur gloire , & les simples qui liront mon Livre diront avec admiration : Quels tems angéliques ce devroient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie , & son auteur poursuivi comme un malfacteur ! sans doute alors tous les Lettrés respairoient la dévotion la plus sublime , & la terre étoit couverte de Saints !

Mais d'autres Livres demeureront. On saura , par exemple , que ce même siècle à produit un panégyriste de la Saint Barthélemi , François , & , comme on peut bien croire , homme d'Eglise , sans que ni Parlement ni Prélat ait songé même à lui cher-

cher querelle. Alors , en comparant la morale des deux Livres & le fort des deux Auteurs , on pourra changer de langage , & tirer une autre conclusion.

Les doctrines abominables sont celles qui mènent au crime , au meurtre , & qui sont des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice & la violence en système , & de les faire découler de la clémence de Dieu ? Je m'abstiendrai d'entrer ici dans un parallèle qui pourroit vous déplaire. Convenez seulement , Monseigneur , que si la France eût professé la Religion du Prêtre Savoyard , cette Religion si simple & si pure , qui fait craindre Dieu & aimer les hommes , des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs François ; ce peuple si doux & si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions & de massacres , depuis l'Inquisition de Toulouse (38),

(38) Il est vrai que Dominique , Saint Espagnol , y eut grande part. Le Saint , selon un écrivain de son ordre , eut la charité , prêchant contre les Albigeois , de s'adjoindre de dévotes personnes , zélées pour la foi , lesquelles prirent

jusqu'à la Saint Barthelemi, & depuis les guerres des Albigeois jusqu'aux Dragonades, le Conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrieres n'eussent point été mis à mort par arrêt du Parlement d'Aix, & sous nos yeux l'innocent Calas torturé par les bourreaux n'eût point péri sur la roue. Revenons, à présent, Monseigneur, à vos censures & aux raisons sur lesquelles vous les fondez.

Ce sont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous attestent la parole de Dieu, & qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât

le soin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob caritatem, predicans contra Albionenses, in adiutorium sumpsit quasdam devotas personas, zelantes profide, quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset.* Antonin in Chron. P. III, r. 23. c. 14, §. 2. Cette charité ne ressemble gueres à celle du Vicaire; aussi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter, & l'autre canoniser ceux qui la professent.

la parole des hommes; il est bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi* (39) !

Vous répondez. *Pour que cette plainte fût sentée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fautive dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole* (40).

Et tout au contraire, cette plainte n'est sentée qu'en admettant la vérité de la Révélation. Car si vous la supposez fautive, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur ? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute & non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix

(39) Emile, T. II, p. 76, in-4°.

(40) Mandement, §. XV.

de ses moyens , en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir & de si profondes discussions , le Vicaire a-t il tort de dire : » Voyons toutefois ; examinons , » comparons , vérifions. O si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail , l'en » aurois-je servi de moins bon cœur (41) ?

Monseigneur , votre mineure est admirable. Il faut la transcrire ici toute entière : j'aime à rapporter vos propres termes ; c'est ma plus grande méchanceté.

Mais n'est-il donc pas une infinité de faits , même antérieurs à celui de la Révélation Chrétienne , dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains , l'Auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte , cette Athènes , cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix , les mœurs , & les héros ? Que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événemens !

Si la matière étoit moins grave , & que j'eusse moins de respect pour vous , cette manière de raisonner meournait peut-être

(41) Emile , ubi sup.

l'occasion d'égayer un peu mes Lecteurs ; mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite , & à l'homme à qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse , il me suffit de montrer que vous vous trompez.

Considérez donc , de grace , qu'il est tout à fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voie ; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé , que parce que des Auteurs contemporains me le disent , & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi , il faut nécessairement des intermédiaires ; mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi , & pourquoi en faut-il de si éloignés , qui en ont besoin de tant d'autres ? Est-il simple , est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau ?

D'ailleurs , nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé ; nul pour en avoir douté ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins , n'est établi pour

nous que sur des preuves morales , & toute preuve morale est susceptible de plus & de moins. Crairoi-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer , uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible.

S'il y a dans le monde une histoire attestée c'est celle des Wampirs. Rien n'y manque ; procès-verbaux , certificats de Notables , de Chirurgiens , de Curés , de Magistrats. La preuve juridique est des plus complètes. Avec cela , qui est-ce qui croit aux Wampirs ? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru ?

Quelque attestés que soient , au gré même de l'incrédule Cicéron , plusieurs des prodiges rapportés par Tite-Live , je les regarde comme autant de fables , & sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante & celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges e'les-mêmes , c'étoient des prodiges dans le genre moral ; & comme on s'abuseroit en Lapone de fixer à quatre pieds la statue naturelle de l'homme ,

l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes, sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire, je me permettrai sur votre maniere d'argumenter encore une supposition.

Un habitant de la rue Saint-Jacques vient tenir ce discours à Monsieur l'Archevêque de Paris. » Monseigneur, je fais que vous ne » croyez ni à la béatitude de Saint Jean de » Pâris, ni aux miracles qu'il a plu à Dieu » d'opérer en public sur sa tombe, à la vue » de la Ville du monde la plus éclairée & la » plus nombreuse. Mais je crois devoir vous » attester que je viens de voir ressusciter le » Saint en personne dans le lieu où ses os » ont été déposés ».

L'homme de la rue Saint-Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouïe de cette nouvelle, avant de vous expliquer sur la foi que

vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, sur son état, sur ses sentimens, sur son Confesseur, sur d'autres articles semblables; & lorsqu'à son air comme à ses discours vous aurez compris que c'est un pauvre Ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confession, il vous confirmera dans l'opinion qu'il est Janséniste; » Ah, ah! » lui direz-vous d'un air railleur; » vous êtes convulsionnaire, & » vous avez vu ressusciter Saint Paris? Cela » n'est pas fort étonnant; vous avez tant vu » d'autres merveilles?

Toujours dans ma supposition, sans doute il insistera: il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient Jansénistes? » Oui, Monseigneur, dira-t-il, » mais n'importe; ils sont en nombre suffisant, gens de bonnes mœurs, de bon sens, & non récusables; la preuve est » complète, & rien ne manque à notre » décoration pour constater la vérité du fait.»

D'autres Evêques moins charitables enverroient chercher un Commissaire, & lui configneroient le bon homme honoré de la vision glorieuse, pour en aller rendre grace à Dieu aux petites-maisons. Pour vous, Monseigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande vous vous contenteriez de lui dire : » Je fais que » deux ou trois témoins, honnêtes gens & » de bon sens, peuvent attester la vie ou la » mort d'un homme; mais je ne fais pas » encore combien il en faut pour constater » la résurrection d'un Janséniste. En atten- » dant que je l'apprenne, allez, mon en- » fant, tâcher de fortifier votre cerveau » creux. Je vous dispense du jeûne, & voilà » de quoi vous faire de bon bouillon ».

C'est à peu près, Monseigneur, ce que vous diriez, & ce que dirait tout autre homme sage à votre place. D'où je conclus que, même selon vous, & selon tout autre homme sage, les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre, & purement surnaturels : sur quoi je vous laisse

juger vous-même de la justesse de votre comparaison.

Voici pourtant la conclusion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité* (42). Monseigneur, si jamais elle me procure un Evêché de cent mille livres de rentes, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

Continuons maintenant à vous transcrire, en prenant seulement la liberté de restituer au besoin les passages de mon Livre que vous tronquez.

» Qu'un homme , *ajoute-t-il plus loin* ,
 » vienne nous tenir ce langage : Mortels , je
 » vous annonce les volontés du Très-Haut ;
 » reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie.
 » J'ordonne au soleil de changer son cours ,
 » aux étoiles de former un autre arrange-
 » ment , aux montagnes de s'aplanir , aux
 » flots de s'élever , à la terre de prendre un
 » autre aspect : à ces merveilles qui ne re-
 » connoitra pas à l'instant le maître de la
 » nature ? » *Qui ne croiroit , M. T. C. F. ,*
que celui qui s'exprime de la sorte , ne de-

(42) *Mandement* , §. XV.

mande qu'à voir des miracles pour être Chrétien.

Bien plus que cela , Monseigneur ; puisque je n'ai pas même besoin des miracles pour être Chrétien

Ecoutez , toutefois , ce qu'il ajoute :
 » Resle enfin , dit-il , l'examen le plus im-
 » portant dans la doctrine annoncée ; car
 » puisque ceux qui disent que Dieu fait ici-
 » bas des miracles , prétendent que le Diable
 » les imite quelquefois , avec les prodiges les
 » mieux constatés nous ne sommes pas plus
 » avancés qu'auparavant , & puisque les ma-
 » giciens de Pharaon osoient , en présence
 » même de Moïse , faire les mêmes signes
 » qu'il faisoit par l'ordre exprès de Dieu ,
 » pourquoi dans son absence n'eussent ils pas ,
 » aux mêmes titres , prétendu la même au-
 » torité ? Ainsi donc , après avoir prouvé
 » la doctrine par le miracle , il faut prouver
 » le miracle par la doctrine , de peur de
 » prendre l'œuvre du démon pour l'œuvre
 » de Dieu (43). Que faire en pareil cas

(43) Je suis forcé de confondre ici la note avec le texte , à l'imitation de M. de Beaumont.

» pour éviter le dialele ? Une seule chose ;
 » revenir au raisonnement , & laisser là
 » les miracles. Mieux eût valu n'y pas re-
 » courir ».

*C'est dire ; qu'on me montre des miracles ,
 je croirai.* Oui , Monseigneur , c'est dire ;
 qu'on me montre des miracles & je croirai
 aux miracles. *C'est dire ; qu'on me montre des
 miracles , & je refuserai encore de croire.* Oui,
 Monseigneur , c'est dire , selon le précepte
 même de Moïse (44) ; qu'on me montre des
 miracles , & je refuserai encore de croire une
 doctrine absurde & déraisonnable qu'on vou-
 droit étayer par eux. Je croirois plutôt à la
 magie que de reconnoître la voix de Dieu
 dans des leçons contre la raison.

J'ai dit que c'étoit - là du bon sens le plus
 simple , qu'on n'obscurciroit qu'avec des
 distinctions tout au moins très-subtiles : c'est
 encore une de mes prédictions ; en voici
 l'accomplissement.

*Quand une doctrine est reconnue vraie , di-
 vine , fondée sur une Révélation certaine , on*

Le Lecteur pourra consulter l'un & l'autre dans
 le Livre même. T. II , p. 79 , in-4^o.

(44) Deutéron. c. XIII.

s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejeter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est-à-dire que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très-Haut, confirme sa Mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage, selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la Religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux (45).

Le Lecteur en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages; mais c'est avec le vôtre que je veux vous répondre ici.

Où est donc, M. T. C. F. la bonne-foi philosophique dont se pare cet Ecrivain?

Monseigneur, je ne me suis jamais piqué d'une bonne-foi philosophique; car je n'en

(45) Mandement, §. XVI.

connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne-foi Chrétienne, depuis que les foi-difans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne-foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici ?

Plus j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la Révélation Chrétienne, le même Auteur y défère cependant de la manière la plus positive, la plus solennelle.

On auroit raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase ; car si le verbe relatif *y défère* se rapporte à la Révélation Chrétienne, vous avez raison ; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoi qu'il en soit,

je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejeter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés infollubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejeter que ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes , lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle - là ? Il est vrai que vous dites conditionnellement , *on croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit* , lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien , comme on verra ci - après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre , M. T. C. F. & en même tems pour vous édifier , mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. " J'avoue que la majesté des Écritures » m'étonne ; la sainteté de l'Évangile (46)

(46) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit , lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis , *la majesté de l'Écriture* au lieu de , *la majesté des Écritures* ; & il a mis , *la sainteté de l'Écriture* , au lieu de , *la sainteté de l'Évangile*. Ce n'est pas , à la vérité , me faire dire des hérésies ; mais c'est me faire parler bien niaisement.

» parle à mon cœur. Voyez les Livres des
 » Philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils
 » sont petits près de celui - là ! Se peut - il
 » qu'un Livre à la fois si sublime & si simple
 » soit l'ouvrage des hommes ? Se peut - il
 » que celui dont il fait l'histoire ne soit
 » qu'un homme lui - même ? Est - ce - là le
 » ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux
 » sectaire ? Quelle douceur , quelle pureté
 » dans ses mœurs ! Quelle grace touchante
 » dans ses instructions ! quelle élévation
 » dans ses maximes ! quelle profonde sa-
 » gesse dans ses discours ! quelle présence
 » d'esprit , quelle finesse & quelle justesse
 » dans ses réponses ! quel empire sur ses pas-
 » sions ! Où est l'homme , où est le sage
 » qui fait agir , souffrir & mourir sans foi-
 » ble & sans ostentation (47) ? Quand

(47) Je remplis , selon ma coutume , les
 lacunes faites par M. de Beaumont ; non
 qu'absolument celles qu'il fait ici soient infi-
 dieuses , comme en d'autres endroits ; mais
 parce que le défaut de suite & de liaison affoi-
 blit le passage quand il est tronqué , & aussi parce
 que mes persécuteurs supprimant avec soin tout
 ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la
 Religion , il est bon de le rétablir à mesure que
 l'occasion s'en trouve.

» Platon peint son juste imaginaire couvert
 » de tout l'opprobre du crime , & digne de
 » tous les prix de la vertu , il peint trait
 » pour trait Jésus - Christ : la ressemblance
 » est si frappante que tous les Peres l'ont
 » sentie , & qu'il n'est pas possible de s'y
 » tromper. Que's préjugés , quel aveugle-
 » ment ne faut-il point avoir pour oser
 » comparer le fils de Sophronisque au fils de
 » Marie ? Quelle distance de l'un à l'autre.
 » Socrate mourant sans douleur , sans igno-
 » minie , soutint aisément jusqu'au bout son
 » personnage , & si cette facile mort n'eût
 » honoré sa vie , on douteroit si Socrate ,
 » avec tout son esprit , fut autre chose qu'un
 » Sophiste. Il inventa , dit - on , la morale.
 » D'autres avant lui l'avoient mise en pra-
 » tique ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient
 » fait , il ne fit que mettre en leçons leurs
 » exemples. Aristide avoit été juste avant
 » que Socrate eût dit ce que c'étoit que jus-
 » tice ; Léonidas étoit mort pour son pays
 » avant que Socrate eût fait un devoir d'ai-
 » mer la patrie ; Sparte étoit sobre avant que
 » Socrate eût loué la sobriété : avant qu'il
 » eût défini la vertu , Sparte abondoit en

» hommes vertueux. Mais où Jésus avoit-
» il pris parmi les siens cette morale élevée
» & pure , dont lui seul a donné les leçons
» & l'exemple ? Du sein du plus furieux fa-
» natisme , la plus haute sagesse se fit en-
» tendre , & la simplicité des plus héroïques
» vertus honora le plus vil de tous les
» peuples. La mort de Socrate philosopant
» tranquillement avec ses amis est la plus
» douce qu'on puisse desirer ; celle de Jésus
» expirant dans les tourmens , injurié ,
» raillé , maudit de tout un peuple , est la
» plus horrible qu'on puisse craindre. So-
» crate prenant la coupe empoisonnée , bénit
» celui qui la lui présente & qui pleure.
» Jésus , au milieu d'un supplice affreux ,
» prie pour ses bourreaux acharnés. Oui , si
» la vie & la mort de Socrate sont d'un
» Sage , la vie & la mort de Jésus sont d'un
» Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Évan-
» gile est inventée à plaisir ? Non , ce n'est
» pas ainsi qu'on invente , & les faits de So-
» crate dont personne ne doute sont moins
» attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond ,
» c'est reculer la difficulté sans la détruire.
» Il seroit plus inconcevable que plusieurs
» hommes

» hommes d'accord eussent fabriqué ce
 » Livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait
 » fourni le sujet. Jamais des Auteurs Juifs
 » n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette mo-
 » rale, & l'Evangile a des caractères de vé-
 » rité si grands, si frappans, si parfaitement
 » inimitables que l'inventeur en seroit plus
 » étonnant que le Héros (48) ».

(49) *Il seroit difficile, M. T. C. F. de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile. Je vous fais gré, Monseigneur, de cet aveu; c'est une injustice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire on croiroit, au lieu d'on croit.*

Cependant l'Auteur ne la croit qu'en conséquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monseigneur, je la reconnois en conséquence de l'Evangile & de la sublimité que j'y vois, sans qu'on me l'atteste. Je n'ai pas besoin qu'on m'affirme qu'il y a un Evangile lorsque je le tiens. Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres

(48) Emile, Tome II. p. 93. in-4°.

(49) Mandement, §. XVII.

hommes ont rapporté. Et point du tout ; on ne me rapporte point que l'Evangile existe ; je le vois de mes propres yeux , & quand tout l'Univers me soutiendrait qu'il n'existe pas , je saurois très - bien que tout l'Univers ment , ou se trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui ?* Pas un seul. L'Evangile est la piece qui décide , & cette piece est entre mes mains. De quelque maniere qu'elle y soit venue , & quelque Auteur qui l'ait écrite , j'y reconnois l'esprit divin : cela est immédiat autant qu'il peut l'être ; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi ; & dans le sens où il y en auroit , l'historique de ce saint Livre , de ses auteurs , du tems où il a été composé , &c. rentre dans les discussions de critique où la preuve morale est admise. Telle est la réponse du Vicaire Savoyard.

Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui - même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Je vous laisse jouir de toute ma confusion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter ?* « Avec tout » cela ce même Evangile est plein de choses » incroyables , de choses qui répugnent à

» la raison , & qu'il est impossible à tout
 » homme sensé de concevoir ni d'admettre.
 » Que faire au milieu de toutes ces contra-
 » dictions? Etre toujours modeste & circonf-
 » pect ; respecter en silence (50) ce qu'on
 » ne sauroit ni rejeter ni comprendre , &
 » s'humilier devant le grand Etre qui seul

(50) Pour que les hommes s'imposent ce respect & ce silence , il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoît ces raisons peut les dire , mais ceux qui censurent & n'en disent point , pourroient se taire. Parler au public avec franchise , avec fermeté , est un droit commun à tous les hommes , & même un devoir en toute chose utile : mais il n'est gueres permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre : c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus , de talens , de lumieres. Voila pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander personne. J'ai dit à mon siecle des vérités dures , mais je n'en ai dit à aucun particulier & s'il m'est arrivé d'attaquer & nommer quelques livres , je n'ai jamais parlé des Auteurs vivans qu'avec toute sorte de bienfiance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces Messieurs qui se mettent si fièrement en avant pour m'enseigner l'humilité , trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

» fait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté ». *Mais le scepticisme , M. T. C. F. , peut il donc être involontaire , lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un Livre qui ne sauroit être inventé par les hommes ? Lorsque ce Livre porte des caractères de vérité si grands , si frappans , si parfaitement inimitables , que l'inventeur en seroit plus étonnant que le Héros ? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle - même (51).*

Monseigneur , vous me taxez d'iniquité sans sujet ? vous m'imputez souvent des mensonges , & vous n'en montrez aucun. Je m'impose avec vous une maxime contraire , & j'ai quelquefois lieu d'en user.

Le scepticisme du Vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Évangile , il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant , si l'esprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce Livre ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce Livre sacré avec

toutes les choses admirables qu'il renferme & que l'esprit humain peut entendre ; mais quant aux choses incroyables qu'il y trouve , lesquelles répugnent à sa raison , & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre , il les respecte en silence sans les comprendre ni les rejeter , & s'humilie devant le grand Etre qui seul fait la vérité. Tel est son scepticisme ; & ce scepticisme est bien involontaire , puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part & d'autre , qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout Chrétien raisonnable & de bonne - foi qui ne veut savoir des choses du Ciel que celles qu'il peut comprendre , celles qui importent à sa conduite , & qui rejette avec l'Apôtre les questions peu sensées , qui sont sans instruction , & qui n'engendrent que des combats (52).

D'abord vous me faites rejeter la révélation pour m'en tenir à la Religion naturelle , & premièrement , je n'ai point rejeté la Révélation. Ensuite vous m'accusez de ne pas admettre même la Religion naturelle , ou du moins de n'en pas reconnoître la nécessité ; &

(52) Timoth , C. II. v. 23.

votre unique preuve est dans le passage sui-
 vant que vous rapportez. « Si je me trompe ,
 » c'est de bonne-foi. Cela suffit (53) pour
 » que mon erreur ne me soit pas imputée à
 » crime ; quand vous vous tromperiez de
 » même , il y auroit peu de mal à cela ».
*C'est - à - dire , continuez - vous , que selon
 lui il suffit de se persuader qu'on est en pos-
 session de la vérité ; que cette persuasion , fût-
 elle accompagnée des plus monstrueuses er-
 reurs , ne peut jamais être un sujet de re-
 proche ; qu'on doit toujours regarder comme
 un homme sage & religieux , celui qui , ado-
 ptant les erreurs mêmes de l'Athéisme , dira
 qu'il est de bonne-foi. Or n'est - ce pas là
 ouvrir la porte à toutes les superstitions , à
 tous les systèmes fanatiques , à tous les dél-
 ires de l'esprit humain (54) ?*

Pour vous , Monseigneur , vous ne
 pourrez pas dire ici comme le Vicaire :
*Si je me trompe , c'est de bonne - foi : car
 c'est bien évidemment à dessein qu'il vous*

(53) Emile , Tom. II. p. 11. in-4°. M. De
 Beaumont a mis ; *cela me suffit.*

(54) Mandement , §. XVIII.

plaît de prendre le change & de le donner à vos Lecteurs ; c'est ce que je m'engage à prouver sans réplique , & je m'y engage ainsi d'avance , afin que vous y regardiez de plus près.

La profession du Vicaire Savoyard est composée de deux parties. La première , qui est la plus grande , la plus importante , la plus remplie des vérités frappantes & neuves est destinée à combattre le moderne matérialisme , à établir l'existence de Dieu & la Religion naturelle avec toute la force dont l'Auteur est capable. De celle - là , ni vous ni les Prêtres n'en parlez point ; parce qu'elle vous est fort indifférente , & qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche gueres , pourvu que celle du Clergé soit en sûreté.

La seconde , beaucoup plus courte , moins régulière , moins approfondie , propose des doutes & des difficultés sur les révélations en général , donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté , la sainteté de sa doctrine , & dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'Auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa Religion à taxer

les autres de mauvaise foi dans la leur , & de montrer que les preuves de chacune ne sont pas tellement démonstratives à tous les yeux , qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voient pas la même clarté que nous. Cette seconde partie écrite avec toute la modestie , avec tout le respect convenables , est la seule qui ait attiré votre attention & celle des Magistrats. Vous n'avez eu que des bûchers & des injures pour réfuter mes raisonnemens. Vous avez vu le mal dans le doute de ce qui est douteux ; vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui est vrai.

En effet , cette première partie , qui contient ce qui est vraiment essentiel à la Religion , est décisive & dogmatique. L'Auteur ne balance pas , n'hésite pas. Sa conscience & sa raison le déterminent d'une manière invincible. Il croit , il affirme : il est fortement persuadé.

Il commence l'autre au contraire par déclarer que *l'examen qui lui reste à faire est bien différent ; qu'il n'y voit qu'embarras , mystère , obscurité ; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance ; qu'il n'y faut donner à ses discours que l'autorité de la raison ;*

qu'il ignore lui-même s'il est dans l'erreur, & que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter (55). Il propose donc ses objections, ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses grandes & fortes raisons de croire; & de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels & un scepticisme respectueux sur les autres. A la fin de cette seconde partie, il insiste de nouveau sur la circonspection nécessaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois, dit-il, pris un ton dogmatique & décisif; mais je suis homme, ignorant, sujet à l'erreur: que pouvois-je faire? Je vous ai ouvert mon cœur sans réserve; ce que je tiens pour sûr, je vous l'ai donné pour tel: je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions; je vous ai dit mes raisons de douter & de croire. Maintenant c'est à vous de juger* (56).

Lors donc que dans le même écrit l'Auteur dit: *Si je me trompe, c'est de bonne-foi; cela suffit pour que mon erreur ne me*

(55) Emile, Tom. II. p. 70. in-4^o.

(56) Ibid. Tom. II. p. 104. in-4^o.

soit pas imputée à crime ; je demande à tout lecteur qui a le sens commun & quelque sincérité , si c'est sur la première ou sur la seconde partie que peut tomber ce soupçon d'être dans l'erreur ; sur celle où l'Auteur affirme ou sur celle où il balance ? Si ce soupçon marque la crainte de croire en Dieu mal - à - propos , ou celle d'avoir à tort des doutes sur la Révélation ? Vous avez pris le premier parti contre toute raison , & dans le seul desir de me rendre criminel ; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monsieur , où sont , je ne dis pas l'équité , la charité Chrétienne , mais le bon sens & l'humanité ?

Quand vous auriez pu vous tromper sur l'objet de la crainte du Vicaire , le texte seul que vous rapportez vous eût défabusé malgré vous. Car lorsqu'il dit : *Cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime* , il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime , & que ce crime lui pourroit être imputé , s'il ne procédoit pas de bonne - foi : mais quand il n'y auroit point de Dieu , où seroit le crime de

croire qu'il y en a un ? Et quand ce seroit un crime , qui est-ce qui le pourroit imputer ? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber sur la Religion naturelle , & le discours du Vicaire seroit un vrai galimatias dans le sens que vous lui prêtez. Il est donc impossible de déduire du passage que vous rapportez , que *je n'admets pas la Religion naturelle* ou que *je n'en reconnois pas la nécessité* ; il est encore impossible d'en déduire qu'on *doive toujours* , ce sont vos termes , *regarder comme un homme sage & religieux celui qui , adoptant les erreurs de l'Athéisme , dira qu'il est de bonne-foi* ; & il est même impossible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'est pas démontré , rien ne sauroit jamais l'être , où il faut que je sois un insensé.

Pour montrer qu'on ne peut s'autoriser d'une mission divine pour débiter des absurdités , le Vicaire met aux prises un Inspiré , qu'il vous plaît d'appeler Chrétien , & un raisonneur qu'il vous plaît d'appeler incrédule , & il les fait disputer chacun dans leur langage , qu'il désapprouve , & qui très-

sûrement n'est ni le sien ni le mien (57). Là - dessus vous me taxez d'une *insigne mauvaise foi* (58), & vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ces discours sont ineptes , à quoi donc le reconnoissez - vous pour Chrétien ? & si le raisonneur ne réfute que des inepties , quel droit avez - vous de le taxer d'incrédulité ? S'enfuit il des inepties que débite un Inspiré que ce soit un catholique , & de celles que réfute un raisonneur , que ce soit un mécréant ? Vous auriez bien pu , Monseigneur , vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile & de déraison ; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la Révélation étoient opposées l'une à l'autre , il est constant , dites - vous , que Dieu seroit en contradiction avec lui - même (59). Voilà un grand aveu que vous nous faites - là : car il est sûr que Dieu

(57) Emile , Tom. II. p. 82. in-4^o.

(58) *Mandement* , §. XIX.

(59) *Ibid.* §. XX.

ne se contredit point. *Vous dites, ô impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire. J'en couviens ; tâchons de faire plus.*

Je suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des mystères comme sur des charbons ardents ; vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. J'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

Vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'éléments à la raison, est que la partie est moindre que le tout, & c'est pour avoir affirmé le contraire que l'Inspiré vous paroît tenir un discours plein d'ineptie. Or selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jésus fit la dernière Cène avec ses disciples, & qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main, & , s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

Voilà donc bien clairement , bien précifément la partie plus grande que le tout , & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela , Monfeigneur ? Pour moi , je ne vois que M. le Chevalier de Caufans qui puiſſe vous tirer d'affaire (* 59).

Je fais bien que vous avez encore la reſource de Saint Auguſtin, mais c'eſt la même. Après avoir entaſſé ſur la Trinité force diſcours inintelligibles , il convient qu'ils n'ont aucun ſens ; *mais*, dit naïvement ce Pere de l'Egliſe , *on s'exprime ainſi , non pour dire quelque choſe , mais pour ne pas reſter muet* (60).

Tout bien conſidéré , je crois , Monſieur , que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre ſur cet article & ſur beaucoup d'autres , eſt celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raiſon (* 60).

(* 59) C'eſt un Militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadriature du cercle qu'il étoit avoit faite.

(60) *Dicitur eſt tamen tres perſonæ , non ut aliquis diceretur ſed ne taceretur.* Aug. de Trinit. L. V. c. 9.

(* 60) M. de Montazet , Archevêque de Lyon , écrivit , il y a deux ou trois ans , à M. l'Ar-

La mauvaise foi de l'Auteur d'Emile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu (61).

» Nos Catholiques, » lui fait-il dire », font
 » grand bruit de l'autorité de l'Eglise: mais
 » que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un
 » aussi grand appareil de preuves pour cette
 » autorité qu'aux autres sectes pour établir
 » directement leur doctrine? L'Eglise décide
 » que l'Eglise a droit de décider. Ne voilà-t-
 » il pas une autorité bien prouvée? Qui
 ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet
 imposteur, que l'autorité de l'Eglise n'est
 prouvée que par ses propres décisions, &
 qu'elle procède ainsi; je décide que je suis
 infallible; donc je le suis? imputation ca-
 lomnieuse, M. T. C. F. Voilà, Monsei-
 gneur, ce que vous assurez: il nous reste à
 voir vos preuves. En attendant, oseriez-vous
 bien affirmer que les Théologiens Catho-
 liques n'ont jamais établi l'autorité de l'E-
 glise, par l'autorité de l'Eglise *ut in se virtuali-*

chevêque de Paris, sur une dispute de Hyéiar-
 chie, une lettre imprimée belle & forte de raison-
 nement, laquelle est restée sans réponse.

(61) Mandement, §. XXI.

ter reflexam ? S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuse.

(62) *La constitution du Christianisme , l'esprit de l'Evangile , les erreurs mêmes & la foiblesse de l'esprit humain tendent à démontrer que l'Eglise établie par Jésus-Christ est une Eglise infallible.* Monseigneur, vous commencez par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : les discours vagues ne sont jamais preuve , & toutes ces choses qui tendent à démontrer , ne démontrent rien. Allons donc tout d'un coup au corps de la démonstration : le voici.

Nous assurons que comme ce divin Législateur a toujours enseigné la vérité , son Eglise l'enseigne aussi toujours (63).

Mais qui êtes-vous , vous qui nous assurez cela pour toute preuve ? Ne seriez-vous point l'Eglise ou ses chefs ? A vos manières d'argumenter , vous paroissez compter beaucoup sur l'assistance du Saint-Esprit. Que dites-vous donc , & qu'a dit l'Impositeur ?

(62) *Mandement , §. XXI.*

(63) *Ibid.* cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

De grace, voyez cela vous-même; car je n'ai pas le courage d'aller jusqu'au bout.

Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien, consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos discussions* (64).

En effet, quel est ici le raisonnement du Vicaire? Pour choisir entre les Religions diverses, il faut, dit-il, de deux choses l'une; ou entendre les preuves de chaque secte & les comparer; ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir, & le second justifie la croyance de chacun dans quelque Religion qu'il naisse. Il cite en exemple la Religion catholique où l'on donne pour loi l'autorité de l'Eglise, & il établit là-dessus ce second dilemme. Ou c'est l'Eglise qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit: *Je décide que je suis infail-
lible; donc je le suis*: & alors elle tombe

(64) Emile, Tom. II. p. 90. in-4°.

dans le sophisme appelé cercle vicieux ; ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu ; & alors il lui faut un aussi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine : il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, & le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Eglise chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Protestans. Comment donc se déterminera-t-il d'une manière raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent ? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous ? Voilà, Monseigneur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu, & auquel je doute qu'on puisse répondre (65). Votre franchise Episcopale

(65) C'est ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher. Il n'y a rien de si commode que de répondre avec des injures & de saintes déclamations ; on élude aisément tout ce qui embarrasse. Aussi faut-il avouer qu'en se chamaillant entre eux, les Théologiens ont bien des ressources que

se tire d'affaire en tronquant le passage de l'Auteur de mauvaise foi.

Graces au Ciel j'ai fini cette ennuyeuse tâche. J'ai suivi pied-à-pied vos raisons, vos citations, vos censures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reste le seul article du Gouvernement, dont je veux bien vous faire grace; très-sûr que quand celui qui gémit sur les miseres du peuple, & qui les éprouve, est accusé par vous d'empoisonner les sources de la félicité publique, il n'y a point de Lecteur qui ne sente ce que vaut un pareil discours. Si le *Traité du Contrat Social* n'existoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes

leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors suppléer comme ils peuvent. Ils se paient réciproquement de nulle suppositions gratuites qu'on n'ose récuser quand on n'a rien de mieux à donner soi-même. Telle est ici l'invention de je ne sais quelle foi infuse qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de transmettre du pere à l'enfant. Mais ils réservent ce jargon pour disputer avec les Docteurs; s'ils s'en servoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne se moquât d'eux.

vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puissances, seroient un des faits que je citerois en preuve, & le sort de l'Auteur en seroit un autre encore plus frappant. Il ne me reste plus rien à dire à cet égard; mon seul exemple a tout dit, & la passion de l'intérêt particulier ne doit point souiller les vérités utiles. C'est le Décret contre ma personne, c'est mon Livre brûlé par le Bourreau, que je transmets à la postérité pour pièces justificatives: mes sentimens sont moins bien établis par mes Ecrits que par mes malheurs.

Je viens, Monseigneur, de discuter tout ce que vous alléguez contre mon Livre. Je n'ai pas laissé passer une de vos propositions sans examen; j'ai fait voir que vous n'avez raison dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves; elles sont au-dessus de toute réplique où regne le sens commun.

Cependant quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un Livre où l'on sent par-tout, même dans les

erreurs , même dans le mal qui peut y être , le sincere amour du bien & le zele de la vérité ? Un Livre où l'Auteur , si peu décisif , avertit si souvent ses Lecteurs de se défier de ses idées , peser ses preuves , de ne leur donner que l'autorité de la raison ? Un Livre qui ne respire que paix , douceur , patience , amour de l'ordre , obéissance aux Loix en toute chose , & même en matiere de Religion ? Un Livre enfin où la cause de la divinité est si bien défendue , l'utilité de la Religion si bien établie , où les mœurs sont si respectées , où l'arme du ridicule est si bien ôtée au vice , où la méchanceté est peinte si peu sentée , & la vertu si aimable ? Eh ! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage , on en devoit honorer & chérir les rêveries , comme les chimeres les plus douces qui puissent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui , je ne crains point de le dire , s'il existoit en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé , un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles & saines , il eut rendu des honneurs publics à l'Auteur d'Emile , il lui eût élevé des statues. Je connoissois trop les hommes

pour attendre d'eux de la reconnoissance ; je ne les connoissois pas assez , je l'avoue , pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Après avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures , il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures : mais puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon Livre , montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres , n'est-ce pas dire assez que les injures qui les suivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithetes les plus odieuses, & moi je suis un homme abominable , un téméraire , un impie , un imposteur. Charité Chrétienne , que vous avez un étrange langage dans la bouche des Ministres de Jésus-Christ !

Mais vous qui m'osez reprocher des blasphêmes , que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offensans qu'il vous plaît de tenir sur mon compte ? A vous entendre , on croiroit que Saint Paul m'a fait l'honneur de songer à moi , & de prédire ma venue comme celle de l'Antechrist. Et comment l'a-t-il prédite ,

je vous prie ? Le voici. C'est le début de votre Mandement.

Saint Paul a prédit , mes très-chers Freres, qu'il viendrait des jours périlleux où il y aurait des gens amateurs d'eux-mêmes , fiers , superbes , blasphémateurs , impies , calomnieux enflés d'orgueil , amateurs des voluptés plutôt que de Dieu ; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la foi (66).

Je ne conteste assurément pas que cette prédiction de Saint Paul ne soit très-bien accomplie ; mais s'il eût prédit , au contraire , qu'il viendrait un tems où l'on ne verroit point de ces gens-là , j'aurois été , je l'avoue , beaucoup plus frappé de la prédiction , & sur-tout de l'accomplissement.

D'après une prophétie si bien appliquée , vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité Episcopale s'égaie à des antitheses , & où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit . Monseigneur , m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une fable plus agreable , ni diffamer un homme avec plus d'esprit.

Du sein de l'erreur , (il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans votre Eglise) il s'est élevé (pas fort haut) , un homme plein du langage de la philosophie , (comment prendrois-je un langage que je n'entends point ?) sans être véritablement philosophe : (oh ! d'accord : je n'aspirai jamais à ce titre , auquel je reconnois n'avoir aucun droit ; & je n'y renonce assurément pas par modestie) esprit doué d'une multitude de connoissances (j'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir) qui ne l'ont pas éclairé , (elles m'ont appris à ne pas penser l'être) & qui ont répandu les ténèbres dans les autres esprits : (les ténèbres de l'ignorance valent mieux que la fautive lumière de l'erreur) caractère livré aux paradoxes d'opinions & de conduite ; (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penser comme tout le monde ?) alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées , (La simplicité des mœurs élève l'ame ; quant au faste de mes pensées , je ne fais ce que c'est) le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés ; (rien de plus nouveau pour nous que des maximes anti-

ques :

ques : il n'y a point à cela d'alliage , & je n'y ai point mis de fureur) *l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde.* (Monseigneur , vous voilà comme les faiseurs des Romans , qui deviennent tout ce que leur Héros a dit & pensé dans sa chambre. Si c'est ce desir qui m'a mis la plume à la main , expliquez comment il m'est venu si tard , ou pourquoi j'ai tardé si long-tems à le satisfaire ?) *On l'a vu inveſtiver contre les sciences qu'il cultivoit ;* (cela prouve que je n'imite pas vos gens de Lettres , & que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien) *préconiser l'excellence de l'Evangle ,* (toujours & avec le plus vrai zele.) *dont il détruisoit les dogmes ;* (non , mais j'en prêchois la charité , bien détruite par les Prêtres) *peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses Lecteurs.* (Ames honnêtes , est-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus !)

Il s'est fait le Précepteur du genre humain pour le tromper , le Moniteur public pour égayer tout le monde , l'Oracle du siècle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans*

un ouvrage sur l'inégalité des conditions , (pourquoi des conditions ? ce n'est là ni mon sujet ni mon titre) il avoir rabaisfé l'homme jusqu'au rang des bêtes ; (lequel de nous deux l'éleve ou l'abaisfé , dans l'alternative d'être bête ou méchant ?) dans une autre production plus récente il avoir insinué le poison de la volupté : (eh ! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté ? Mais rassurez-vous , Monseigneur ; vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse ; ils ont pour préservatif l'Aloïfia) dans celui-ci , il s'empare des premiers momens de l'homme afin d'établir l'empire de l'irréligion. (Cette imputation a déjà été examinée).

Voilà , Monseigneur , comment vous me traitez , & bien plus cruellement encore ; moi que vous ne connoissez point , & que vous ne jugez que sur des ouï-dire. Est-ce donc-là la morale de cet Evangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon Livre ; pourquoi des personnalités contre l'Auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si

peu chrétienne , mais je fais que défendre sa Religion par de telles armes , c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

Cependant , c'est moi que vous appelez téméraire. Eh ! comment ai - je mérité ce nom , en ne proposant que des doutes , & même avec tant de réserve ; en n'avançant que des raisons , & même avec tant de respect , en n'attaquant personne , en ne nommant personne ? Et vous , Monseigneur , comment osez - vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice & de bienfaisance , avec si peu d'égard , avec tant de légèreté.

Vous me traitez d'impie ; & de quelle impiété pouvez - vous m'accuser , moi qui jamais n'ai parlé de l'Être suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est dûe , ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui , s'osant porter pour interprètes de la Divinité , pour arbitres entre elle & les hommes , exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dûs. Les impies sont ceux

qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies sont ceux qui font lire des Libelles dans les Eglises . . . A cette idée horrible tout mon sang s'allume, & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendez compte un jour, n'en doutez pas, de l'usage que vous osez faire de sa maison.

Vous me traitez d'imposteur ! & pourquoi ? Dans votre manière de penser, j'erre ; mais où est mon imposture ? RaISONNER & se tromper, est - ce en imposer ? Un sophiste même qui trompe sans se tromper n'est pas un imposteur encore, tant qu'il se borne à l'autorité de la raison, quoiqu'il en abuse. Un imposteur veut être cru sur sa parole, il veut lui-même faire autorité. Un imposteur est un fourbe qui veut en imposer aux autres pour son profit, & où est, je vous prie, mon profit dans cette affaire ? Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des imprécations, des exorcismes : or assurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous discourez à votre aise, vous

autres hommes constitués en dignité ! Ne reconnoissant de droit que les vôtres , ni de Loix que celles que vous imposez , loin de vous faire un devoir d'être justes , vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fièrement le foible sans répondre de vos iniquités à personne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences ; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état , vous nous balayez devant vous comme la poussière. Les uns décrètent & brûlent , les autres diffament & déshonorent sans droit , sans raison , sans mépris , même sans colere , uniquement parce que cela les arrange , & que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément , il ne nous est pas même permis de nous plaindre , & si nous montrons notre innocence & vos torts , on nous accuse encore de vous manquer de respect.

Monseigneur , vous m'avez insulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi , que je pusse vous citer devant un Tribunal équitable , & que nous y comparussions tous deux , moi avec mon Livre ,

& vous avec votre Mandement ; vous y seriez certainement déclaré coupable , & condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste ; & je ne suis rien. Cependant , vous qui professez l'Evangile ; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir , vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi , j'ai fait le mien , je n'ai plus rien à vous dire , & je me tais.

Daignez , Monseigneur , agréer mon profond respect.

A Môtiers le 18 Novembre 1762.

J. J. ROUSSEAU.

LETTRES

ÉCRITES

DE LA

MONTAGNE.



AVERTISSEMENT.

C'EST revenir tard , je le sens , sur un sujet trop rebattu & déjà presque oublié. Mon état , qui ne me permet plus aucun travail suivi , mon aversion pour le genre polémique , ont causé ma lenteur à écrire & ma répugnance à publier. J'aurois même tout-à-fait supprimé ces Lettres , ou plutôt je ne les aurois point écrites , s'il n'eût été question que de moi : mais ma Patrie ne m'est pas tellement devenue étrangère , que je puisse voir tranquillement opprimer ses Citoyens , sur-tout lorsqu'ils n'ont compromis leurs droits qu'en défendant ma cause. Je serois le dernier des hommes , si , dans une telle occasion , j'écoutois un sentiment qui n'est plus ni douceur ni patience , mais

foiblesse & lâcheté, dans celui qu'il empêche de remplir son devoir.

Rien de moins important pour le Public, j'en conviens, que la matiere de ces Lettres. La constitution d'une petite République, le sort d'un petit Particulier, l'exposé de quelques injustices, la réfutation de quelques sophismes; tout cela n'a rien en soi d'assez considérable pour mériter beaucoup de Lecteurs: mais si mes sujets sont petits, mes objets sont grands, & dignes de l'attention de tout honnête-homme. Laissons Geneve à sa place, & Rousseau dans sa dépression; mais la Religion, mais la liberté, la justice! voilà, qui que vous soyez, ce qui n'est pas au-dessous de vous.

Qu'on ne cherche pas même ici dans le style, le dédommagement de l'aridité de la matiere. Ceux que quel-

ques traits heureux de ma plume ont si fort irrités, trouveront de quoi s'apaiser dans ces Lettres. L'honneur de défendre un opprimé eût enflammé mon cœur si j'avois parlé pour un autre. Réduit au triste emploi de me défendre moi-même, j'ai dû me borner à raisonner; m'échauffer eût été m'avilir. J'aurai donc trouvé grace en ce point devant ceux qui s'imaginent qu'il est essentiel à la vérité d'être dite froidement; opinion que pourtant j'ai peine à comprendre. Lorsqu'une vive persuasion nous anime, le moyen d'employer un langage glacé! Quand Archimede, tout transporté, couroit nud dans les rues de Syracuse, en avoit-il moins trouvé la vérité parce qu'il se passionnoit pour elle? Tout au contraire, celui qui la sent ne peut

s'abstenir de l'adorer ; celui qui demeure froid ne l'a pas vue.

Quoi qu'il en soit , je prie les Lecteurs de vouloir bien mettre à part mon beau style , & d'examiner seulement si je raisonne bien ou mal ; car enfin , de cela seul qu'un Auteur s'exprime en bons termes , je ne vois pas comment il peut s'ensuivre que cet Auteur ne fait ce qu'il dit.

LETTRES

ÉCRITES

DE LA

MONTAGNE.

PREMIERE LETTRE.

NON, Monsieur, je ne vous blâme point de ne vous être pas joint aux Représentans pour soutenir ma cause. Loin d'avoir approuvé moi-même cette démarche, je m'y suis opposé de tout mon pouvoir, & mes parens s'en sont retirés à ma sollicitation. L'on s'est tu quand il falloit parler; on a parlé quand il ne restoit qu'à se taire. Je prévis l'inutilité des représentations, j'en pressentis les conséquences: je jugeai que leurs suites inévitables troubleroient le repos public, ou changeroient la constitution de l'Etat. L'événement a trop justifié mes craintes. Vous voilà réduits à l'alternative qui

m'effrayoit. La crise où vous êtes exige une autre délibération dont je ne suis plus l'objet. Sur ce qui a été fait, vous demandez ce que vous devez faire : vous considérez que l'effet de ces démarches, étant relatif au corps de la Bourgeoisie, ne retombera pas moins sur ceux qui s'en sont abstenus que sur ceux qui les ont faites. Ainsi, quels qu'aient été d'abord les divers avis, l'intérêt commun doit ici tout réunir. Vos droits réclamés & attaqués ne peuvent plus demeurer en doute ; il faut qu'ils soient reconnus ou anéantis, & c'est leur évidence qui les met en péril. Il ne falloit pas approcher le flambeau durant l'orage ; mais aujourd'hui le feu est à la maison.

Quoiqu'il ne s'agisse plus de mes intérêts, mon honneur me rend toujours partie dans cette affaire ; vous le savez, & vous me consultez toutefois comme un homme neutre ; vous supposez que le préjugé ne m'aveuglera point, & que la passion ne me rendra point injuste : je l'espère aussi ; mais dans des circonstances si délicates, qui peut répondre de soi ? Je sens qu'il m'est impossible de m'oublier dans une querelle dont je fais le

ſujet , & qui a mes malheurs pour première cauſe. Que ferai-je donc , Monſieur , pour répondre à votre confiance & juſtifier votre eſtime autant qu'il eſt en moi ? Le voici. Dans la juſte défiance de moi-même , je vous dirai moins mon avis que mes raiſons : vous les peſerez , vous comparerez , & vous choiſirez. Faites plus ; défiez-vous toujours , non de mes intentions , Dieu le fait , elles ſont pures , mais de mon jugement. L'homme le plus juſte , quand il eſt ulcéré , voit rarement les choſes comme elles ſont. Je ne veux sûrement pas vous tromper , mais je puis me tromper ; je le pourrois en toute autre choſe , & cela doit arriver ici plus probablement. Tenez-vous donc ſur vos gardes , & quand je n'aurai pas dix fois raiſon , ne me l'accordez pas une.

Voilà , Monſieur , la précaution que vous devez prendre , & voici celle que je veux prendre à mon tour. Je commencerai par vous parler de moi , de mes griefs , des durs procédés de vos Magiſtrats ; quand cela ſera fait , & que j'aurai bien ſoulagé mon cœur , je m'oublierai moi-même ; je vous parlerai de vous , de votre ſituation , c'eſt-à-dire ,

de la République ; & je ne crois pas trop présumer de moi , si j'espère , au moyen de cet arrangement , traiter avec équité la question que vous me faites.

J'ai été outragé d'une manière d'autant plus cruelle , que je me flattois d'avoir bien mérité de la Patrie. Si ma conduite eût eu besoin de grace , je pouvois raisonnablement espérer de l'obtenir. Cependant , avec un empressement sans exemple , sans avertissement , sans citation , sans examen , on s'est hâté de flétrir mes Livres : on a fait plus ; sans égard pour mes malheurs , pour mes maux , pour mon état , on a décrété ma personne avec la même précipitation , l'on ne m'a pas même épargné les termes qu'on emploie pour les malfaiteurs. Ces Meilleurs n'ont pas été indulgens , ont-ils du moins été justes ? C'est ce que je veux rechercher avec vous. Ne vous effrayez pas , je vous prie , de l'étendue que je suis forcé de donner à ces Lettres. Dans la multitude de questions qui se présentent , je voudrois être sobre en paroles : mais , Monsieur , quoiqu'on puisse faire , il en faut pour raisonner.

Rassemblons d'abord les motifs qu'ils ont

donnés de cette procédure, non dans le réquisitoire, non dans l'arrêt, porté dans le secret & resté dans les ténèbres (1), mais dans les réponses du Conseil aux représentations des Citoyens & Bourgeois, ou plutôt dans les Lettres écrites de la Campagne : ouvrage qui leur sert de manifeste, & dans lequel seul ils daignent raisonner avec vous.

» Mes Livres sont, disent-ils, impies,
 » scandaleux, téméraires, pleins de blas-
 » phèmes & de calomnies contre la Religion.
 » Sous l'apparence des doutes, l'Auteur y a
 » rassemblé tout ce qui peut tendre à sap-
 » per, ébranler & détruire les principaux

(1) Ma fille demanda, par Requête, communication de cet Arrêt. Voici la réponse.

Du 25 Juin 1762.

» En Conseil ordinaire, vu la présente Re-
 » quête, arrêté qu'il n'y a lieu d'accorder aux
 » Supplians les fins d'icelle ».

L U L L I N.

L'Arrêt du Parlement de Paris fut imprimé aussi-tôt que rendu. Imaginez ce que c'est qu'un Etat libre, où l'on tient cachés de pareils Décrets contre l'honneur & la liberté des Citoyens !

» fondemens de la Religion Chrétienne ré-
 » véée.

» Ils attaquent tous les Gouvernemens.

» Ces Livres sont d'autant plus dangereux
 » & répréhensibles, qu'ils sont écrits en
 » françois, du style le plus séducteur, qu'ils
 » paroissent sous le nom & la qualification
 » d'un Citoyen de Geneve, & que, selon
 » l'intention de l'Auteur, l'Emile doit servir
 » de guide aux peres, aux meres, aux pré-
 » cepteurs.

» En jugeant ces Livres, il n'a pas été
 » possible au Conseil de ne jeter aucun re-
 » gard sur celui qui en étoit présumé l'Au-
 » teur ».

Au reste, le Décret porté contre moi
 n'est, continuent-ils, » ni un jugement,
 » ni une sentence, mais un simple appoin-
 » tement provisoire, qui laissoit dans leur
 » entier mes exceptions & défenses, & qui,
 » dans le cas prévu, servoit de préparatoire
 » à la procédure prescrite par les Edits &
 » par l'Ordonnance Ecclésiastique ».

A cela, les Représentans, sans entrer dans
 l'examen de la Doctrine, objectèrent : » que
 » le Conseil avoit jugé sans formalités pré-

» liminaires ; que l'Article 88 de l'Ordon-
 » nance Ecclésiastique avoit été violé dans ce
 » jugement ; que la procédure faite en 1562
 » contre Jean Morelli à forme de cet Ar-
 » ticle , en montroit clairement l'usage , &
 » donnoit , par cet exemple , une jurispru-
 » dence qu'on n'auroit pas dû mépriser ; que
 » cette nouvelle maniere de procéder étoit
 » même contraire à la regle du Droit natu-
 » rel admise chez tous les Peuples , laquelle
 » exige que nul ne soit condamné sans avoir
 » été entendu dans ses défenses ; qu'on ne
 » peut flétrir un Ouvrage , sans flétrir en
 » même-tems l'Auteur dont il porte le nom ;
 » qu'on ne voit pas quelles exceptions &
 » défenses il reste à un homme déclaré im-
 » pie , téméraire , scandaleux dans ses Ecrits ,
 » & après la sentence rendue & exécutée
 » contre ces mêmes Ecrits , puisque les
 » choses n'étant point susceptibles d'infamie,
 » celle qui résulte de la combustion d'un
 » Livre par la main du Bourreau , réjaillit
 » nécessairement sur l'Auteur : d'où il suit
 » qu'on n'a pu enlever à un Citoyen le bien
 » le plus précieux , l'honneur ; qu'on ne
 » pouvoit détruire sa réputation , son état ,

» sans commencer par l'entendre ; que les
 » Ouvrages condamnés & flétris méritoient
 » du moins autant de support & de tolé-
 » rance que divers autres Ecrits où l'on fait
 » de cruelles fatires sur la Religion, & qui
 » ont été répandus & même imprimés dans
 » la Ville ; qu'enfin par rapport aux Gouver-
 » nemens, il a toujours été permis dans Ge-
 » neve de raisonner librement sur cette ma-
 » tiere générale, qu'on n'y défend aucun
 » Livre qui en traite, qu'on n'y flétrit aucun
 » Auteur pour en avoir traité, quel que soit
 » son sentiment, & que, loin d'attaquer le
 » Gouvernement de la République en parti-
 » lier, je ne laisse échapper aucune occasion
 » d'en faire l'éloge ».

A ces objections il fut répliqué de la part
 du Conseil : » Que ce n'est point manquer
 » à la regle qui veut que nul ne soit con-
 » damné sans l'entendre, que de condamner
 » un Livre après en avoir pris lecture, &
 » l'avoir examiné suffisamment : que l'Ar-
 » ticle 88 des Ordonnances n'est applicable
 » qu'à un homme qui dogmatise, & non à
 » un Livre destructif de la Religion Chré-
 » tienne ; qu'il n'est pas vrai que la flétrissure

» d'un Ouvrage se communique à l'Auteur ,
 » lequel peut n'avoir été qu'imprudent ou
 » mal-adroit ; qu'à l'égard des Ouvrages
 » scandaleux , tolérés ou même imprimés
 » dans Geneve , il n'est pas raisonnable de
 » prétendre que , pour avoir dissimulé quel-
 » quefois , un Gouvernement soit obligé de
 » dissimuler toujours ; que d'ailleurs les
 » Livres où l'on ne fait que tourner en ridi-
 » cule la Religion , ne sont pas , à beaucoup
 » près , aussi punissables que ceux où , sans
 » détour , on l'attaque par le raisonnement ;
 » qu'enfin ce que le Conseil doit au maintien
 » de la Religion Chrétienne dans sa pureté ,
 » au bien public , aux Loix , & à l'honneur
 » du Gouvernement , lui ayant fait porter
 » cette sentence , ne lui permet ni de la
 » changer ni de l'affoiblir ».

Ce ne sont pas-là toutes les raisons , objections & réponses qui ont été alléguées de part & d'autres ; mais ce sont les principales , & elles suffisent pour établir , par rapport à moi , la question de fait & de droit.

Cependant comme l'objet , ainsi présenté , demeure encore un peu vague , je vais tâcher de le fixer avec plus de précision , de peur

que vous n'étendiez ma défense à la partie de cet objet que je n'y veux pas embrasser.

Je suis homme, & j'ai fait des Livres; j'ai donc fait aussi des erreurs (2). J'en apperçois moi-même en assez grand nombre: je ne doute pas que d'autres n'en voient beaucoup davantage, & qu'il n'y en ait bien plus encore que ni moi ni d'autres ne voyons point. Si l'on ne dit que cela, j'y souscris.

Mais quel Auteur n'est pas dans le même cas, ou s'ose flatter de n'y pas être? Là-dessus donc, point de dispute. Si l'on me réfute, & qu'on ait raison, l'erreur est corrigée, & je me tais. Si l'on me réfute, & qu'on ait tort, je me tais encore; dois-je répondre du fait d'autrui? En tout état de cause, après avoir entendu les deux Parties,

(2) Exceptons, si l'on veut, les Livres de Géométrie & leurs Auteurs. Encore s'il n'y a point d'erreurs dans les propositions mêmes, qui nous assurera qu'il n'y en ait point dans l'ordre de déduction, dans le choix, dans la méthode? Euclide démontre, & parvient à son but: mais quel chemin prend-il? combien n'erre-t-il pas dans sa route? la science a beau être infallible, l'homme qui la cultive se trompe souvent.

le Public est juge , il prononce , le Livre triomphe ou tombe , & le procès est fini.

Les erreurs des Auteurs sont souvent fort indifférentes ; mais il en est aussi de dommageables , même contre l'intention de celui qui les commet. On peut se tromper au préjudice du Public comme au sien propre ; on peut nuire innocemment. Les controverses sur les matières de Jurisprudence , de Morale , de Religion , tombent fréquemment dans ce cas. Nécessairement un des deux disputans se trompe , & l'erreux sur ces matières important toujours , devient faute ; cependant on ne la punit pas quand on la présume involontaire. Un homme n'est pas coupable pour nuire en voulant servir ; & si l'on poursuivoit criminellement un Auteur pour des fautes d'ignorance ou d'inadvertance , pour de mauvaises maximes qu'on pourroit tirer de ses écrits très - conséquemment , mais contre son gré , quel Ecrivain pourroit se mettre à l'abri des poursuites ? Il faudroit être inspiré du Saint - Esprit pour se faire Auteur , & n'avoir que des gens inspirés du Saint-Esprit pour juges.

Si l'on ne m'impute que de pareilles fautes,

je ne m'en défends pas plus que des simples erreurs. Je ne puis affirmer n'en avoir point commis de telles , parce que je ne suis pas un Ange ; mais ces fautes , qu'on prétend trouver dans mes Ecrits , peuvent fort bien n'y pas être , parce que ceux qui les y trouvent ne sont pas des Anges non plus. Hommes & sujets à l'erreur ainsi que moi , sur quoi prétendent-ils que leur raison soit l'arbitre de la mienne , & que je sois punissable pour n'avoir pas pensé comme eux ?

Le Public est donc aussi le juge de semblables fautes ; son blâme en est le seul châtiement. Nul ne peut se soustraire à ce Juge , & quant à moi je n'en appelle pas. Il est vrai que si le Magistrat trouve ces fautes nuisibles , il peut défendre le Livre qui les contient ; mais , je le répète , il ne peut punir pour cela l'Auteur qui les a commises , puisque ce seroit punir un délit qui peut être involontaire , & qu'on ne doit punir dans le mal que la volonté. Ainsi ce n'est point encore-là ce dont il s'agit.

Mais il y a bien de la différence entre un Livre qui contient des erreurs nuisibles , & un Livre pernicieux. Des principes établis ,

la chaîne d'un raisonnement suivi , des conséquences déduites , manifestent l'intention de l'Auteur ; & cette intention dépendant de sa volonté , rentre sous la juridiction des Loix. Si cette intention est évidemment mauvaise , ce n'est plus erreur ni faute , c'est crime ; ici tout change. Il ne s'agit plus d'une dispute littéraire dont le Public juge selon la raison , mais d'un procès criminel qui doit être jugé dans les Tribunaux selon toute la rigueur des Loix : telle est la position critique ou m'ont mis des Magistrats qui se disent justes , & des Ecrivains zélés qui les trouvent trop cléments. Si - tôt qu'on m'apprête des prisons , des boureaux , des chaînes , quiconque m'accuse est un délateur ; il fait qu'il n'attaque pas seulement l'Auteur , mais l'homme ; il fait que ce qu'il écrit peut influer sur mon sort (3) ; ce n'est plus

(3) Il y a quelques années qu'à la première apparition d'un livre célèbre , je résolus d'en attaquer les principes que je trouvois dangereux. J'exécutois cette entreprise quand j'appris que l'Auteur étoit pourfuit. A l'instant je jettai mes feuilles au feu , jugeant qu'aucun devoir ne pouvoit autoriser la bassesse de s'unir à la foule pour assaillir un homme d'honneur opprimé. Quand

à ma seule réputation qu'il en veut ; c'est à mon honneur , à ma liberté , à ma vie.

Ceci , Monsieur , nous ramene tout d'un coup à l'état de la question dont il me paroît que le Public s'écarte. Si j'ai écrit des choses répréhensibles , on peut m'en blâmer , on peut supprimer le livre. Mais , pour le flétrir , pour m'attaquer personnellement , il faut plus ; la faute ne suffit pas , il faut un délit , un crime ; il faut que j'aie écrit à mauvaise intention un livre pernicieux , & que cela soit prouvé , non comme un Auteur prouve qu'un autre Auteur se trompe , mais comme un accusateur doit convaincre devant le Juge l'accusé. Pour être traité comme un malfaiteur , il faut que je sois convaincu de l'être. C'est la première question qu'il s'agit d'exa-

tout fut pacifié , j'eus occasion de dire mon sentiment sur le même sujet dans d'autres Ecrits ; je l'ai dit sans nommer le Livre ni l'Auteur. J'ai eu devoir ajouter ce respect pour son malheur , à l'estime que j'eus toujours pour sa personne. Je ne crois point que cette façon de penser me soit particulière ; elle est commune à tous les honnêtes gens. Sitôt qu'une affaire est portée au criminel , ils doivent se taire , à moins qu'ils ne soient appelés pour témoigner.

miner. La seconde, en supposant le délit constaté, est d'en fixer la nature, le lieu où il a été commis, le tribunal qui doit en juger, la loi qui le condamne, & la peine qui doit le punir. Ces deux questions une fois résolues décideront si j'ai été traité justement ou non.

Pour savoir si j'ai écrit des livres pernicious, il faut examiner les principes, & voir ce qu'il en résulteroit si ces principes étoient admis. Comme j'ai traité beaucoup de matieres, je dois me restreindre à celles sur lesquelles je suis poursuivi, savoir, la religion & le gouvernement. Commençons par le premier article, à l'exemple des juges qui ne se sont pas expliqués sur le second.

On trouve dans l'Emile la profession de foi d'un Prêtre Catholique, & dans l'Héloïse celle d'une femme dévote : ces deux pieces s'accordent assez pour qu'on puisse expliquer l'une par l'autre ; & de cet accord, on peut présumer avec quelque vraisemblance, que si l'Auteur, qui a publié les livres où elles sont contenues, ne les adopte pas en entier l'une & l'autre, du moins il les favorise beaucoup. De ces deux professions

de foi , la premiere étant la plus étendue & la seule où l'on ait trouvé le corps du délit , doit être examinée par préférence.

Cet examen , pour aller à son but , rend encore un éclaircissement nécessaire. Car remarquez bien qu'éclaircir & distinguer les propositions que brouillent & confondent mes accusateurs , c'est leur répondre. Comme ils disputent contre l'évidence , quand la question est bien posée , ils sont réfutés.

Je distingue dans la religion deux parties , outre la forme du culte , qui n'est qu'un cérémonial. Ces deux parties sont le dogme & la morale. Je divise les dogmes encore en deux parties : savoir , celle qui , posant les principes de nos devoirs , sert de base à la morale ; & celle qui , purement de foi , ne contient que des dogmes spéculatifs.

De cette division qui me paroît exacte , résulte celle des sentimens sur la Religion , d'une part en vrais , faux ou douteux ; & de l'autre , en bons , mauvais ou indifférens.

Le jugement des premiers appartient à la raison seule , & si les Théo'ogiens s'en sont emparés , c'est comme raisonneurs , c'est comme professeurs de la science par laquelle

on parvient à la connoissance du vrai & du faux en matiere de foi. Si l'erreur en cette partie est nuisible, c'est seulement à ceux qui errent, & c'est seulement un préjudice pour la vie à venir, sur laquelle les tribunaux humains ne peuvent étendre leur compétence. Lorsqu'ils connoissent de cette matiere, ce n'est plus comme juges du vrai & du faux, mais comme ministres des loix civiles qui reglent la forme extérieure du culte : il ne s'agit pas encore ici de cette partie ; il en sera traité ci-après.

Quant à la partie de la Religion qui regarde la morale, c'est-à-dire, la justice, le bien public, l'obéissance aux loix naturelles & positives, les vertus sociales, & tous les devoirs de l'homme & du citoyen, il appartient au gouvernement d'en connoître : c'est en ce point seul que la Religion rentre directement sous sa juridiction, & qu'il doit bannir, non l'erreur dont il n'est pas juge, mais tout sentiment nuisible qui tend à couper le nœud social.

Voilà, Monsieur, la distinction que vous avez à faire pour juger de cette Piece, portée au Tribunal, non des Prêtres, mais des Ma-

gistrats. J'avoue qu'elle n'est pas toute affirmative. On y voit des objections & des doutes. Posons , ce qui n'est pas , que ces doutes soient des négations. Mais elle est affirmative dans sa p us grande partie ; elle est affirmative & démonstrative sur tous les points fondamentaux de la Religion civile ; elle est tellement décisive sur tout ce qui tient à la Providence éternelle , à l'amour du prochain , à la justice , à la paix , au bonheur des hommes , aux loix de la société , à toutes les vertus , que les objections , les doutes mêmes y ont pour objet quelque avantage , & je défie qu'on m'y montre un seul point de doctrine attaqué , que je ne prouve être nuisible aux hommes ou par lui-même ou par ses inévitables effets.

La Religion est utile & même nécessaire aux peuples. Cela n'est-il pas dit , soutenu , prouvé dans ce même Ecrit ? Loin d'attaquer les vrais principes de la Religion , l'Auteur les pose , les affermit de tout son pouvoir ; ce qu'il attaque , ce qu'il combat , ce qu'il doit combattre , c'est le fanatisme aveugle , la superstition cruelle , le stupide préjugé. Mais il faut , disent-ils , respecter

tout cela. Mais pourquoi ? Parce que c'est ainsi qu'on mène les Peuples. Oui, c'est ainsi qu'on les mène à leur perte. La superstition est le plus terrible fléau du genre-humain ; elle abrutit les simples, elle persécute les sages, elle enchaîne les Nations, elle fait par-tout cent maux effroyables : quel bien fait-elle ? Aucun ; si elle en fait, c'est aux Tyrans, elle est leur arme la plus terrible, & cela même est le plus grand mal qu'elle ait jamais fait.

Ils disent qu'en attaquant la superstition, je veux détruire la Religion même : comment le savent-ils ? Pourquoi confondent-ils ces deux causes, que je distingue avec tant de soin ? Comment ne voient-ils point que cette imputation réfléchit contre eux dans toute sa force, & que la Religion n'a point d'ennemis plus terribles que les défenseurs de la superstition ? Il seroit bien cruel qu'il fût si aisé d'inculper l'intention d'un homme, quand il est si difficile de la justifier. Par cela même qu'il n'est pas prouvé qu'elle est mauvaise, on la doit juger bonne. Autrement, qui pourroit être à l'abri des jugemens arbitraires de ses ennemis ? Quoi ! leur simple

affirmation fait preuve de ce qu'ils ne peuvent savoir ; & la mienne , jointe à toute ma conduite , n'établit point mes propres sentimens ? Quel moyen me reste donc de les faire connoître ? Le bien que je sens dans mon cœur , je ne puis le montrer , je l'avoue ; mais quel est l'homme abominable qui s'ose vanter d'y voir le mal qui n'y fut jamais ?

Plus on seroit coupable de prêcher l'irréligion , dit très - bien M. d'Alembert , plus il est criminel d'en accuser ceux qui ne la prêchent pas en effet. Ceux qui jugent publiquement de mon Christianisme , montrent seulement l'espece du leur ; & la seule chose qu'ils ont prouvée est , qu'eux & moi n'avons pas la même Religion. Voilà précisément ce qui les fâche : on sent que le mal prétendu les aigrit moins que le bien même. Ce bien , qu'ils sont forcés de trouver dans mes Ecrits , les dépite & les gêne ; réduits à le tourner en mal encore , ils sentent qu'ils se découvrent trop. Combien ils seroient plus à leur aise si ce bien n'y étoit pas.

Quand on ne me juge point sur ce que j'ai dit , mais sur ce qu'on assure que j'ai voulu dire , quand on cherche dans mes in-

entions le mal qui n'est pas dans mes Ecrits , que puis - je faire ? Ils démentent mes discours par mes pensées ; quand j'ai dit blanc , ils affirment que j'ai voulu dire noir ; ils se mettent à la place de Dieu pour faire l'œuvre du Diable ; comment dérober ma tête à des coups portés de si haut ?

Pour prouver que l'Auteur n'a point eu l'horrible intention qu'ils lui prêtent , je ne vois qu'un moyen ; c'est d'en juger sur l'ouvrage. Ah ! qu'on en juge ainsi , j'y consens ; mais cette tâche n'est pas la mienne , & un examen suivi sous ce point de vue , seroit de ma part une indignité. Non , Monsieur , il n'y a ni malheur , ni flétrissure qui puissent me réduire à cette abjection. Je croirois outrager l'Auteur , l'Éditeur , le Lecteur même , par une justification d'autant plus honteuse qu'elle est plus facile ; c'est dégrader la vertu , que montrer qu'elle n'est pas un crime ; c'est obscurcir l'évidence , que prouver qu'elle est la vérité. Non , lisez & jugez vous - même. Malheur à vous , si , durant cette lecture , votre cœur ne bénit pas cent fois l'homme vertueux & ferme qui ose instruire ainsi les humains.

Eh ! comment me résoudre - je à justifier cet Ouvrage ? moi qui crois effacer par lui les fautes de ma vie entière ; moi qui mets les maux qu'il m'attire en compensation de ceux que j'ai fait ; moi qui , plein de confiance , espère un jour dire au Juge Suprême : Daigne juger dans ta clémence un homme foible ; j'ai fait le mal sur la terre , mais j'ai publié cet Ecrit.

Mon cher Monsieur , permettez à mon cœur gonflé d'exhaler de tems en tems ses soupirs ; mais soyez sûr que dans mes discussions je ne mèlerai ni déclamations ni plaintes. Je n'y mettrai pas même la vivacité de mes adversaires : je raisonnerai toujours de sang - froid. Je reviens donc.

Tâchons de prendre un milieu qui vous satisfasse , & qui ne m'avilisse pas. Supposons un moment la profession de foi du Vicaire adoptée en un coin du monde Chrétien , & voyons ce qu'il en résulteroit en bien & en mal. Ce ne fera ni l'attaquer ni la défendre ; ce fera la juger par ses effets.

Je vois d'abord les choses les plus nouvelles sans aucune apparence de nouveauté ; nul changement dans le culte & de grands

changemens dans les cœurs , des conversions sans éclat , de la foi sans dispute , du zèle sans fanatisme , de la raison sans impiété , peu de dogmes & beaucoup de vertus , la tolérance du Philosophe & la charité du Chrétien.

Nos Profélytes auront deux regles de foi qui n'en font qu'une , la raison & l'Evangile ; la seconde sera d'autant plus immuable , qu'elle ne se fondera que sur la premiere , & nullement sur certains faits , lesquels , ayant besoin d'être attestés , remettent la Religion sous l'autorité des hommes.

Toute la différence qu'il y aura d'eux aux autres Chrétiens , est que ceux - ci sont des gens qui disputent beaucoup sur l'Evangile sans se soucier de le pratiquer , au lieu que nos gens s'attacheront beaucoup à la pratique , & ne discuteront point.

Quand les Chrétiens disputeurs viendront leur dire : Vous vous dites Chrétiens sans l'être ; car pour être Chrétiens , il faut croire en Jésus - Christ , & vous n'y croyez point ; les Chrétiens paisibles leur répondront : « Nous ne savons pas bien si nous croyons

» en Jésus - Christ dans votre idée , parce
 » que nous ne l'entendons pas ; mais nous
 » tâchons d'observer ce qu'il nous prescrit.
 » Nous sommes Chrétiens chacun à notre
 » manière ; nous , en gardant sa parole , &
 » vous , en croyant en lui. Sa charité veut
 » que nous soyons tous frères , nous la sui-
 » vons en vous admettant pour tels ; pour
 » l'amour de lui , ne vous ôtez pas un titre
 » que nous honorons de toutes nos forces ,
 » & qui nous est aussi cher qu'à vous ».

Les Chrétiens disputeurs insisteront sans doute. En vous renommant de Jésus , il faudroit nous dire à quel titre. Vous gardez , dites - vous , sa parole ; mais quelle autorité lui donnez - vous ? Reconnoissez - vous la Révélation , ne la reconnoissez - vous pas ? Admettez - vous l'Évangile en entier , ne l'admettez - vous qu'en partie ? Sur quoi fondez - vous ces distinctions ? Plaifans Chrétiens , qui marchandent avec le Maître , qui choisissent dans sa doctrine ce qu'il leur plaît d'admettre & de rejeter !

A cela les autres diront paisiblement :
 « Mes frères , nous ne marchandons point ;
 » car notre foi n'est pas un commerce. Vous
 » supposez

» supposez qu'il dépend de nous d'admettre
 » ou de rejeter comme il nous plaît ; mais
 » cela n'est pas , & notre raison n'obéit
 » point à notre volonté. Nous aurions beau
 » vouloir que ce qui nous paroît faux nous
 » parût vrai , il nous paroîtroit faux malgré
 » nous. Tout ce qui dépend de nous est de
 » parler selon notre pensée ou contre notre
 » pensée , & notre seul crime est de ne vou-
 » loir pas vous tromper.

» Nous reconnoissons l'autorité de Jésus-
 » Christ, parce que notre intelligence ac-
 » quiesce à ses préceptes & nous en découvre
 » la sublimité. Elle nous dit qu'il convient
 » aux hommes de suivre ces préceptes , mais
 » qu'il étoit au - dessus d'eux de les trouver.
 » Nous admettons la Révélation comme
 » émanée de l'esprit de Dieu , sans en savoir
 » la maniere , & sans nous tourmenter pour
 » la découvrir : pourvu que nous sachions
 » que Dieu a parlé , peu nous importe d'ex-
 » pliquer comment il s'y est pris pour se faire
 » entendre. Ainsi reconnoissant dans l'Evan-
 » gile l'autorité divine , nous croyons Jésus-
 » Christ revêtu de cette autorité ; nous re-
 » connoissons une vertu plus qu'humaine

206 LETTRES ÉCRITES

» dans sa conduite , & une sagesse plus
 » qu'humaine dans ses leçons. Voilà ce qui
 » est bien décidé pour nous. Comment cela
 » s'est-il fait ? Voilà ce qui ne l'est pas ;
 » cela nous passe. Cela ne vous passe pas ,
 » vous ; à la bonne heure ; nous vous en
 » félicitons de tout notre cœur. Votre raison
 » peut être supérieure à la nôtre ; mais ce
 » n'est pas à dire qu'elle doive nous servir
 » de Loi. Nous consentons que vous sachiez
 » tout ; souffrez que nous ignorions quelque
 » chose.

» Vous nous demandez si nous admet-
 » tons tout l'Évangile ; nous admettons tous
 » les enseignemens qu'a donné Jésus-Christ.
 » L'utilité , la nécessité de la plupart de ces
 » enseignemens nous frappe , & nous tâchons
 » de nous y conformer. Quelques - uns ne
 » sont pas à notre portée ; ils ont été donnés
 » sans doute pour des esprits plus intelligens
 » que nous. Nous ne croyons point avoir
 » atteint les limites de la raison humaine ,
 » & les hommes plus pénétrés ont besoin
 » de préceptes plus élevés.

» Beaucoup de choses dans l'Évangile pas-
 » sent notre raison , & même la choquent ;

» nous ne les rejettons pourtant pas. Con-
 » vaincus de la foiblesse de notre entende-
 » ment, nous savons respecter ce que nous
 » ne pouvons concevoir, quand l'associa-
 » tion de ce que nous concevons nous le fait
 » juger supérieur à nos lumières. Tout ce
 » qui nous est nécessaire à savoir pour être
 » saints, nous paroît clair dans l'Évangile ;
 » qu'avons-nous besoin d'entendre le reste ?
 » Sur ce point nous demeurerons ignorans,
 » mais exempts d'erreur, & nous n'en serons
 » pas moins gens de bien ; cette humble
 » réserve elle-même est l'esprit de l'Évan-
 » gile.

» Nous ne respectons pas précisément ce
 » Livre sacré comme Livre, mais comme
 » la parole & la vie de Jésus-Christ. Le
 » caractère de vérité, de sagesse & de sain-
 » teté qui s'y trouve, nous apprend que
 » cette histoire n'a pas été essentiellement
 » altérée (4), mais il n'est pas démontré

(4) Où en seroient les simples fidèles, si l'on
 ne pouvoit savoir cela que par des discussions de
 critique, ou par l'autorité des Pasteurs ? De
 quel front ose-t-on faire dépendre la foi de tant
 de science ou de tant de soumission ?

» pour nous qu'elle ne l'ait point été du
 » tout. Qui fait si les choses que nous n'y
 » comprenons pas , ne sont point des fautes
 » glissées dans le texte ? Qui fait si des Dis-
 » ciples , si fort inférieurs à leur Maître, l'ont
 » bien compris & bien rendu par - tout ?
 » Nous ne décidons point là - dessus , nous
 » ne présumons pas même , & nous ne vous
 » proposons des conjectures que parce que
 » vous l'exigez.

» Nous pouvons nous tromper dans nos
 » idées , mais vous pouvez aussi vous trom-
 » per dans les vôtres. Pourquoi ne le pour-
 » riez - vous pas , étant hommes ? Vous
 » pouvez avoir autant de bonne - foi que
 » nous , mais vous n'en sauriez avoir davan-
 » tage : vous pouvez être plus éclairés , mais
 » vous n'êtes pas infallibles. Qui jugera
 » donc entre les deux partis ? Sera-ce vous ?
 » cela n'est pas juste. Bien moins fera - ce
 » nous , qui nous défions si fort de nous-
 » mêmes. Laissons donc cette décision au
 » Juge commun qui nous entend ; & puisque
 » nous sommes d'accord sur les règles de
 » nos devoirs réciproques , supportez-nous
 » sur le reste , comme nous vous supportons.

» Soyons hommes de paix , soyons freres ;
 » unissons nous dans l'amour de notre
 » commun Maître , dans la pratique des
 » vertus qu'il nous prescrit. Voilà ce qui fait
 » le vrai Chrétien.

» Que si vous vous obstinez à nous refuser
 » ce précieux titre après avoir tout fait pour
 » vivre fraternellement avec vous , nous
 » nous consolons de cette injustice , en
 » songeant que les mots ne sont pas les
 » choses , que les premiers Disciples de Jésus
 » ne prenoient point le nom de Chrétiens ,
 » que le martyr Etienne ne le porta jamais ,
 » & que quand Paul fut converti à la foi de
 » Christ il n'y avoit encore aucuns Chré-
 » tiens (5) sur la terre ».

Croyez - vous , Monsieur , qu'une contro-
 verse ainsi traitée sera fort animée & fort
 longue , & qu'une des Parties ne sera pas
 bientôt réduite au silence quand l'autre ne
 voudra point disputer ?

Si nos Profé ytes sont maîtres du pays où
 ils vivent , ils établiront une forme de culte

(5) Ce nom leur fut donné quelques années
 après à Antioche pour la première fois.

210 LETTRES ÉCRITES

aussi simple que leur croyance , & la Religion qui résultera de tout cela fera la plus utile aux hommes par sa simplicité même. Dégagée de tout ce qu'ils mettent à la place des vertus , & n'ayant ni rites superstitieux , ni subtilités dans la doctrine , elle ira toute entiere à son vrai but , qui est la pratique de nos devoirs. Les mots de *dévor* & d'*orthodoxe* y feront sans usage ; la monotonie de certains sons articulés n'y fera pas la piété ; il n'y aura d'impies que les méchans , ni de fideles que les gens de bien.

Cette institution une fois faite , tous seront obligés par les Loix de s'y soumettre , parce qu'elle n'est point fondée sur l'autorité des hommes , qu'elle n'a rien qui ne soit dans l'ordre des lumieres naturelles , qu'elle ne contient aucun article qui ne se rapporte au bien de la société , & qu'elle n'est mêlée d'aucun dogme inutile à la morale , d'aucun point de pure spéculation.

Nos Profélytes seront - ils intolérans pour cela ? Au contraire , ils seront tolérans par principe ; ils le seront plus qu'on ne peut l'être dans aucune autre doctrine , puisqu'ils admettront toutes les bonnes Religions qui

ne s'admettent pas entre elles , c'est-à-dire , toutes celles qui , ayant l'essentiel qu'elles négligent , font l'essentiel de ce qui ne l'est point. En s'attachant , eux , à ce seul essentiel , ils laisseront les autres en faire à leur gré l'accessoire , pourvu qu'ils ne le rejettent pas : ils les laisseront expliquer ce qu'ils n'expliquent point , décider ce qu'ils ne décident point. Ils laisseront à chacun ses rites , ses formules de foi , sa croyance ; ils diront : admettez avec nous les principes des devoirs de l'homme & du Citoyen ; du reste , croyez tout ce qu'il vous plaira. Quant aux Religions qui sont essentiellement mauvaises , qui portent l'homme à faire le mal , ils ne les toléreront point , parce que cela même est contraire à la véritable tolérance , qui n'a pour but que la paix du genre - humain. Le vrai tolérant ne tolère point le crime , il ne tolère aucun dogme qui rende les hommes méchants.

Maintenant supposons , au contraire , que nos Profélytes soient sous la domination d'autrui : comme gens de paix , ils seront soumis aux Loix de leurs Maîtres , même en matière de Religion , à moins que cette Religion ne fût essentiellement mauvaise ; car

alors , fans outrager ceux qui la professent , ils refuseroient de la professer. Ils leur diroient : Puisque Dieu nous appelle à la servitude , nous voulons être de bons serviteurs , & vos sentimens nous empêcheroient de l'être ; nous connoissons nos devoirs , nous les aimons , nous rejettons ce qui nous en détache ; c'est afin de vous être fideles , que nous n'adoptons pas la Loi de l'iniquité.

Mais si la Religion du pays est bonne en elle - même , & que ce qu'elle a de mauvais soit seulement dans des interprétations particulieres , ou dans des dogmes purement spéculatifs , ils s'attacheront à l'essentiel , & toléreront le reste , tant par respect pour les Loix , que par amour pour la paix. Quand ils seront appellés à déclarer expressement leur croyance , i's le feront , parce qu'il ne faut point mentir ; ils diront au besoin leur sentiment avec fermeté , même avec force ; ils se défendront par la raison , si on les attaque. Du reste , ils ne disputeront point contre leurs freres ; & , sans s'obstiner à vouloir les convaincre , ils leur resteront unis par la charité , i's assisteront à leurs assemblées , ils adopteront leurs formules ; & , ne

se croyant pas plus infailibles qu'eux , ils se foumettront à l'avis du plus grand nombre , en ce qui n'intéresse pas leur conscience , & ne leur paroît pas importer au salut.

Voilà le bien , me direz-vous , voyons le mal. Il sera dit en peu de paroles. Dieu ne fera plus l'organe de la méchanceté des hommes. La Religion ne servira plus d'instrument à la tyrannie des Gens d'Église , & à la vengeance des usurpateurs ; elle ne servira plus qu'à rendre les Croyans bons & justes : ce n'est pas - là le compte de ceux qui les menent ; c'est pis pour eux que si elle ne servoit à rien.

Ainsi donc la doctrine en question est bonne au genre - humain , & mauvaise à ses oppresseurs. Dans quelle classe absolue la faut - il mettre ? J'ai dit fidèlement le pour & le contre ; comparez , & choisissez.

Tout bien examiné , je crois que vous conviendrez de deux choses : l'une que ces hommes que je suppose , se conduiroient en ceci très - conséquemment à la profession de foi du Vicaire ; l'autre , que cette conduite seroit non - seulement irréprochable , mais vraiment Chrétienne , & qu'on auroit tort

de refuser à ces hommes bons & pieux le nom de Chrétiens , puisqu'ils le mériteroient parfaitement par leur conduite , & qu'ils seroient moins opposés , par leurs sentimens , à beaucoup de Sectes qui le prennent & à qui on ne le dispute pas , que plusieurs de ces mêmes Sectes ne sont oppo.ées entre elles. Ce ne seroient pas , si l'on veut , des Chrétiens à la mode de saint Paul , qui étoit naturellement persécuteur , & qui n'avoit pas entendu Jésus - Christ lui - même , mais ce seroient des Chrétiens à la mode de saint Jaques , choisis par le Maître en personne , & qui avoit reçu de sa propre bouche les instructions qu'il nous transmet. Tout ce raisonnement est bien simple , mais il me paroît concluant.

Vous me demanderez peut être comment on peut accorder cette doctrine avec celle d'un homme qui dit que l'Évangile est absurde & pernicieux à la société ? En avouant franchement que cet accord me paroît difficile , je vous demanderai à mon tour où est cet homme qui dit que l'Évangile est absurde & pernicieux ? Vos messieurs m'accusent de l'avoir dit ; & où ? Dans le *Contrat Social* ,

au Chapitre de la Religion civile. Voici qui est singulier ! Dans ce même Livre , & dans ce même Chapitre , je pense avoir dit précisément le contraire : je pense avoir dit que l'Évangile est sublime , & le plus fort lien de la société (6). Je ne veux pas taxer ces Messieurs de mensonge ; mais avouez que deux propositions si contraires dans le même Livre & dans le même Chapitre , doivent faire un tout bien exrravagant.

N'y auroit-il point ici quelque nouvelle équivoque , à la faveur de laquelle on me rendît plus coupable ou plus fou que je ne suis ? Ce mot de *Société* présente un sens un peu vague : il y a dans le monde des sociétés de bien de sortes , & il n'est pas impossible que ce qui sert à l'une , nuise à l'autre. Voyons : la méthode favorite de mes agresseurs est toujours d'offrir avec art des idées indéterminées ; continuons, pour toute réponse , à tâcher de les fixer.

Le Chapitre dont je parle est destiné , comme on le voit par le titre , à examiner comment les institutions religieuses peuvent

(6) Contrat Social , L. IV, Chap. 8. pag. 310, 311 de l'Édition in-8°.

entrer dans la constitution de l'Etat. Ainsi ce dont il s'agit ici, n'est point de considérer les Religions comme vraies ou fausses, ni même comme bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, mais de les considérer uniquement par leurs rapports aux corps politiques, & comme parties de la Législation.

Dans cette vue, l'Auteur fait voir que toutes les anciennes Religions, sans en excepter la Juive, furent nationales dans leur origine, appropriées, incorporées à l'Etat, & formant la base, ou du moins faisant partie du système législatif.

Le Christianisme, au contraire, est dans son principe une Religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur embrassant également tous les hommes dans sa charité sans bornes, est venu lever la barrière qui séparoit les Nations, & réunir tout le genre-humain dans un Peuple de frères: *Car en toute Nation, celui qui le craint & qui s'adonne à la justice, lui est agréable* (7). Tel est le véritable esprit de l'Évangile.

(7) Act. X. 35.

Ceux donc qui ont voulu faire du Christianisme une Religion nationale , & l'introduire comme partie constitutive dans le système de la Législation , ont fait par-là deux fautes nuisibles , l'une à la Religion , & l'autre à l'Etat. Ils se sont écartés de l'esprit de Jésus-Christ , dont le regne n'est pas de ce monde ; & mêlant aux intérêts terrestres ceux de la Religion , ils ont souillé sa pureté céleste , ils en ont fait l'arme des tyrans & l'instrument des persécuteurs. Ils n'ont pas moins blessé les saintes maximes de la politique , puisqu'au lieu de simplifier la machine du Gouvernement , ils l'ont composée , ils lui ont donné des ressorts étrangers , superflus ; & , l'assujettissant à deux mobiles différens , souvent contraires , ils ont causé les tiraillemens qu'on sent dans tous les Etats Chrétiens , où l'on a fait entrer la Religion dans le système politique.

Le parfait Christianisme est l'institution sociale universelle ; mais , pour montrer qu'il n'est point un établissement politique , & qu'il ne concourt point aux bonnes institutions particulières , il falloit ôter les sophismes de ceux qui mêlent la Religion à

tout, comme une prise avec laquelle ils s'emparent de tout. Tous les établissemens humains sont fondés sur les passions humaines, & se conservent par elles : ce qui combat & détruit les passions n'est donc pas propre à fortifier ces établissemens. Comment ce qui détache les cœurs de la terre, nous donneroit-il plus d'intérêt pour ce qui s'y fait ? comment ce qui nous occupe uniquement d'une autre Patrie, nous attacheroit-il davantage à celle-ci ?

Les Religions nationales sont utiles à l'Etat comme parties de sa constitution, cela est incontestable ; mais elles sont nuisibles au genre humain, & même à l'Etat dans un autre sens : j'ai montré comment & pourquoi.

Le Chistianisme, au contraire, rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix, est très-avantageux à la société générale ; mais il énerve la force du ressort politique, il complique les mouvemens de la machine, il rompt l'unité du corps moral ; & ne lui étant pas assez approprié, il faut qu'il dégénere, ou qu'il demeure une piece étrangere & embarrassante.

Voilà donc un préjudice & des inconvé-

niens des deux côtés , relativement au corps politique. Cependant il importe que l'Etat ne soit pas sans Religion , & cela importe par des raisons graves , sur lesquelles j'ai partout fortement insisté ; mais il vaudroit mieux encore n'en point avoir , que d'en avoir une barbare & persécutante , qui , tyrannisant les Loix mêmes , contrarieroit les devoirs du Citoyen. On diroit que tout ce qui s'est passé dans Geneve à mon égard , n'est fait que pour établir ce Chapitre en exemple , pour prouver par ma propre histoire que j'ai très-bien raisonné.

Que doit faire un sage Législateur dans cette alternative ? De deux choses l'une. La première , d'établir une Religion purement civile , dans laquelle , renfermant les dogmes fondamentaux de toute bonne Religion , tous les dogmes vraiment utiles à la société , soit universelle , soit particulière , il omette tous les autres qui peuvent importer à la foi , mais nullement au bien terrestre , unique objet de la législation : car , comment le mystère de la Trinité , par exemple , peut-il concourir à la bonne constitution de l'Etat ? en quoi ses membres seront-ils meilleurs Ci-

toyens , quand ils auront rejeté le mérite des bonnes œuvres ? & que fait au lieu de la société civile , le dogme du péché originel ? Bien que le vrai Christianisme soit une institution de paix , qui ne voit que le Christianisme dogmatique ou théologique , est , par la multitude & l'obscurité de ses dogmes , sur-tout par l'obligation de les admettre , un champ de bataille toujours ouvert entre les hommes , & cela sans qu'à force d'interprétations & de décisions , on puisse prévenir de nouvelles disputes sur les décisions mêmes ?

L'autre expédient est de laisser le Christianisme tel qu'il est dans son véritable esprit , libre , dégagé de tout lien de chair , sans autre obligation que celle de la conscience , sans autre gêne dans les dogmes que les mœurs & les loix. La Religion Chrétienne est , par la pureté de sa morale , toujours bonne & saine dans l'Etat , pourvu qu'on n'en fasse pas une partie de sa constitution , pourvu qu'elle y soit admise uniquement comme Religion , sentiment , opinion , croyance ; mais comme Loi politique , le Christianisme dogmatique est un mauvais établissement.

Telle est , Monsieur , la plus forte conséquence qu'on puisse tirer de ce Chapitre , où , bien-loin de taxer le *pur Evangile* (8) d'être pernicieux à la société , je le trouve , en quelque sorte , trop sociable , embrassant trop tout le genre humain pour une Législation qui doit être exclusive ; inspirant l'humanité plutôt que le patriotisme , & tendant à former des hommes plutôt que des Citoyens (9). Si je me suis trompé , j'ai fait une erreur en politique ; mais où est mon impiété ?

La science du salut & celle du Gouvernement sont très-différentes : vouloir que la

(8) Lettres écrites de la campagne , pag. 30.

(9) C'est merveille de voir l'affortiment de beaux sentimens qu'on va nous entassant dans les Livres ; il ne faut pour cela que des mots , & les vertus en papier ne coûtent gueres : mais elles ne s'agencent pas tout-à-fait ainsi dans le cœur de l'homme , & il y a loin des peintures aux réalités. Le patriotisme & l'humanité sont , par exemple , deux vertus incompatibles dans leur énergie , & sur-tout chez un Peuple entier. Le législateur qui les voudra toutes deux , n'obtiendra ni l'une ni l'autre : cet accord ne s'est jamais vu ; il ne se verra jamais , parce qu'il est contraire à la nature , & qu'on ne peut donner deux objets à la même passion.

premiere embrasse tout, est un fanatisme de petit esprit ; c'est penser comme les Alchimistes, qui, dans l'art de faire de l'or, voient aussi la médecine universelle ; ou comme les Mahométans, qui prétendent trouver toutes les sciences dans l'Alcoran. La doctrine de l'Évangile n'a qu'un objet, c'est d'appeller & sauver tous les hommes ; leur liberté, leur bien-être ici-bas n'y entre pour rien, Jésus l'a dit mille fois. Mêler à cet objet des vues terrestres, c'est altérer sa simplicité sublime, c'est souiller sa sainteté par des intérêts humains : c'est cela qui est vraiment une impiété.

Ces distinctions sont de tous tems établies ; on ne les a confondues que pour moi seul. En ôtant des institutions nationales la Religion Chrétienne, je l'établis la meilleure pour le genre-humain. L'Auteur de l'Esprit des Loix a fait plus, il a dit que la Musulmane étoit la meilleure pour les contrées Asiatiques. Il raisonnoit en politique & moi aussi. Dans quel pays a-t-on cherché querelle, je ne dis pas à l'Auteur, mais au Livre (10) ? Pourquoi donc suis-je coupable ? Pourquoi ne l'étoit-il pas ?

(10) Il est bon de remarquer que le Livre de

Voilà , Monsieur , comment , par des extraits fideles , un critique équitable parvient à connoître les vrais sentimens d'un Auteur, & le deſſein dans lequel il a compoſé ſon Livre. Qu'on examine tous les miens par cette méthode , je ne crains point les jugemens que tout honnête homme en pourra porter. Mais ce n'eſt pas ainſi que ces Meſſieurs ſ'y prennent ; ils n'ont garde , ils n'y trouveroient pas ce qu'ils cherchent. Dans le projet de me rendre coupable à tout prix , ils écartent le vrai but de l'ouvrage ; ils lui donnent pour but chaque erreur , chaque négligence échappée à l'Auteur : & ſi par hafard il laiſſe un paſſage équivoque , ils ne manquent pas de l'interpréter dans le ſens qui n'eſt pas le ſien. Sur un grand champ couvert d'une moisſon fertile , ils vont triant avec ſoin quelques mauvaiſes plantes , pour accuſer celui qui l'a ſemé d'être un empoifonneur.

Mes propoſitions ne pouvoient faire, au-

L'Efprit des Loix fut imprimé pour la première fois à Geneve , ſans que les Scolarques y trouvaſſent rien à reprendre , & que ce fut un Paſteur qui corrigea l'Édition.

cun mal à leur place ; elles étoient vraies , utiles , honnêtes , dans le sens que je leur donnois. Ce sont leurs falsifications , leurs subreptions , leurs interprétations frauduleuses qui les rendent punissables : il faut les brûler dans leurs Livres , & les couronner dans les miens.

Combien de fois les Auteurs diffamés & le Public indigné n'ont-ils pas réclamé contre cette maniere odieuse de déchiqúeter un ouvrage , d'en défigurer toutes les parties , d'en juger sur des lambeaux enlevés çà & là au choix d'un accusateur infidèle , qui produit le mal lui-même en le détachant du bien qui le corrige & l'explique , en détortquant par-tout le vrai sens ? Qu'on juge la Bruyere ou la Rochefoucault sur des maximes isolées , à la bonne heure ; encore sera-t-il juste de comparer & de compter. Mais dans un Livre de raisonnement , combien de sens divers ne peut pas avoir la même proposition , selon la maniere dont l'Auteur l'emploie , & dont il l'a fait envisager ? Il n'y a peut-être pas une de celles qu'on m'impute , à laquelle , au lieu où je l'ai mise , la page qui précède ou celle qui suit ne serve de réponse , & que

Je n'aie prise en un sens différent de celui que lui donnent mes accusateurs. Vous verrez , avant la fin de ces Lettres , des preuves de cela qui vous surprendront.

Mais qu'il y ait des propositions fausses , répréhensibles , blâmables en elles - mêmes , cela suffit-il pour rendre un Livre pernicieux ? Un bon Livre n'est pas celui qui ne contient rien de mauvais ou rien qu'on puisse interpréter en mal ; autrement il n'y auroit point de bons Livres : mais un bon Livre est celui qui contient plus de bonnes choses que de mauvaises ; un bon Livre est celui dont l'effet total est de mener au bien , malgré le mal qui peut s'y trouver. Eh ! que seroit-ce , mon Dieu ? si , dans un grand ouvrage , plein de vérités utiles , de leçons d'humanité , de piété , de vertu , il étoit permis d'aller cherchant avec une maligne exactitude toutes les erreurs , toutes les propositions équivoques , suspectes , ou inconsiderées , toutes les inconsequences qui peuvent échapper dans le détail à un Auteur surchargé de sa matiere , accablé des nombreuses idées qu'elle lui suggere , distrait des unes par les autres , & qui

peut à peine assembler dans sa tête toutes les parties de son vaste plan ? s'il étoit permis de faire un amas de toutes ses fautes , de les aggraver les unes par les autres , en rapprochant ce qui est éparé , en liant ce qui est isolé ; puis , taillant la multitude de choses bonnes & louables qui les démentent , qui les expliquent , qui les rachètent , qui montrent le vrai but de l'Auteur , de donner cet affreux recueil pour celui de ses principes , d'avancer que c'est-là le résumé de ses vrais sentimens , & de le juger sur un pareil extrait ? Dans quel désert faudroit-il fuir , dans quel antre faudroit-il se cacher pour échapper aux poursuites de pareils hommes , qui , sous l'apparence du mal , puniroient le bien ; qui compteroient pour rien le cœur , les intentions , la droiture par-tout évidente , & traiteroient la faute la plus légère & la plus involontaire comme le crime d'un scélérat ? Y a-t-il un seul Livre au monde , quelque vrai , quelque bon , quelque excellent qu'il puisse être , qui pût échapper à cette infâme inquisition ? Non , Monsieur , il n'y en a pas un , pas un seul , non pas l'Évangile même :

car le mal qui n'y seroit pas , ils fauroient l'y mettre par leurs extraits infideles , par leurs interprétations.

Nous vous déferons , oseroient-ils dire , un *Livre scandaleux , téméraire , impie , dont la morale est d'enrichir le riche & de dépouiller le pauvre (a)* , d'apprendre aux enfans à renier leur mere & leurs freres (b) , de s'emparer sans scrupule du bien d'autrui (c) , de n'instruire point les méchans , de peur qu'ils ne se corrigent & qu'ils ne soient pardonnés (d) , de haïr pere , mere , femme , enfans , tous ses proches (e) ; un *Livre où l'on souffle par-tout le feu de la discorde (f)* , où l'on se vante d'armer le fils contre le pere (g) , les parens l'un contre l'autre (h) , les domestiques contre leurs maîtres (i) , où

(a) Matth. XIII. 12. Luc. XIX. 26.

(b) Matth. XII. 47. Marc. III. 33.

(c) Marc. VI. 2. Luc. XIX. 30.

(d) Marc. IV. 12. Jean. XII. 40.

(e) Luc. XIV. 26.

(f) Matth. X. 34. Luc. XII. 51. 52.

(g) Matth. X 35. Luc. XII. 53.

(h) Ibid.

(i) Matth. X. 36.

228 LETTRES ÉCRITES

l'on approuve la violation des Loix (k), où l'on impose en devoir la persécution (l), où pour porter les peuples au brigandage, on fait du bonheur éternel le prix de la force & la conquête des hommes violens (m).

Figurez-vous une ame infernale analysant ainsi tout l'Évangile, formant de cette calomnieuse analyse, sous le nom de *Profession de foi évangélique*, un écrit qui feroit horreur, & les dévots Pharisiens prônant cet écrit d'un air de triomphe comme l'abrégé des leçons de Jésus-Christ. Voilà pourtant jusqu'où peut mener cette indigne méthode. Quiconque aura lu mes Livres, & lira les imputations de ceux qui m'accusent, qui me jugent, qui me condamnent, qui me poursuivent, verra que c'est ainsi que tous m'ont traité.

Je crois vous avoir prouvé que ces Messieurs ne m'ont pas jugé selon la raison; j'ai maintenant à vous prouver qu'ils ne

(k) Matth. XII. 2. & seqq.

(l) Luc. XIV. 23.

(m) Matth. XI. 12.

m'ont pas jugé selon les loix : mais laissez-moi reprendre un instant haleine. A quels tristes essais me vois - je réduit à mon âge ? Devois-je apprendre si tard à faire mon apologie ? Etoit-ce la peine de commencer ?

SECONDE LETTRE.

J'AI supposé, Monsieur, dans ma précédente Lettre, que j'avois commis en effet contre la Foi les erreurs dont on m'accuse, & j'ai fait voir que ces erreurs n'étant point nuisibles à la société, n'étoient pas punissables devant la justice humaine. Dieu s'est réservé sa propre défense, & le châtement des fautes qui n'offensent que lui. C'est un sacrilège à des hommes de se faire les vengeurs de la Divinité, comme si leur protection lui étoit nécessaire. Les Magistrats, les Rois n'ont aucune autorité sur les ames; & pourvu qu'on soit fidele aux Loix de la société dans ce monde, ce n'est point à eux de se mêler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune inspection. Si l'on perdoit ce principe de vue, les Loix faites pour le bonheur du genre-humain en seroient bientôt le tourment; &, sous leur inquisition terrible, les hommes, jugés par leur foi plus que par leurs œuvres, seroient tous à la merci de quiconque voudroit les opprimer.

Si les Loix n'ont nulle autorité sur les sentimens des hommes en ce qui tient uniquement à la Religion , elles n'en ont point non plus en cette partie sur les écrits où l'on manifeste ces sentimens. Si les Auteurs de ces écrits sont punissables , ce n'est jamais précisément pour avoir enseigné l'erreur , puisque la Loi ni ses Ministres ne jugent pas de ce qui n'est précisément qu'une erreur. L'Auteur des Lettres écrites de la Campagne paroît convenir de ce principe (n). Peut-être même en accordant que *La Politique & la Philosophie pourront soutenir la liberté de tout écrire* , le pousseroit-il trop loin (o). Ce n'est pas ce que je veux examiner ici.

Mais voici comment vos Messieurs & lui tournent la chose pour autoriser le jugement rendu contre mes Livres & contre moi. Ils me jugent moins comme Chrétien que comme Citoyen ; ils me regardent moins comme

(n) *À cet égard , dit-il , pag. 22. je retrouve assez mes maximes dans celles des représentations ; & p. 29. il regarde comme incontestable que personne ne peut être poursuivi pour ses idées sur la Religion.*

(o) Page 30.

impie envers Dieu , que comme rebelle aux Loix : ils voient moins en moi le péché que le crime , & l'hérésie que la défobéissance. J'ai , selon eux , attaqué la Religion de l'Etat ; j'ai donc encouru la peine portée par la Loi contre ceux qui l'attaquent. Voilà , je crois , le sens de ce qu'ils ont dit d'intelligible pour justifier leur procédé.

Je ne vois à cela que trois petites difficultés. La première , de savoir quelle est cette Religion de l'Etat ; la seconde , de montrer comment je l'ai attaquée ; la troisième , de trouver cette Loi selon laquelle j'ai été jugé.

Qu'est-ce que la Religion de l'Etat ? C'est la sainte Réformation évangélique. Voilà , sans contredit , des mots bien sonnans. Mais qu'est-ce , à Geneve aujourd'hui , que la sainte Réformation évangélique ? Le sauriez-vous , Monsieur , par hasard ? En ce cas je vous en félicite. Quant à moi , je l'ignore. J'avois cru le savoir ci-devant ; mais je me trompois ainsi que bien d'autres , plus savans que moi sur tout autre point , & non moins ignorans sur celui-là.

Quand les Réformateurs se détachèrent de l'Eglise Romaine , ils l'accusèrent d'erreur ;

& , pour corriger cette erreur dans sa source , ils donnerent à l'Ecriture un autre sens que celui que l'Eglise lui donnoit. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartoient ainsi de la doctrine reçue ; ils dirent que c'étoit de leur autorité propre , de celle de leur raison. Ils dirent que le sens de la Bible étant intelligible & clair à tous les hommes en ce qui étoit du salut , chacun étoit juge compétent de la doctrine , & pouvoit interpréter la Bible , qui en est la regle , selon son esprit particulier ; que tous s'accorderoient ainsi sur les choses essentielles ; & que celles sur lesquelles ils ne pourroient s'accorder , ne l'étoient point.

Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprete de l'Ecriture ; voilà l'autorité de l'Eglise rejetée ; voilà chacun mis pour la doctrine sous sa propre juridiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la Réforme : reconnoître la Bible pour regle de sa croyance , & n'admettre d'autre interprete du sens de la Bible que soi. Ces deux points combinés forment le principe sur lequel les Chrétiens Réformés se sont séparés de l'Eglise Romaine , & ils ne pouvoient moins

faire sans tomber en contradiction ; car quelle autorité interprétative autoient-ils pu se réserver , après avoir rejeté celle du corps de l'Eglise ?

Mais , dira-t-on , comment , sur un tel principe , les réformés ont-ils pu se réunir ? Comment , voulant avoir chacun leur façon de penser , ont-ils fait corps contre l'Eglise Catholique ? Ils le devoient faire : ils se réunissoient en ceci , que tous reconnoissoient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. Ils toléroient , & ils devoient tolérer toutes les interprétations hors une , savoir celle qui ôte la liberté des interprétations. Or cette unique interprétation qu'ils rejettoient , étoit celle des Catholiques. Ils devoient donc proscrire de concert Rome seule , qui les proscrivoit également tous. La diversité même de leurs façons de penser fut tout le reste , étoit le lien commun qui les unissoit. C'étoient autant de petits Etats ligués contre une grande Puissance , & dont la confédération générale n'ôtoit rien à l'indépendance de chacun.

Voilà comment la Réformation évangélique s'est établie , & voilà comment elle doit

se conserver. Il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être proposée à tous, comme la plus probable ou la plus autorisée. Le Souverain peut même la rédiger en formule, & la prescrire à ceux qu'il charge d'enseigner, parce qu'il faut quelque ordre, quelque règle dans les instructions publiques; & qu'au fond l'on ne gêne en ceci la liberté de personne, puisque nul n'est forcé d'enseigner malgré lui: mais il ne s'ensuit pas de-là que les Particuliers soient obligés d'admettre précisément ces interprétations qu'on leur donne & cette doctrine qu'on leur enseigne. Chacun en demeure seul juge pour lui-même, & ne reconnoît en cela d'autre autorité que la sienne propre. Les bonnes instructions doivent moins fixer le choix que nous devons faire, que nous mettre en état de bien choisir. Tel est le véritable esprit de la Réformation; tel en est le vrai fondement. La raison particuliere y prononce, en tirant la foi de la règle commune qu'elle établit, savoir, l'Evangile; & il est tellement de l'essence de la raison d'être libre, que quand elle voudroit s'asservir à l'autorité, cela ne dépendroit pas

236 LETTRES ÉCRITES

d'elle. Portez la moindre atteinte à ce principe, & tout l'évangélisme croule à l'instant. Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais Catholique, & tout homme conséquent & vrai fera comme moi.

Or la libre interprétation de l'Écriture emporte non-seulement le droit d'en expliquer les passages, chacun selon son sens particulier, mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux, & celui de ne pas comprendre ceux qu'on trouve incompréhensibles. Voilà le droit de chaque fidèle, droit sur lequel ni les Pasteurs ni les Magistrats n'ont rien à voir. Pourvu qu'on respecte toute la Bible & qu'on s'accorde sur les points capitaux, on vit selon la réformation évangélique. Le serment des Bourgeois de Geneve n'emporte rien de plus que cela.

Or je vois déjà vos Docteurs triompher sur ces points capitaux, & prétendre que je m'en écarte. Doucement, Messieurs, de grace; ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit, c'est de vous. Sachons d'abord quels sont, selon vous, ces points capitaux; sachons quel

droit vous avez de me contraindre à les voir où je ne les vois pas, & où peut-être vous ne les voyez pas vous-mêmes. N'oubliez pas, s'il vous plaît, que me donner vos décisions pour loix, c'est vous écarter de la sainte Réformation évangélique, c'est en écarter les vrais fondemens; c'est vous qui par la Loi, méritez punition.

Soit que l'on considère l'état politique de votre République lorsque la Réformation fut instituée, soit que l'on pese les termes de vos anciens Edits par rapport à la Religion qu'ils prescrivent, on voit que la Réformation est par-tout mise en opposition avec l'Eglise Romaine, & que les Loix n'ont pour objet que d'abjurer les principes & le culte de celle-ci, destructifs de la liberté dans tous les sens.

Dans cette position particulière l'Etat n'existoit, pour ainsi dire, que par la séparation des deux Eglises, & la République étoit anéantie si le Papisme reprenoit le dessus. Ainsi la Loi qui fixoit le culte évangélique, n'y considéroit que l'abolition du culte Romain. C'est ce qu'attestent les invectives, même indécentes, qu'on voit contre celui-

238 LETTRES ÉCRITES

ci dans vos premières Ordonnances, & qu'on a sagement retranchées dans la suite, quand le même danger n'existoit plus : c'est ce qu'atteste aussi le serment du Consistoire, lequel consiste uniquement à empêcher *toutes idolatries, blasphèmes, dissolutions, & autres choses contrevenantes à l'honneur de Dieu & à la Réformation de l'Évangile*. Tels sont les termes de l'Ordonnance passée en 1562. Dans la revue de la même Ordonnance en 1576, on mit à la tête du serment, *de veiller sur tous scandales* (f) : ce qui montre que dans la première formule du serment on n'avoit pour objet que la séparation de l'Église Romaine. Dans la suite on pourvut encore à la police ; cela est naturel quand un établissement commence à prendre de la consistance : mais enfin dans l'une & dans l'autre leçon, ni dans aucun serment de Magistrats, de Bourgeois, de Ministres, il n'est question ni d'erreur ni d'hérésie. Loin que ce fût là l'objet de la Réformation ni des Loix, ç'eût été se mettre en contradiction avec soi-même. Ainsi vos Edits n'ont

(f) Ordon. Eccléf. Tit. III. Art. LXXV.

fixé sous ce mot *Réformation* que les points controversés avec l'Eglise Romaine.

Je fais que votre histoire, & celle en général de la Réforme, est pleine de faits qui montrent une inquisition très-sévère, & que, de persécutés, les Réformateurs devinrent bientôt persécuteurs : mais ce contraste si choquant dans toute l'histoire du Christianisme, ne prouve autre chose dans la vôtre que l'inconséquence des hommes & l'empire des passions sur la raison. A force de disputer contre le Clergé Catholique, le Clergé Protestant prit l'esprit disputeur & pointilleux. Il vouloit tout décider, tout régler, prononcer sur tout ; chacun proposoit modestement son sentiment pour Loi suprême à tous les autres : ce n'étoit pas le moyen de vivre en paix. Calvin, sans doute, étoit un grand homme : mais enfin c'étoit un homme, &, qui pis est, un Théologien : il avoit d'ailleurs tout l'orgueil du génie qui sent sa supériorité, & qui s'indigne qu'on la lui dispute : la plupart de ses collègues étoient dans le même cas ; tous en cela d'autant plus coupables qu'ils étoient plus inconséquens.

Aussi , quelle prise n'ont-ils pas donnée en ce point aux Catholiques , & quelle pitié n'est-ce pas de voir dans leurs défenses ces savans hommes , ces esprits éclairés qui raisonnoient si bien sur tout autre article , déraisonner si sottement sur celui-là ? Ces contradictions ne pouvoient cependant autre chose , sinon qu'ils suivoient bien plus leurs passions que leurs principes. Leur dure orthodoxie étoit elle-même une hérésie. C'étoit bien-là l'esprit des Réformateurs , mais ce n'étoit pas celui de la Réformation.

La Religion Protestante est tolérante par principe , elle est tolérante essentiellement ; elle l'est autant qu'il est possible de l'être , puisque le seul dogme qu'elle ne tolere pas , est celui de l'intolérance. Voilà l'insurmontable barrière qui nous sépare des Catholiques , & qui réunit les autres Communions entre elles : chacune regarde bien les autres comme étant dans l'erreur ; mais nulle ne regarde ou ne doit regarder cette erreur comme un obstacle au salut (q).

(q) De toutes les sectes du Christianisme la Luthérienne me paroît la plus inconséquente. Elle a réuni comme à plaisir contre elle seule

Les

Les Réformés de nos jours, du moins les Ministres, ne connoissent ou n'aiment plus leur Religion. S'ils l'avoient connue & aimée, à la publication de mon Livre, ils auroient poussé de concert un cri de joie, ils se seroient tous unis avec moi, qui n'attaquerois que leurs adverfaires; mais ils aiment mieux abandonner leur propre cause, que de soutenir la mienne: avec leur ton ridicule-ment arrogant, avec leur rage de chicane & d'intolérance, ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. Je ne les vois plus que comme de mauvais valets des Prêtres, qui les servent moins par amour pour eux que par haine contre moi (r). Quand ils auroit bien dis-

toutes les objections qu'elles se font l'une à l'autre. Elle est en particulier intolérante comme l'Eglise Romaine; mais le grand argument de celle-ci lui manque; elle est intolérante sans savoir pourquoi.

(r) Il est assez superflu, je crois, d'avertir que j'excepte ici mon Pasteur & ceux qui, sur ce point, pensent comme lui.

J'ai appris depuis cette note à n'excepter personne; mais je la laisse selon ma promesse, pour l'instruction de tout honnête homme qui peut être tenté de louer des gens d'Eglise.

puté, bien chamaillé, bien ergoté, bien prononcé, tout au fort de leur petit triomphe, le Clergé Romain, qui maintenant rit & les laisse faire, viendra les chasser armé d'argumens *ad hominem* sans réplique; & les battant de leurs propres armes, il leur dira : *cela va bien; mais à présent ôtez-vous de là, méchans intrus que vous êtes, vous n'avez travaillé que pour nous.* Je reviens à mon sujet.

L'Eglise de Geneve n'a donc & ne doit avoir, comme Réformée, aucune profession de foi précise, articulée, & commune à tous ses membres. Si l'on vouloit en avoir une, en cela même on blesseroit la liberté évangélique, on renonceroit au principe de la Réformation; on violeroit la Loi de l'Etat. Toutes les Eglises Protестantes qui ont dressé des formules de profession de foi, tous les Synodes qui ont déterminé des points de doctrine, n'ont voulu que prescrire aux Pasteurs celle qu'ils devoient enseigner, & cela étoit bon & convenable. Mais si ces Eglises & ces Synodes ont prétendu faire plus par ces formules, & prescrire aux fideles ce qu'ils devoient croire, alors, par de telles déci-

fions , ces aflemblées n'ont ptouvé autre chose , finon qu'elles ignoroient leur propre Religion.

L'Eglise de Geneve paroiffoit depuis long-tems s'écafter moins que les autres du véritable esprit du Christianisme , & c'est sur cette trompeuse apparence que j'honorai les Pasteurs d'éloges dont je les croyois dignes ; car mon intention n'étoit assurément pas d'abuser le Public. Mais qui peut voir aujourd'hui ces mêmes Ministres , jadis si coulans & devenus tout à-coup si rigides , chicaner sur l'orthodoxie d'un Laïque , & laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude ? On leur demande si Jésus-Christ est Dieu , ils n'osent répondre : on leur demande quels mysteres ils admettent , ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils , & quels seront les articles fondamentaux , différens des miens , sur lesquels ils veulent qu'on se décide , si ceux-là n'y sont pas compris ?

Un Philosophe jette sur eux un coup-d'œil rapide ; il les pénètre , il les voit Ariens , Sociniens : il le dit , & pensent leur faire honneur ; mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt temporel , la seule chose

244 LETTRES ÉCRITES

qui généralement décide ici-bas de la foi des hommes.

Aussi-tôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel Saint se vouer; & après force consultations (s), délibérations, conférences, le tout aboutit à un amfigouri où l'on ne dit ni oui ni non, & auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux Plaidoyers de Rabelais (t). La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, & ne la voilà-t-il pas en de sûres mains ?

Cependant, parce qu'un d'entre eux compilant force plaisanteries scholastiques, aussi bénignes qu'élégantes, pour juger mon Christianisme, ne craint pas d'abjurer le sien, tout charmés du savoir de leur Confrère, & sur-tout de sa logique, ils avouent son docte ouvrage, & l'en remercient par une députation. Ce sont en vérité de singu-

(s) *Quand on est bien décidé sur ce qu'on croit, disoit à ce sujet un Journaliste, une profession de foi doit être bientôt faite.*

(t) Il y auroit peut-être eu quelque embarras à s'expliquer plus clairement sans être obligés de se rétracter sur certaines choses.

lières gens que Messieurs vos Ministres ! on ne fait ni ce qu'ils croient , ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne fait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule maniere d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres ; ils font comme les Jésuites , qui , dit-on , forçoient tout le monde à signer la Confession , sans vouloir la signer eux-mêmes. Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute , ils pensent donner le change aux autres Eglises , en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver , par leur ingratitude , qu'ils n'avoient pas besoin de mes soins , & croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs.

De tout ceci je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste à Geneve aujourd'hui la sainte réformation. Tout ce qu'on peut avancer de certain sur cet article , est , qu'elle doit consister principalement à rejeter les points contestés à l'Eglise Romaine par les premiers Réformateurs , & sur-tout par Calvin. C'est-là l'esprit de votre institution ; c'est par-là que vous êtes un Peuple libre , & c'est par ce côté seul que la Reli-

gion fait chez vous partie de la Loi de l'Etat.

De cette premiere question , je passe à la seconde , & je dis ; dans un Livre où la vérité , l'utilité , la nécessité de la Religion en général est établie avec la plus grande force , où , sans donner aucune exclusion (u) , l'Auteur préfere la Religion Chrétienne à tout autre culte , & la Réformation évangélique à toute autre Secte , comment se peut-il que cette même Réformation soit attaquée ? Cela paroît difficile à concevoir. Voyons cependant.

J'ai prouvé ci-devant en général , & je prouverai plus en détail ci-après , qu'il n'est pas vrai que le Christianisme soit attaqué dans mon Livre. Or , lorsque les principes communs ne sont pas attaqués , on ne peut attaquer en particulier aucune Secte que de deux manieres ; savoir , indirectement , en soutenant les dogmes distinctifs de ses adversaires ; ou directement , en attaquant les siens.

(u) J'exhorte tout Lecteur équitable à relire & peser dans l'Emile ce qui suit immédiatement la profession de foi du Vicaire , & où je reprends la parole.

Mais comment aurois-je soutenu les dogmes distinctifs des Catholiques, puisqu'au contraire ce sont les seuls que j'aie attaqués, & puisque cette attaque même qui a soulevé contre moi le parti Catholique, sans lequel il est sûr que les Protestans n'auroient rien dit ? Voilà, je l'avoue, une des choses les plus étranges dont on ait jamais ouï parler ; mais elle n'en est pas moins vraie. Je suis Confesseur de la foi Protestante à Paris, & c'est pour cela que je le suis encore à Geneve.

Et comment aurois-je attaqué les dogmes distinctifs des Protestans, puisqu'au contraire ce sont ceux que j'ai soutenus avec le plus de force, puisque je n'ai cessé d'insister sur l'autorité de la raison en matiere de foi, sur la libre interprétation des Ecritures, sur la tolérance évangélique, & sur l'obéissance aux Loix, même en matiere de culte ; tous dogmes distinctifs & radicaux de l'Eglise Réformée, & sans lesquels, loin d'être solidement établie, elle ne poutroit pas même exister.

Il y a plus : voyez quelle force la forme même de l'Ouvrage ajoute aux argumens en

faveur des Réformés. C'est un Prêtre Catholique qui parle , & ce Prêtre n'est ni un impie ni un libertin : c'est un homme croyant & pieux , plein de candeur , de droiture ; & , malgré ses difficultés , ses objections , ses doutes , nourrissant au fond de son cœur le plus vrai respect pour le culte qu'il professe : un homme qui , dans les épanchemens les plus intimes , déclare qu'appelé dans ce culte au service de l'Eglise , il y remplit avec toute l'exacritude possible les soins qui lui sont prescrits ; que sa conscience lui reprocheroit d'y manquer volontairement dans la moindre chose ; que dans le mystere qui choque le plus sa raison , il se recueille au moment de la consécration , pour la faire avec toutes les dispositions qu'exigent l'Eglise & la grandeur du Sacrement ; qu'il prononce avec respect les mots sacramentaux , qu'il donne à leur effet toute la foi qui dépend de lui ; & que , quoi qu'il en soit de ce mystere inconcevable , il ne craint pas qu'au jour du jugement il soit puni pour l'avoir jamais profané dans son cœur (x).

(x) Emile , Tom. III.

Voilà comment parle & pense cet homme vénérable, vraiment bon, sage, vraiment Chrétien, & le Catholique le plus sincère qui peut-être ait jamais existé.

Ecoutez toutefois ce que dit ce vertueux Prêtre à un jeune homme Protestant qui s'étoit fait Catholique, & auquel il donne des conseils. » Retournez dans votre Patrie, re-
 » prenez la Religion de vos Peres, suivez-la
 » dans la sincérité de votre cœur, & ne la
 » quittez plus, elle est très-simple & très-
 » sainte, je la crois, de toutes les Religions
 » qui sont sur la terre, celle dont la morale
 » est la plus pure, & dont la raison se con-
 » tente le mieux (y) ».

Il ajoute un moment après. » Quand vous
 » voudrez écouter votre conscience, mille ob-
 » stacles vains disparaîtront à sa voix. Vous
 » sentirez que dans l'incertitude où nous
 » sommes, c'est une inexcusable présomption
 » de professer une autre Religion que celle où
 » l'on est né, & une fausseté de ne pas pra-
 » tiquer sincèrement celle qu'on professe. Si
 » l'on s'égare, on s'ôte une grande excuse au

» Tribunal du Souverain Juge. Ne pardon-
 » nera-t-il pas plutôt l'erreur où l'on fut
 » nourri, que celle qu'on osa choisir soi-
 » même (2) ».

Quelques pages auparavant, il avoit dit :
 “ Si j'avois des Protestans à mon voisinage
 » ou dans ma Paroisse, je ne les distin-
 » guerois pas de mes Paroissiens en ce qui
 » tient à la charité Chrétienne ; je les por-
 » terois tous également à s'entre-aimer, à
 » se regarder comme freres, à respecter
 » toutes les Religions, & à vivre en paix
 » chacun dans la sienne. Je pense que solli-
 » citer quelqu'un de quitter celle où il est
 » né, c'est le solliciter de mal faire, & par
 » conséquent faire mal foi-même. En at-
 » tendant de plus grandes lumieres, gar-
 » dons l'ordre public, dans tous pays res-
 » pectons les Loix, ne troublons point le
 » culte qu'elles prescrivent, ne portons
 » point les Citoyens à la défobéissance : car
 » nous ne savons point certainement si c'est
 » un bien pour eux de quitter leurs opinions
 » pour d'autres, & nous savons très-cer-

„ raineinent que c'est un mal de défobéir
 „ aux Loix „.

Voilà , Monsieur , comment parle un Prêtre Catholique dans un Ecrit où l'on m'accuse d'avoir attaqué le culte des Réformés , & où il n'en est pas dit autre chose. Ce qu'on auroit pu me reprocher , peut - être , étoit une partialité outrée en leur faveur , & un défaut de convenance en faisant parler un Prêtre Catholique comme jamais Prêtre Catholique n'a parlé. Ainsi j'ai fait en toute chose précisément le contraire de ce qu'on m'accuse d'avoir fait. On diroit que vos Magistrats se sont conduits par gageure : quand ils auroient parié de juger contre l'évidence , ils n'auroient pu mieux réussir.

Mais ce Livre contient des objections , des difficultés , des doutes ! Et pourquoi non , je vous prie ? Où est le crime à un Protestant de proposer ses doutes sur ce qu'il trouve douteux , & ses objections sur ce qu'il en trouve susceptible ? Si ce qui vous paroît clair , me paroît obscur , si ce que vous jugez démontré ne me semble pas l'être , de quel droit prétendez - vous soumettre ma raison à la vôtre , & me donner votre autorité pour Loi , comme si vous prétendiez à

252 LETTRES ÉCRITES

l'infailibilité du Pape ? N'est - il pas plaisant qu'il faille raisonner en Catholique , pour m'accuser d'attaquer les Protestans ?

Mais ces objections & ces doutes tombent sur les points fondamentaux de la foi ? Sous l'apparence de ces doutes on a rassemblé tout ce qui peut tendre à saper , ébranler & détruire les principaux fondemens de la Religion Chrétienne ? Voilà qui change la these : & si cela est vrai , je puis être coupable ; mais aussi c'est un mensonge , & un mensonge bien imprudent de la part de gens qui ne savent pas eux-mêmes en quoi consistent les principes fondamentaux de leur Christianisme. Pour moi , je sais très - bien en quoi consistent les principes fondamentaux du mien , & je l'ai dit. Presque toute la profession de foi de la Julie est affirmative ; toute la première partie de celle du Vicaire est affirmative , la moitié de la seconde partie est encore affirmative , une partie du chapitre de la Religion civile est affirmative , la Lettre à M. l'Archevêque de Paris est affirmative. Voilà , Messieurs , mes articles fondamentaux : voyons les vôtres.

Ils sont adroits , ces Messieurs ; ils établissent

blissent la méthode de discussion la plus nouvelle & la plus commode pour des persécuteurs. Ils laissent avec art tous les principes de la doctrine incertains & vagues. Mais un Auteur a-t-il le malheur de leur déplaire, ils vont furetant dans ses Livres quelles peuvent être ses opinions. Quand ils croient les avoir bien constatées, ils prennent les contraires de ces mêmes opinions, & en font autant d'articles de foi. Ensuite ils crient à l'impie, au blasphème, parce que l'Auteur n'a pas d'avance admis dans ses Livres les prétendus articles de foi qu'ils ont bâtis après coup pour le tourmenter.

Comment les suivre dans ces multitudes de points sur lesquels ils m'ont attaqué? comment rassembler tous leurs libelles, comment les lire? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de Geneve ou dans le fumier du Mercure de Neufchâtel? Je me perds, je m'embourbe au milieu de tant de bêtises. Tirons de ce fatras un seul article pour servir d'exemple, leur article le plus triomphant, celui pour lequel leurs Prédicans (*) se sont mis en

(*) Je n'aurois point employé ce terme que

campagne , & dont ils ont fait le plus de bruit : les miracles.

J'entre dans un long examen. Pardonnez-m'en l'ennui , je vous supplie. Je ne veux discuter ce point si terrible que pour vous épargner ceux sur lesquels ils ont moins insisté.

Ils disent donc : » J. J. Rousseau n'est pas » Chrétien , quoiqu'il se donne pour tel ; car » nous , qui certainement le sommes , ne » pensons pas comme lui. J. J. Rousseau ne » croit point à la Révélation , quoiqu'il dise » y croire : en voici la preuve.

» Dieu ne révéle pas sa volonté immédia- » tement à tous les hommes. Il leur parle » par ses Envoyés ; & ces Envoyés ont pour » preuve de leur mission les miracles. Donc » quiconque rejette les miracles , rejette les » Envoyés de Dieu ; & qui rejette les En- » voyés de Dieu , rejette la Révélation. Or » J. J. Rousseau rejette les miracles ».

je trouvois déprimant , si l'exemple du Conseil de Geneve , qui s'en servoit en écrivant au Cardinal de Fleury , ne m'eût appris que mon scrupule étoit mal-fondé.

Accordons d'abord & le principe & le fait comme s'ils étoient vrais : nous y reviendrons dans la suite. Cela supposé , le raisonnement précédent n'a qu'un défaut , c'est qu'il fait directement contre ceux qui s'en servent. Il est très-bon pour les Catholiques , mais très-mauvais pour les Protestans. Il faut prouver à mon tour.

Vous trouverez que je me répète souvent , mais qu'importe ? Lorsqu'une même proposition m'est nécessaire à des argumens tous différens , dois-je éviter de la reprendre ? Cette affectation seroit puérile. Ce n'est pas de variété qu'il s'agit , c'est de vérité , de raisonnemens justes & concluans. Passez le reste, & ne songez qu'à cela.

Quand les premiers Réformateurs commencerent à se faire entendre , l'Eglise universelle étoit en paix ; tous les sentimens étoient unanimes ; il n'y avoit pas un dogme essentiel débattu parmi les Chrétiens.

Dans cet état tranquille , tout - à - coup deux ou trois hommes élevent leur voix , & crient dans toute l'Europe : Chrétiens , prenez garde à vous ; on vous trompe , ou

256 LETTRES ÉCRITES

vous égare, on vous mene dans le chemin de l'enfer ; le Pape est l'Antechrist, le suppôt de Satan, son Eglise est l'école du mensonge. Vous êtes perdus si vous ne nous écoutez.

A ces premieres clameurs, l'Europe étonnée resta quelques momens en silence, attendant ce qu'il en arriveroit. Enfin le Clergé revenu de sa premiere surprise, & voyant que ces nouveaux venus se faisoient des Sectateurs, comme s'en fait toujours tout homme qui dogmatise, comprit qu'il falloit s'expliquer avec eux. Il commença par leur demander à qui ils en avoient avec tout ce vacarme ? Ceux-ci répondent fièrement qu'ils sont les Apôtres de la vérité, appelés à réformer l'Eglise, & à ramener les fideles de la voie de perdition où les conduisoient les Prêtres.

Mais, leur répliqua-t-on, qui vous a donné cette belle commission, de venir troubler la paix de l'Eglise & la tranquillité publique ? Notre conscience, dirent-ils, la raison, la lumiere intérieure, la voix de Dieu, à laquelle nous ne pouvons résister

fans crime : c'est lui qui nous appelle à ce saint ministère, & nous suivons notre vocation.

Vous êtes donc Envoyés de Dieu, reprirent les Catholiques ? En ce cas, nous convenons que vous devez prêcher, réformer, instruire, & qu'on doit vous écouter. Mais, pour obtenir ce droit, commencez par nous montrer vos lettres de créance. Prophétisez, guérissez, illuminez, faites des miracles, déployez les preuves de votre mission.

La réplique des Réformateurs est belle, & vaut bien la peine d'être transcrite.

» Oui, nous sommes les Envoyés de
 » Dieu ; mais notre mission n'est point ex-
 » traordinaire : elle est dans l'impulsion d'une
 » conscience droite, dans les lumières d'un
 » entendement sain. Nous ne vous appor-
 » tons point une Révélation nouvelle ; nous
 » nous bornons à celle qui vous a été don-
 » née, & que vous n'entendez plus. Nous
 » venons à vous, non pas avec des prodiges
 » qui peuvent être trompeurs, & dont tant
 » de fausses doctrines se sont étayées, mais
 » avec les signes de la vérité & de la raison,
 » qui ne trompent point ; avec ce Livre

158 LETTRES ÉCRITES

» saint , que vous défigurez , & que nous
 » vous expliquons. Nos miracles sont des
 » argumens invincibles , nos prophéties sont
 » des démonstrations : nous vous prédisons
 » que si vous n'écoutez la voix de Christ ,
 » qui vous parle par nos bouches , vous serez
 » punis comme des serviteurs infideles , à
 » qui l'on dit la volonté de leurs Maîtres ,
 » & qui ne veulent pas l'accomplir ».

Il n'étoit pas naturel que les Catholiques convinsent de l'évidence de cette nouvelle doctrine , & c'est aussi ce que la plupart d'entre eux se garderent bien de faire. Or on voit que la dispute étant réduite à ce point , ne pouvoit plus finir , & que chacun devoit se donner gain de cause ; les Protestans soutenant toujours que leurs interprétations & leurs preuves étoient si claires , qu'il falloit être de mauvaise foi pour s'y refuser ; & les Catholiques , de leur côté , trouvant que les petits argumens de quelques Particuliers , qui même n'étoient pas sans réplique , ne devoient pas l'emporter sur l'autorité de toute l'Eglise , qui de tout tems avoit autrement décidé qu'eux les points débattus.

Tel est l'état où la querelle est restée. On

n'a cessé de disputer sur la force des preuves ; dispute qui n'aura jamais de fin , tant que les hommes n'auront pas tous la même tête.

Mais ce n'étoit pas de cela qu'il s'agissoit pour les Catholiques. Ils prirent le change ; & si , sans s'amuser à chicaner les preuves de leurs adversaires , ils s'en fussent tenus à leur disputer le droit de prouver , ils les auroient embarrassés , ce me semble.

» Premièrement , leur auroient - ils dit ,
 » votre maniere de raisonner n'est qu'une
 » pétition de principe ; car si la force de vos
 » preuves est le signe de votre mission , il
 » s'ensuit pour ceux qu'elles ne convain-
 » quent pas , que votre mission est fautive , &
 » qu'ainsi nous pouvons légitimement , tous
 » tant que nous sommes , vous punir comme
 » hérétiques , comme faux Apôtres , comme
 » perturbateurs de l'Eglise & du genre - hu-
 » main.

» Vous ne prêchez pas , dites-vous , des
 » doctrines nouvelles : & que faites - vous
 » donc en nous prêchant vos nouvelles ex-
 » plications ? Donner un nouveau sens aux
 » paroles de l'Ecriture , n'est-ce pas établir

» une nouvelle doctrine ? N'est-ce pas faire
 » parler Dieu tout autrement qu'il n'a fait ?
 » Ce ne sont pas les sons , mais les sens des
 » mots , qui sont révélés : changer ces sens
 » reconnus & fixés par l'Eglise , c'est chan-
 » ger la Révélation.

» Voyez , de plus , combien vous êtes in-
 » justes ! Vous convenez qu'il faut des mi-
 » racles pour autoriser une mission divine ;
 » & cependant , vous , simples Particuliers ,
 » de votre propre aveu , vous venez nous
 » parler avec empire & comme les Envoyés
 » de Dieu (aa). Vous réclamez l'auto-

(aa) Farel déclara en propres termes , à Geneve, devant le Conseil Episcopal , qu'il étoit envoyé de Dieu : ce qui fit dire à l'un des Membres du Conseil ces paroles de Caïphe : *Il a blasphémé : qu'est-il besoin d'autres témoignages ? Il a mérité la mort.* Dans la doctrine des miracles, il en falloit un pour répondre à cela. Cependant Jésus n'en fit point en cette occasion ni Farel non plus. Froment déclara de même au Magistrat , qui lui défendoit de prêcher , *qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'à un homme* , & continua de prêcher malgré la défense conduite qui certainement ne pouvoit s'autoriser que par un ordre exprès de Dieu.

» rité d'interpréter l'Écriture à votre fan-
 » taisie , & vous prétendez nous ôter la même
 » liberté. Vous vous arrogez à vous seuls un
 » droit que vous refusez , & à chacun
 » de nous , & à nous tous qui composons
 » l'Église. Quel titre avez - vous donc pour
 » soumettre ainsi nos jugemens communs à
 » votre esprit particulier ? Quelle insupportable
 » suffisance de prétendre avoir toujours
 » raison , & raison seuls contre tout le
 » monde , sans vouloir laisser dans leur sen-
 » timent ceux qui ne sont pas du vôtre , &
 » qui pensent avoir raison aussi (*) ! Les
 » distinctions dont vous nous payez seroient
 » tout au plus tolérables si vous disiez sim-
 » plement votre avis , & que vous en resta-
 » siez-là ; mais point. Vous nous faites une
 » guerre ouverte ; vous soufflez le feu de
 » toutes parts. Résister à vos leçons , c'est

(*) Quel homme , par exemple , fut jamais
 plus tranchant , plus impérieux , plus décisif ,
 plus divinement infailible à son gré que Calvin ,
 pour qui la moindre opposition , la moindre ob-
 jection qu'on osoit lui faire , étoit toujours une
 œuvre de satan , un crime digne du feu : Ce n'est
 pas au seul Servet qu'il en a coûté la vie pour
 avoir osé penser autrement que lui.

» être rebelle , idolâtre , digne de l'enfer.
 » Vous voulez absolument convertir , con-
 » vaincre , contraindre même. Vous dog-
 » matisez , vous prêchez , vous censurez ,
 » vous anathématisez , vous excommuniez ,
 » vous punissez , vous mettez à mort : vous
 » exercez l'autorité des Prophetes , & vous
 » ne vous donnez que pour des Particuliers.
 » Quoi , vous novateurs , sur votre seule
 » opinion , soutenus de quelque centaines
 » d'hommes , vous brûlez vos adversaires ;
 » & nous , avec quinze siècles d'antiquité ,
 » & la voix de cent millions d'hommes ,
 » nous aurons tort de vous brûler ? Non ,
 » cessez de parler , d'agir en Apôtres , ou ,
 » quand nous serons les plus forts , vous
 » serez très-justement traités en imposteurs » .

A ce discours , voyez - vous , Monsieur ,
 ce que nos Réformateurs auroient eu de
 solide à répondre ? Pour moi je ne le vois
 pas. Je pense qu'ils auroient été réduits à
 se taire ou à faire des miracles. Triste res-
 source pour des amis de la vérité !

Je conclus de - là , qu'établir la nécessité
 des miracles en preuve de la mission des
 Envoyés de Dieu qui prêchent une doctrine

nouvelle, c'est renverser la Réformation de fond-en-comble; c'est faire, pour me combattre, ce qu'on m'accuse fausement d'avoir fait.

Je n'ai pas tout dit, Monsieur, sur ce Chapitre; mais ce qui me reste à dire ne peut se couper, & ne fera qu'une trop longue Lettre: il est tems d'achever celle-ci.

TROISIEME LETTRE.

J E reprends, Monsieur, cette question des miracles que j'ai entrepris de discuter avec vous ; & après avoir prouvé qu'établir leur nécessité c'étoit détruire le Protestantisme, je vais chercher à présent quel est leur usage pour prouver la Révélation.

Les hommes ayant des têtes si diversement organisées, ne sauroient être affectés tous également des mêmes argumens, sur-tout en matiere de foi. Ce qui paroît évident à l'un, ne paroît pas même probable à l'autre ; l'un, par son tour d'esprit, n'est frappé que d'un genre de preuves ; l'autre ne l'est que d'un genre tout différent. Tous peuvent bien quelquefois convenir des mêmes choses, mais il est très-rare qu'ils en conviennent par les mêmes raisons : ce qui, pour le dire en passant, montre combien la dispute en elle-même est peu sentée : autant vaudroit vouloir forcer autrui de voir par nos yeux.

Lors donc que Dieu donne aux hommes une Révélation que tous sont obligés de croire,

croire , il faut qu'il l'établisse sur des preuves bonnes pour tous , & qui par conséquent soient aussi diverses que les manieres de voir de ceux qui doivent les adopter.

Sur ce raisonnement, qui me paroît juste & simple , on a trouvé que Dieu avoit donné à la mission de ses Envoyés divers caractères qui rendoient cette mission reconnoissable à tous les hommes , petits & grands , sages & fots , savans & ignorans. Celui d'entre eux qui a le cerveau assez flexible pour s'affecter à la fois de tous ces caractères , est heureux sans doute : mais celui qui n'est frappé que de quelques-uns n'est pas à plaindre ; pourvu qu'il en soit frappé suffisamment pour être persuadé.

Le premier , le plus important , le plus certain de ces caractères , se tire de la nature de la doctrine ; c'est-à-dire , de son utilité , de sa beauté (1) , de sa sainteté , de sa vérité ,

(1) Je ne fais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la Philosophie la belle morale de nos Livres. Cette morale , tirée de l'Évangile , étoit chrétienne avant d'être philosophique. Les Chrétiens l'enseignent sans la pratiquer , je l'avoue ; mais que font de plus les Philosophes , si ce n'est

266 LETTRES ÉCRITES

de sa profondeur, & de toutes les autres qualités qui peuvent annoncer aux hommes les instructions de la suprême Sagesse, & les préceptes de la suprême Bonté. Ce caractère est, comme j'ai dit, le plus sûr, le plus infailible; il porte en lui-même une preuve qui dispense de tout autre: mais il est le moins facile à constater; il exige, pour être senti, de l'étude, de la réflexion, des connoissances, des discussions qui ne conviennent qu'aux hommes sages qui sont instruits & qui savent raisonner.

Le second caractère est dans celui des hommes choisis de Dieu pour annoncer sa parole; leur sainteté, leur véracité, leur justice, leurs mœurs pures & sans tache, leurs ver-

de se donner à eux mêmes beaucoup de louanges, qui, n'étant répétées par personne autre, ne prouvent pas grand'chose, à mon avis?

Les préceptes de Platon sont souvent très-sublimes; mais combien n'erre-t-il pas quelquefois, & jusqu'où ne vont pas ses erreurs? Quant à Cicéron, peut-on croire que sans Platon ce Rhéteur eût trouvé ses offices? L'Évangile seul est, quant à la morale, toujours sûr, toujours vrai, toujours unique, & toujours semblable à lui-même.

tus inaccessibles aux passions humaines, sont, avec les qualités de l'entendement, la raison, l'esprit, le savoir, la prudence, autant d'indices respectables, dont la réunion, quand rien ne s'y dément, forme une preuve complète en leur faveur, & dit qu'ils sont plus que des hommes. Ceci est le signe qui frappe par préférence les gens bons & droirs, qui voient la vérité par-tout où ils voient la justice, & n'entendent la voix de Dieu que dans la bouche de la vertu. Ce caractère a sa certitude encore, mais il n'est pas impossible qu'il trompe; & ce n'est pas un prodige qu'un imposteur abuse les gens de bien; ni qu'un homme de bien s'abuse lui-même, entraîné par l'ardeur d'un saint zèle qu'il prendra pour de l'inspiration.

Le troisième caractère des Envoyés de Dieu, est une émanation de la Puissance divine, qui peut interrompre & changer le cours de la nature à la volonté de ceux qui reçoivent cette émanation. Ce caractère est sans contredit le plus brillant des trois, le plus frappant, le plus prompt à sauter aux yeux; celui qui, se marquant par un effet subit & sensible, semble exiger le moins d'examen &

de discussion : par-là ce caractère est aussi celui qui saisit spécialement le Peuple, incapable de raisonnemens suivis, d'observations lentes & sûres, & en toute chose esclave de ses sens : mais c'est ce qui rend ce même caractère équivoque, comme il sera prouvé ci-après ; & en effet, pourvu qu'il frappe ceux auxquels il est destiné, qu'importe qu'il soit apparent ou réel ? C'est une distinction qu'ils sont hors d'état de faire : ce qui montre qu'il n'y a de signe vraiment certain que celui qui se tire de la doctrine, & qu'il n'y a par conséquent que les bons raisonneurs qui puissent avoir une foi solide & sûre ; mais la bonté divine se prête aux foiblesses du vulgaire, & veut bien lui donner des preuves qui fassent pour lui.

Je m'arrête ici sans rechercher si ce dénombrement peut aller plus loin : c'est une discussion inutile à la nôtre ; car il est clair que quand tous ces signes se trouvent réunis, c'en est assez pour persuader tous les hommes, les sages, les bons, & le Peuple ; tous, excepté les foux, incapables de raison, & les méchans qui ne veulent être convaincus de rien.

Ces caractères sont des preuves de l'autorité de ceux en qui ils résident ; ce sont les raisons sur lesquelles on est obligé de les croire. Quand tout cela est fait , la vérité de leur mission est établie ; ils peuvent alors agir avec droit & puissance en qualité d'envoyés de Dieu. Les preuves sont les moyens , la foi due à la doctrine est la fin. Pourvu qu'on admette la doctrine , c'est la chose la plus vaine de disputer sur le nombre & le choix des preuves ; & si une seule me persuade , vouloir m'en faire adopter d'autres , est un soin perdu. Il seroit du moins bien ridicule de soutenir qu'un homme ne croit pas ce qu'il dit croire , parce qu'il ne le croit pas précisément par les mêmes raisons que nous disons avoir de le croire aussi.

Voilà , ce me semble , des principes clairs & incontestables : venons à l'application. Je me déclare Chrétien ; mes persécuteurs disent que je ne le suis pas. Ils prouvent que je ne suis pas Chrétien , parce que je rejette la Révélation ; & ils prouvent que je rejette la Révélation , parce que je ne crois pas aux miracles.

Mais pour que cette conséquence fût juste,

il faudroit de deux choses l'une : ou que les miracles fussent l'unique preuve de la Révélation, ou que je rejettasse également les autres preuves qui l'attestent. Or il n'est pas vrai que les miracles soient l'unique preuve de la Révélation, & il n'est pas vrai que je rejette les autres preuves, puisqu'au contraire on les trouve établies dans l'Ouvrage même où l'on m'accuse de détruire la Révélation (2).

Voilà précisément à quoi nous en sommes. Ces Messieurs, déterminés à me faire, malgré moi, rejeter la Révélation, comptent pour rien que je l'admette sur les preuves qui me convainquent, si je ne l'admets encore sur celles qui ne me convainquent pas ; & parce que je ne le puis, ils disent

(2) Il importe de remarquer que le Vicaire pouvoit trouver beaucoup d'objections comme Catholique, qui sont nulles pour un Protestant. Ainsi le scepticisme dans lequel il reste ne prouve en aucune façon le mien, sur-tout après la déclaration très-expresse que j'ai faite à la fin de ce même Ecrit. On voit clairement dans mes principes que plusieurs des objections qu'il contient portent à faux.

que je la rejette. Peut-on rien concevoir de plus injuste & de plus extravagant ?

Et voyez de grace si j'en dis trop , lorsqu'ils me font un crime de ne pas admettre une preuve que non-seulement Jésus n'a pas donnée , mais qu'il a refusée expressément.

Il ne s'annonça pas d'abord par des miracles , mais par la prédication. A douze ans il disputoit déjà dans le Temple avec les Docteurs , tantôt les interrogeant , & tantôt les surprenant par la sagesse de ses réponses. Ce fut-là le commencement de ses fonctions , comme il le déclara lui-même à sa mere & à Joseph (3). Dans le Pays , avant qu'il fît aucun miracle , il se mit à prêcher aux Peuples le Royaume des Cieux (4) , & il avoit déjà rassemblé plusieurs Disciples sans s'être autorisé près d'eux d'aucun signe , puisqu'il est dit que ce fut à Cana qu'il fit le premier (5).

(3) Luc. XI. 46. 47. 49.

(4) Matth. IV. 17.

(5) Jean. II. 11 Je ne puis penser que Personne veuille mettre au nombre des signes publics de sa mission la tentation du diable & la jeûne de quarante jours.

Quand il fit ensuite des miracles, c'étoit le plus souvent dans des occasions particulières, dont le choix n'annonçoit pas un moignage public, & dont le but étoit si peu de manifester sa puissance, qu'on ne lui en a jamais demandé pour cette fin qu'il ne les ait refusés. Voyez là-dessus toute l'histoire de sa vie ; écoutez sur-tout sa propre déclaration : elle est si décisive, que vous n'y trouverez rien à répliquer.

Sa carrière étoit déjà fort avancée, quand les Docteurs, le voyant faire tout de bon le Prophete au milieu d'eux, s'aviserent de lui demander un signe. A cela qu'auroit dû répondre Jésus, selon vous, Messieurs ? » Vous » demandez un signe, vous en avez cent. » Croyez-vous que je sois venu m'annoncer » à vous pour le Messie sans commencer par » rendre témoignage de moi, comme si » j'avois voulu vous forcer à me mécon- » noître & vous faire errer malgré vous ? » Non, Cana, le Centenier, le Lépreux, » les Aveugles, les Paralytiques, la multi- » plication des pains, toute la Galilée, toute » la Judée déposent pour moi. Voilà mes

» signes; pourquoi feignez-vous de ne les
» pas voir » ?

Au lieu de cette réponse, que Jésus ne fit point, voici, Monsieur, celle qu'il fit.

La Nation méchante & adulateur demande un signe, & il ne lui en sera point donné. Ailleurs il ajoute : Il ne lui sera point donné d'autre signe que celui de Jonas le Prophete. Et en leur tournant le dos, il s'en alla (6).

Voyez d'abord comment, blâmant cette manie des signes miraculeux, il traite ceux qui les demandent. Et cela ne lui arrive pas une fois seulement, mais plusieurs (7). Dans le système de vos Messieurs cette demande étoit très-légitime; pourquoi donc insulter ceux qui la faisoient ?

Voyez ensuite à qui nous devons ajouter foi par préférence; d'eux, qui soutiennent que c'est rejeter la Révélation Chrétienne, que

(6) Marc. VIII. 12. Matth. XVI. 4. Pour abrégé j'ai fondu ensemble ces deux passages, mais j'ai conservé la distinction essentielle à la question.

(7) Conférez les passages suivans. Matth. XII. 39. 41. Marc. VIII. 12. Luc. XI. 29. Jean II. 18. 19. IV. 48. V. 34. 36. 39.

de ne pas admettre les miracles de Jésus pour les signes qui l'établissent, ou de Jésus lui-même, qui déclare qu'il n'a point de signe à donner.

Ils demanderont ce que c'est donc que le signe de Jonas le Prophete ? Je leur répondrai que c'est sa prédication aux Ninivites, précisément le même signe qu'employoit Jésus avec les Juifs, comme il l'explique lui-même (8). On ne peut donner au second passage qu'un sens qui se rapporte au premier, autrement Jésus se feroit contredit. Or dans le premier passage, où l'on demande un miracle en signe, Jésus dit positivement qu'il n'en fera donné aucun. Donc le sens du second passage n'indique aucun signe miraculeux.

Un troisième passage, insisteront-ils, explique ce signe par la résurrection de Jésus (9). Je le nie ; il l'explique tout au plus par sa mort. Or la mort d'un homme n'est pas un miracle ; ce n'en est pas même un qu'après avoir resté trois jours dans la terre

(8) Matth. XII. 41. Luc. XI. 30. 32.

(9) Matth. XII. 40.

un corps en soit retiré. Dans ce passage, il n'est pas dit un mot de la résurrection. D'ailleurs, quel genre de preuve feroit-ce de s'autoriser durant sa vie sur un signe qui n'aura lieu qu'après sa mort ? Ce feroit vouloir ne trouver que des incrédules ; ce feroit cacher la chandelle sous le boisseau. Comme cette conduite feroit injuste, cette interprétation feroit impie.

De plus, l'argument invincible revient encore. Le sens du troisieme passage ne doit pas attaquer le premier, & le premier affirme qu'il ne sera point donné de signe, point du tout, aucun. Enfin, quoi qu'il en puisse être, il reste toujours prouvé, par le témoignage de Jésus même, que, s'il a fait des miracles durant sa vie, il n'en a point fait en signe de sa mission.

Toutes les fois que les Juifs ont insisté sur ce genre de preuves, il les a toujours renvoyés avec mépris, sans daigner jamais les satisfaire. Il n'approuvoit pas même qu'on prît en ce sens ses œuvres de charité. *Si vous ne voyez des prodiges & des miracles, vous ne croyez point*, disoit-il à celui qui le

prioit de guérir son fils (10). Parle-t-on sur ce ton-là quand on veut donner des prodiges en preuves ?

Combien n'éroit-il pas étonnant que, s'il en eût tant donné de telles, on continuât fans cesse à lui en demander ? *Quel miracle fais-tu*, lui disoient les Juifs, *afin que l'ayant vu, nous croyons à toi ? Moïse donna la manne dans le désert à nos Peres ; mais toi, quelle œuvre fais-tu (a) ?* C'est à-peu-près dans le sens de vos Messieurs, & laissant à part la majesté Royale, comme si quelqu'un venoit dire à Frédéric : *On te dit un grand Capitaine ; & pourquoi donc ? Qu'as-tu fait qui te montre tel ? Gustave vainquit à Leipzig, à Lutzen ; Charles à Fraustat, à Narva : mais où sont tes monumens ? Quelle victoire as-tu remportée, quelle Place as-tu prise, quelle marche as-tu faite, quelle Campagne t'a couvert de gloire ? de quel droit portes-tu le nom de Grand ?* L'impudence d'un pareil discours est-elle concevable, &

(10) Jean IV. 48.

(a) Jean VI. 30. 31. & suiv.

trouveroit-on

trouveroit-on sur la terre entière un homme capable de le tenir ?

Cependant , sans faire honte à ceux qui lui en tenoient un semblable, sans leur accorder aucun miracle, sans les édifier au moins sur ceux qu'il avoit faits, Jésus, en réponse à leur question, se contente d'allégoriser sur le pain du Ciel : aussi, loin que sa réponse lui donnât de nouveaux Disciples, elle lui en ôta plusieurs de ceux qu'il avoit, & qui, sans doute, pensoient comme vos Théologiens. La défection fut telle, qu'il dit aux douze : *Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller ?* Il ne paroît pas qu'il eût fort à cœur de conserver ceux qu'il ne pouvoit retenir que par des miracles.

Les Juifs demandoient un signe du Ciel. Dans leur système, ils avoient raison. Le signe qui devoit constater la venue du Messie, ne pouvoit pour eux être trop évident, trop décisif, trop au-dessus de tout soupçon, ni avoir trop de témoins oculaires : comme le témoignage immédiat de Dieu vaut toujours mieux que celui des hommes, il étoit plus sûr d'en croire au signe même, qu'aux

278 LETTRES ÉCRITES

gens qui disoient l'avoit vu; & pour cet effet le Ciel étoit préférable à la terre.

Les Juifs avoient donc raison dans leur vue, parce qu'ils vouloient un Messie apparent & tout miraculeux. Mais Jésus dit, après le Prophete, que le royaume des Cieux ne vient point avec apparence; que celui qui l'annonce ne débat point, ne crie point, qu'on n'entend point sa voix dans les rues. Tout cela ne respire pas l'ostentation des miracles; aussi n'étoit-elle pas le but qu'il se proposoit dans les siens. Il n'y mettoit ni l'appareil ni l'authenticité nécessaires pour constater de vrais signes, parce qu'il ne les donnoit point pour tels. Au contraire, il recommandoit le secret aux malades qu'il guérissoit, aux boiteux qu'il faisoit marcher, aux possédés qu'il délivroit du Démon. L'on eût dit qu'il craignoit que sa vertu miraculeuse ne fût connue; on m'avouera que c'étoit une étrange maniere d'en faire la preuve de sa mission.

Mais tout cela s'explique de soi-même, sitôt que l'on conçoit que les Juifs alloient cherchant cette preuve où Jésus ne vouloit

pas qu'elle fût. *Celui qui me rejette a*, disoit-il, *qui le juge. Ajoutoit-il, les miracles que j'ai faits le condamneront ? Non : mais la parole que j'ai portée le condamnera.* La preuve est donc dans la parole, & non pas dans les miracles.

On voit dans l'Évangile que ceux de Jésus étoient tous utiles : mais ils étoient sans éclat, sans apprêt, sans pompe ; ils étoient simples comme ses discours, comme sa vie, comme toute sa conduite. Le plus apparent, le plus palpable qu'il ait fait, est sans contredit celui de la multiplication des cinq pains & des deux poissons, qui nourrirent cinq mille hommes. Non-seulement ses Disciples avoient vu le miracle, mais il avoit pour ainsi dire passé par leurs mains ; & cependant ils n'y pensoient pas, ils ne s'en doutoient presque pas. Concevez-vous qu'on puisse donner pour signes notoires au genre - humain, dans tous les siècles, des faits auxquels les témoins les plus immédiats font à peine attention (b) ?

(b) Marc. VI. 52. Il est dit que c'étoit à cause que leur cœur étoit stupide ; mais qui s'oseroit vanter d'avoir un cœur plus intelligent

Et tant s'en faut que l'objet réel des miracles de Jésus fût d'établir la foi, qu'au contraire il commençoit par exiger la foi avant que de faire le miracle. Rien n'est si fréquent dans l'Évangile. C'est précisément pour cela, c'est parce qu'un Prophète n'est sans honneur que dans son Pays, qu'il fit dans le sien très-peu de miracles (c); il est dit même qu'il n'en put faire, à cause de leur incrédulité (d). Comment? c'étoit à cause de leur incrédulité qu'il en falloit faire pour les convaincre, si ces miracles avoient eu cet objet; mais ils ne l'avoient pas. C'étoient simplement des actes de bonté, de charité, de bienfaisance, qu'il faisoit en faveur de ses amis, & de ceux qui croyoient en lui; & c'étoit dans de pareils actes que consistoient les œuvres de miséricorde, vraiment dignes d'être siennes, qu'il disoit rendre témoignage de lui (e). Ces œuvres marquoient le pouvoir de bien faire plutôt que la volonté d'étonner; c'é-

dans les choses saintes que les Disciples choisis par Jésus?

(c) Matth. XIII. 58.

(d) Marc. VI. 5.

(e) Jean. X. 25. 32. 38.

toient des vertus (*f*) plus que de miracles. Et comment la suprême Sageſſe eût - elle employé des moyens ſi contraires à la fin qu'elle ſe propoſoit ? Comment n'eût-elle pas prévu que les miracles , dont elle appuyoit l'autorité de ſes Envoyés , produiroient un effet tout oppoſé ; qu'ils feroient ſuſpecter la vérité de l'hiſtoire tant ſur les miracles que ſur la miſſion ; & que , parmi tant de ſolides preuves , celle - là ne feroit que rendre plus difficiles ſur toutes les autres les gens éclairés & vrais ? Oui , je le ſoutiendrai toujours , l'appui qu'on veut donner à la croyance , en eſt le plus grand obſtacle : ôtez les miracles de l'Evangile , & toute la terre eſt aux pieds de Jéſus - Chriſt (*g*).

(*f*) C'eſt le mot employé dans l'Ecriture ; nos Traducteurs le rendent par celui de miracles.

(*g*) Paul prêchant aux Athéniens , fut écouté fort paſſiblement juſqu'à ce qu'il leur parlât d'un homme reſſuſcité. Alors les uns ſe mirent à rire ; les autres lui dirent : *Cela ſuffit , nous entendrons le reſte une autre fois.* Je ne ſais pas bien ce que penſent au fond de leurs cœurs ces bons Chrétiens à la mode ; mais s'ils étoient à Jéſus par ſes miracles , moi j'y crois malgré ſes miracles , & j'ai dans l'eſprit que ma foi vaut mieux que la leur.

Vous voyez , Monsieur , qu'il est attesté par l'Écriture même que dans la mission de Jésus - Christ les miracles ne sont point un signe tellement nécessaire à la foi qu'on n'en puisse avoir sans les admettre. Accordons que d'autres passages présentent un sens contraire à ceux - ci , ceux - ci réciproquement présentent un sens contraire aux autres ; & alors je choisis , usant de mon droit , celui de ces sens qui me paroît le plus raisonnable & le plus clair. Si j'avois l'orgueil de vouloir tout expliquer , je pourrois , en vrai Théologien , tordre & tirer chaque passage à mon sens ; mais la bonne-foi ne me permet point ces interprétations sophistiques : suffisamment autorisé dans mon sentiment (*h*) par ce que

(*h*) Ce sentiment ne m'est point tellement particulier , qu'il ne soit aussi celui de plusieurs Théologiens , dont l'orthodoxie est mieux établie que celle du Clergé de Geneve. Voici ce que m'écrivoit là-dessus un de ces Messieurs , le 28 Février 1764.

« Quoi qu'en dise la cohue des modernes
 » Apologistes du Christianisme , je suis persuadé
 » qu'il n'y a pas un mot dans les Livres sacrés
 » d'où l'on puisse légitimement conclure que
 » les miracles aient été destinés à servir de

je ne comprends pas , & que ceux qui me l'expliquent me font encore moins comprendre. L'autorité que je donne à l'Evangile , je ne la donne point aux interprétations des hommes , & je n'entends pas plus les

» preuve pour les hommes de tous les tems &
 » de tous les lieux. Bien-loin de-là , ce n'étoit
 » pas , à mon avis , le principal objet pour ceux
 » qui en furent les témoins oculaires. Lorsque
 » les Juifs demandoient des miracles à saint
 » Paul , pour toute réponse il leur prêchoit Jésus
 » crucifié. A coup sûr si Grotius , les Auteurs de
 » la société de Boyle , Vernes , Vernet , &c.
 » eussent été à la place de cet Apôtre , ils n'au-
 » roient rien eu de plus pressé que d'envoyer
 » chercher des trétaux pour satisfaire à une
 » demande qui cadre si bien avec leurs principes.
 » Ces gens-là croient faire merveilles avec leurs
 » ramas d'argumens ; mais un jour on doutera ,
 » j'espère , s'ils n'ont pas été compilés par une
 » société d'incrédules , sans qu'il faille être
 » Hardouin pour cela. »

Qu'on ne pense pas , au reste , que l'Auteur de cette Lettre soit mon Partisan ; tant s'en faut : il est un de mes Adversaires. Il trouve seulement que les autres ne savent ce qu'ils disent. Il soupçonne peut-être pis : car la foi de ceux qui croient lui les miracles , sera toujours très-suspecte aux gens éclairés. C'étoit le sentiment d'un des plus illustres réformateurs. *Non satis tuta fidei eorum qui miraculis nituntur. Bel. in Joan. C. II. v. 23.*

soumettre à la mienne que me soumettre à la leur. La règle est commune , & claire en ce qui importe ; la raison qui l'explique est particulière , & chacun a la sienne , qui ne fait autorité que pour lui. Se laisser mener par autrui sur cette matière , c'est substituer l'explication au texte , c'est se soumettre aux hommes & non pas à Dieu.

Je reprends mon raisonnement ; & après avoir établi que les miracles ne sont pas un signe nécessaire à la foi ; je vais montrer , en confirmation de cela , que les miracles ne sont pas un signe infallible , & dont les hommes puissent juger.

Un miracle est , dans un fait particulier , un acte immédiat de la puissance divine , un changement sensible dans l'ordre de la nature , une exception réelle & visible à ses Loix. Voilà l'idée dont il ne faut pas s'écarter , si l'on veut s'entendre en raisonnant sur cette matière. Cette idée offre deux questions à résoudre,

La première : Dieu peut-il faire des miracles ? C'est - à - dire , peut - il déroger aux Loix qu'il a établies ? Cette question , sérieusement traitée , seroit impie si elle n'étoit ab-

surde : ce seroit faire trop d'honneur à celui qui la résoudroit négativement que de le punir ; il suffiroit de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles ? Il falloit être Hébreu pour demander si Dieu pouvoit dresser des tables dans le désert.

Seconde question : Dieu veut - il faire des miracles ? C'est autre chose. Cette question en elle - même , & abstraction faite de toute autre considération , est parfaitement indifférente ; elle n'intéresse en rien la gloire de Dieu , dont nous ne pouvons sonder les desseins. Je dirai plus : s'il pouvoit y avoir quelque différence quant à la foi dans la maniere d'y répondre, les plus grandes idées que nous puissions avoir de la sagesse & de la majesté divine seroient pour la négative ; il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. Voilà jusqu'où la raison peut aller. Cette question , du reste , est purement oiseuse , & , pour la résoudre , il faudroit lire dans les décrets éternels ; car, comme on verra tout-à-l'heure, elle est impossible à décider par les faits. Gardons - nous donc d'oser porter un œil curieux sur ces mysteres. Rendons ce respect à

l'essence infinie , de ne rien prononcer d'elle : nous n'en connoissons que l'immenfité.

Cependant quand un mortel vient hardiment nous affirmer qu'il a vu un miracle , il tranche net cette grande question ; jugez si l'on doit l'en croire sur sa parole ! Ils seroient mille , que je ne les en croirois pas.

Je laisse à part le grossier sophisme d'employer la preuve morale à constater des faits naturellement impossibles , puisqu'alors le principe même de la crédibilité , fondé sur la possibilité naturelle , est en défaut. Si les hommes veulent bien , en pareil cas , admettre cette preuve dans des choses de pure spéculation , ou dans des faits dont la vérité ne les touche gueres , assurons - nous qu'ils seroient plus difficiles s'il s'agissoit pour eux du moindre intérêt temporel. Supposons qu'un mort vint redemander ses biens à ses héritiers , affirmant qu'il est ressuscité , & requérant d'être admis à la preuve (*i*) ; croyez-vous qu'il y ait un seul Tribunal sur la terre où cela lui fût accordé ? Mais encore un coup

(*i*) Prenez bien garde que dans ma supposition c'est une résurrection véritable , & non pas une fausse mort , qu'il s'agit de constater.

n'entamons pas ici ce débat : laissons aux faits toute la certitude qu'on leur donne, & contentons-nous de distinguer ce que le sens peut attester de ce que la raison peut conclure.

Puisqu'un miracle est une exception aux Loix de la Nature, pour en juger il faut connoître ces Loix, & pour en juger sûrement, il faut les connoître toutes : car une seule qu'on ne connoîtroit pas, pourroit en certains cas, inconnus aux Spectateurs, changer l'effet de celles qu'on connoîtroit. Ainsi, celui qui prononce qu'un tel ou tel acte est un miracle, déclare qu'il connoît toutes les Loix de la nature, & qu'il fait que cet acte en est une exception.

Mais quel est ce mortel qui connoît toutes les Loix de la nature ? Newton ne se vançoit pas de les connoître. Un homme sage, témoin d'un fait inoui, peut attester qu'il a vu ce fait, & l'on peut le croire; mais ni cet homme sage ni nul autre homme sage sur la terre n'affirmera jamais que ce fait, quelque étonnant qu'il puisse être, soit un miracle; car comment peut-il le savoir?

Tout ce qu'on peut dire de celui qui se

vante de faire des miracles , est qu'il fait des choses fort extraordinaires ; mais qui est-ce qui nie qu'il se fasse des choses fort extraordinaires ? J'en ai vu , moi , de ces choses-là , & même j'en ai fait (k).

L'Etude de la nature y fait faire tous les jours de nouvelles découvertes : l'industrie humaine se perfectionne tous les jours. La Chymie curieuse a des transmutations , des

(k) J'ai vu à Venise , en 1743 , une manière de sorts assez nouvelle , & plus étrange que ceux de Prenefte. Celui qui les vouloit consulter entroit dans une chambre , & y restoit seul s'il le desiroit. Là d'un Livre plein de feuilletts blancs il en tiroit un à son choix ; puis tenant cette feuille , il demandoit , non à voix haute , mais mentalement , ce qu'il vouloit savoir. Ensuite il plioit la feuille blanche , l'enveloppoit , la cachetoit , la plaçoit dans un Livre ainsi cachetée : enfin , après avoir récité certaines formules fort baroques , sans perdre son Livre de vue , il en alloit tirer le papier , reconnoître le cachet , l'ouvrir , & il trouvoit sa réponse écrite.

Le Magicien qui faisoit ces sorts étoit le premier Secrétaire de l'Ambassadeur de France , & il s'appelloit J. J. Rousseau.

Je me contentois d'être sorcier , parce que j'étois modeste ; mais si j'avois eu l'ambition d'être Prophète , qui m'eût empêché de le devenir ?

précipitations ,

précipitations , des détonations , des explosions , des phosphores , des pyrophores , des tremblemens de terre , & mille autres merveilles à faire signer mille fois le Peuple qui les verroit. L'huile de gaïac & l'esprit de nitre ne sont pas des liqueurs fort rares ; mêlez-les ensemble , & vous verrez ce qu'il en arrivera ; mais n'allez pas faire cette épreuve dans une chambre , car vous pourriez bien mettre le feu à la maison (*l*). Si les Prêtres de Baal avoient eu M. Rouelle au milieu d'eux , leur bûcher eût pris feu de lui-même , & Elie eût été pris pour dupe.

Vous versez de l'eau dans de l'eau , voilà de l'encre ; vous versez de l'eau dans de l'eau , voilà un corps dur. Un Prophete du Collège d'Harcourt va en Guinée , & dit au Peuple : Reconnoissez le pouvoir de celui qui m'envoie ; je vais convertir de l'eau en pierre : par des moyens connus du moindre Ecolier , il fait de la glace ; voilà les Negres prêts à l'adorer.

Jadis les Prophetes faisoient descendre à

(*l*) Il y a des précautions à prendre pour réussir dans cette opération : l'on me dispensera bien , je pense , d'en mettre ici le Récipé.

leur voix le feu du Ciel ; aujourd'hui les enfans en font autant avec un petit morceau de verre. Jofué fit arrêter le Soleil ; un faiseur d'almanachs va le faire éclipser ; le prodige est encore plus sensible. Le cabinet de M. l'Abbé Nollet est un laboratoire de magie , les récréations mathématiques sont un recueil de miracles ; que dis-je ? les foires mêmes en fourmilleront , les Briochés n'y sont pas rares , le seul Payfan de Northollande , que j'ai vu vingt fois allumer sa chandelle avec son couteau , a de quoi subjuguier tout le Peuple , même a Paris ; que pensez-vous qu'il eût fait en Syrie ?

C'est un spectacle bien singulier que ces foires de Paris ; il n'y en a pas une où l'on ne voie les choses les plus étonnantes , sans que le Public daigne y faire attention , tant on est accoutumé aux choses étonnantes , & même à celles qu'on ne peut concevoir ! On y voit , au moment que j'écris ceci , deux machines portatives séparées , dont l'une marche ou s'arrête exactement à la volonté de celui qui fait marcher ou arrêter l'autre. J'y ai vu une tête de bois qui parloit & dont on ne parloit pas tant que de celle d'Albert-le-Grand.

J'ai vu même une chose plus surprenante ; c'étoit force têtes d'hommes , de Savans , d'Académiciens qui couroient aux miracles des convulsions , & qui en revenoient tout émerveillés.

Avec le canon , l'optique , l'aimant , le barometre , quels prodiges ne fait-on pas chez les ignorans ? Les Européens , avec leurs arts , ont toujours passé pour des Dieux parmi les Barbares. Si dans le sein même des Arts , des Sciences , des Colléges , des Académies ; si , dans le milieu de l'Europe , en France , en Angleterre , un homme fût venu , le siecle dernier , armé de tous les miracles de l'électricité , que nos Physiciens operent aujourd'hui , l'eût-on brûlé comme un forcier , l'eût-on suivi comme un Prophete ? Il est à préfumer qu'on eût fait l'un ou l'autre, il est certain qu'on auroit eu tort.

Je ne fais si l'art de guérir est trouvé , ni s'il ne se trouvera jamais : ce que je fais , c'est qu'il n'est pas hors de la nature. Il est tout aussi naturel qu'un homme guérisse , qu'il l'est qu'il tombe malade ; il peut tout aussi bien guérir subitement que mourir subitement. Tout ce qu'on pourra dire de certaines

guérifens, c'est qu'elles sont surprenantes, mais non pas qu'elles sont impossibles; comment prouverez-vous donc que ce sont des miracles? Il y a pourtant, je l'avoue, des choses qui m'étonneroient fort, si j'en étois le témoin: ce ne seroit pas tant de voir marcher un boiteux, qu'un homme qui n'avoit point de jambe; ni de voir un paralytique mouvoir son bras, qu'un homme qui n'en a qu'un reprendre les deux. Cela me frapperoit encore plus, je l'avoue, que de voir ressusciter un mort; car enfin un mort peut n'être pas mort (m). Voyez le Livre de M. Bruhier.

Au reste, quelque frappant que pût me paroître un pareil spectacle, je ne voudrois

(m) *L'aztre étoit d'is dans la terre? Seroit-il le premier homme qu'on auroit enterré vivant? Il y étoit depuis quatre jours? qui les a comptés? Ce n'est pas Jésus qui étoit absent. Il pouvoit déjà? Qu'en savez-vous? Sa sœur le dit? voilà toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait dire autant à toute autre femme, quand même cela n'eût pas été vrai. Jésus ne fait que l'appeller, et il sort.prenez garde de mal raisonner. Il s'agit tout de l'impossibilité physique: elle n'y est plus. Jésus feroit bien plus de façons dans d'autres cas qui n'étoient pas plus difficiles, voyez la Note qui suit. Pourquoi cette différence, si tout*

pour rien au monde en être témoin ; car que fais-je ce qu'il en pourroit arriver ? Au lieu de me rendre crédule , j'aurois grand'peur qu'il ne me rendît que fou : mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit ; revenons.

On vient de rrouver le secret de ressusciter des noyés, on a déjà cherché celui de ressusciter les pendus : qui fait si dans d'autres genres de mort , on ne parviendra pas à rendre la vie à des corps qu'on en avoit cru privés. On ne savoit jadis ce que c'étoit que d'abatre la cataracte ; c'est un jeu maintenant pour nos Chirugiens. Qui fait s'il n'y a pas quelque secret trouvable pour la faire tomber tout - d'un - coup ? Qui fait si le possesseur d'un pareil secret ne peut pas faire avec simplicité ce qu'un Spectateur ignorant va prendre pour un miracle , & ce qu'un Auteur prévenu peut donner pour tel (*) ? Tout cela étoit également miraculeux ? Ceci peut être une exagération , & ce n'est pas la plus forte que saint Jean ait faite ; j'en atteste le dernier verset de son Evangile.

(*) On voit quelquefois dans le détail des faits rapportés , une gradation qui ne convient point à une opération surnaturelle. On présente à Jésus un aveugle. Au lieu de le guérir à l'instant , il l'emmene hors de la bourgade. Là

n'est pas vraisemblable, soit : mais nous n'avons point de preuve que cela soit impossible, & c'est de l'impossibilité physique qu'il s'agit ici. Sans cela, Dieu, déployant à nos yeux sa puissance, n'auroit pu nous donner que des signes vraisemblables, de simples probabilités ; & il arriveroit de-là que l'autorité des miracles n'étant fon-

il oint ses yeux de salive, il pose ses mains sur lui ; après quoi il lui demande s'il voit quelque chose. L'aveugle répond qu'il voit marcher des hommes qui lui paroissent comme des arbres : sur quoi, jugeant que la première opération n'est pas suffisante, Jésus la recommence, & enfin l'homme guérit.

Une autre fois, au lieu d'employer de la salive pure, il la délaie avec de la terre.

Or je demande, à quoi bon tout cela pour un miracle ? La nature dispute-t-elle avec son Maître ? A-t-il besoin d'effort, d'obitination, pour se faire obéir ? A-t-il besoin de salive, de terre, d'ingrédiens ? A-t-il même besoin de parler, & ne suffit-il pas qu'il veuille ? Ou bien osera-t-on dire que Jésus, sûr de son fait, ne laisse pas d'user d'un petit manège de charlatan, comme pour se faire valoir davantage, & amuser les spectateurs ? Dans le système de vos Messieurs, il faut pourtant l'un ou l'autre. Choisissez.

dée que sur l'ignorance de ceux pour qui ils auroient été faits , ce qui seroit miraculeux pour un siecle ou pour un Peuple ne le seroit plus pour d'autres ; de sorte que la preuve universelle étant en défaut , le système établi sur elle seroit détruit. Non , donnez-moi des miracles qui demeurent tels quoi qu'il arrive , dans tous les tems & dans tous les lieux. Si plusieurs de ceux qui sont rapportés dans la Bible paroissent être dans ce cas , d'autres aussi paroissent n'y pas être. Réponds - moi donc , Théologien , prétends-tu que je passe le tout en bloc , ou si tu me permets le triage ? Quand tu auras décidé ce point , nous verrons après.

Remarquez bien , Monsieur , qu'en supposant tout au plus quelque amplification dans les circonstances , je n'établis aucun doute sur le fond de tous les faits. C'est ce que j'ai déjà dit , & qu'il n'est pas superflu de redire. Jésus , éclairé de l'esprit de Dieu , avoit des lumieres si supérieures à celles de ses Disciples , qu'il n'est pas étonnant qu'il ait opéré des multitudes de choses extraordinaires où l'ignorance des Spectateurs a vu le prodige qui n'y étoit pas. A quel point , en

veitu de ces lumieres, pouvoit-il agir par des voies naturelles, inconnues à eux & à nous (o) ? Voilà ce que nous ne favons point, & ce que nous ne pouvons favoir. Les Spectateurs des choses merueilleuses font naturellement pottés à les décrire avec exagération. Là-dessus on peut, de très-bonne foi s'abuser soi-même en abusant les autres : pour peu qu'un fait soit au-dessus de nos lumietes, nous le supposons au-dessus de la raison, & l'esprit voit enfin du prodige où le cœur nous fait desirer fortement d'en voir.

Les miracles font, comme j'ai dit, les preuves des simples, pour qui les Loix de la nature forment un cercle très-étroit autour

(o) Nos hommes de Dieu veulent à toute force que j'aie fait de Jésus un imposteur. Ils s'échauffent pour répondre à cette indigne accusation, afin qu'on pense que je l'ai faite; ils la supposent avec un air de certitude; ils y insistent, ils y reviennent affectueusement. Ah si ces doux chrétiens pouvoient m'arracher à la fin quelque blasphème! quel triomphe! quel contentement! quelle édification pour leurs charitables ames! Avec quelle sainte joie ils apporteroient les tisons allumés au feu de leur zele, pour embrâser mon bûcher!

d'eux. Mais la sphere s'étend à mesure que les hommes s'instruisent & qu'ils sentent combien il leur reste encore à savoir. Le grand Physicien voit si loin les bornes de cette sphere, qu'il ne sauroit discerner un miracle au-delà. *Cela ne se peut*, est un mot qui sort rarement de la bouche des Sages ; ils disent plus fréquemment, *je ne fais*.

Que devons-nous donc penser de tant de miracles rapportés par des Auteurs véridiques, je n'en doute pas, mais d'une si crasse ignorance, & si pleins d'ardeur pour la gloire de leur Maître ? Faut-il rejeter tous ces faits ? Non. Faut-il tous les admettre ? Je l'ignore (p).

(p) Il y en a dans l'Evangile qu'il n'est pas même possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon sens. Tels sont, par exemple, ceux des possédés. On reconnoît le Diable à son œuvre, & les vrais possédés sont les méchants ; la raison n'en reconnoitra jamais d'autres. Mais passons : voici plus.

Jésus demande à un groupe de Démons comment il s'appelle. Quoi ! les Démons ont des noms ? Les Anges ont des noms ? Les purs Esprits ont des noms ? Sans doute pour s'entre-appeler entre eux, ou pour entendre quand Dieu les appelle ? Mais qui leur a donné ces noms ? En quelle Langue en sont les mots ? Quelles sont les

Nous devons les respecter sans prononcer sur leur nature, dussions-nous être cent fois décrétés. Car enfin l'autorité des Loix ne peut s'étendre jusqu'à nous forcer de mal raisonner ; & c'est pourtant ce qu'il faut faire pour trouver nécessairement un miracle où la raison ne peut voir qu'un fait étonnant.

Quand il seroit vrai que les Catholiques ont un moyen sûr pour eux de faire cette distinction, que s'ensuivroit-il pour nous ?

bouches qui prononceent ces mots, les oreilles que leurs sons frappent ? Ce nom est *Légion*, car il y a plusieurs, ce qu'apparemment Jésus ne favoit pas. Ces Anges, ces intelligences sublimes dans le mal comme dans le bien, ces Êtres célestes qui ont pu se révolter contre Dieu, qui oient combattre ses Décrets éternels, se logent en tas dans le corps d'un homme : totcés d'abandonner ce malheureux, ils demandent de se jeter dans un troupeau de cochons ; ils l'obtiennent ; & ces cochons se précipitent dans la mer ; & ce sont là les augustes preuves de la mission du Rédempteur du genre-humain, les preuves qui doivent l'attester à tous les Peuples de tous les âges, & dont nul ne sauroit douter, sous peine de damnation ! Juste Dieu ! La tête tourne ; on ne fait où l'on est. Ce sont donc là, Messieurs, les fondemens de votre foi ? La mienne en a de plus sûrs, ce me semble.

Dans leur système , lorsque l'Eglise une fois reconnue a décidé qu'un tel fait est un miracle , il est un miracle ; car l'Eglise ne peut se tromper. Mais ce n'est pas aux Catholiques que j'ai à faire ici , c'est aux Réformés. Ceux-ci ont très-bien réfuté quelques parties de la profession de foi du Vicaire , qui , n'étant écrite que contre l'Eglise Romaine , ne pouvoit ni ne devoit rien prouver contre eux. Les Catholiques pourront de même réfuter aisément ces Lettres , parce que je n'ai point à faire ici aux Catholiques , & que nos principes ne sont pas les leurs. Quand il s'agit de montrer que je ne prouve pas ce que je n'ai pas voulu prouver , c'est-là que mes adversaires triomphent.

De tout ce que je viens d'exposer , je conclus que les faits les plus attestés , quand même on les admettroit dans toutes leurs circonstances , ne prouveroient rien , & qu'on peut même y soupçonner de l'exagération dans les circonstances , sans inculper la bonne-foi de ceux qui les ont rapportés. Les découvertes continuelles qui se font dans les Loix de la nature , celles qui probablement se feront encore , celles qui resteront toujours à faire ; les progrès passés , présents &

futurs de l'industrie humaine ; les diverses bornes que donnent les Peuples à l'ordre des possibles , selon qu'ils sont plus ou moins éclairés , tout nous prouve que nous ne pouvons connoître ces bornes. Cependant il faut qu'un miracle pour être vraiment tel , le passe. Soit donc qu'il y ait des miracles , soit qu'il n'y en ait pas , il est impossible au Sage de s'assurer que quelque fait que ce puisse être en est un.

Indépendamment des preuves de cette impossibilité que je viens d'établir , j'en vois une autre , non moins forte dans la supposition même : car , accordons qu'il y ait de vrais miracles ; de quoi nous serviront-ils s'il y a aussi de faux miracles , desquels il est impossible de les discerner ? Et faites bien attention que je n'appelle pas ici faux miracle un miracle qui n'est pas réel , mais un acte bien réellement surnaturel , fait pour soutenir une fautive doctrine. Comme le mot de *miracle* en ce sens peut blesser les oreilles pieuses , employons un autre mot , & donnons-lui le nom de *prestige* : mais souvenons-nous qu'il est impossible aux sens humains de discerner un prestige d'un miracle.

La même autorité qui atteste les miracles , atteste aussi les prestiges ; & cette autorité prouve encore que l'apparence des prestiges ne diffère en rien de celle des miracles. Comment donc distinguer les uns des autres ; & que peut prouver le miracle, si celui qui le voit ne peut discerner par aucune marque assurée & tirée de la chose même , si c'est l'œuvre de Dieu , ou si c'est l'œuvre du Démon ? Il faudroit un second miracle pour certifier le premier.

Quand Aaron jetta sa verge devant Pharaon & qu'elle fut changée en serpent , les Magiciens jetterent aussi leurs verges , & elles furent changées en serpens. Soit que ce changement fût réel des deux côtés , comme il est dit dans l'Écriture , soit qu'il n'y eût de réel que le miracle d'Aaron & que le prestige des Magiciens ne fût qu'apparent , comme le disent quelques Théologiens, il n'importe ; cette apparence étoit exactement la même : l'Exode n'y remarque aucune différence ; & s'il y en eût eu , les Magiciens se feroient gardés de s'exposer au parallèle ; ou s'ils l'auroient fait , ils auroient été confondus.

Or les hommes ne peuvent juger des mi-

raclés que par leurs sens ; & si la sensation est la même , la différence réelle qu'ils ne peuvent appercevoir , n'est rien pour eux. Ainsi le signe , comme signe , ne prouve pas plus d'un côté que de l'autre , & le Prophete en ceci n'a pas plus d'avantage que le Magicien. Si c'est encore là de non beau style , convenez qu'il en faut un bien plus beau pour le réfuter.

Il est vrai que le serpent d'Aaron dévora les serpens des Magiciens. Mais , forcé d'admettre une fois la Magie , Pharaon put fort bien n'en conclure autre chose , sinon qu'Aaron étoit plus habile qu'eux dans cet art ; c'est ainsi que Simon , ravi des choses que faisoit Philippe , voulut acheter des Apôtres le secret d'en faire autant qu'eux.

D'ailleurs , l'infériorité des Magiciens étoit due à la présence d'Aaron. Mais Aaron absent , eux faisant les mêmes signes , avoient droit de prétendre à la même autorité. Le signe en lui-même ne prouvoit donc rien.

Quand Moïse changea l'eau en sang , les Magiciens changerent l'eau en sang ; quand Moïse produisit des grenouilles , les Magiciens produisirent des grenouilles. Ils échoue-

rent à la troisième plaie ; mais tenons - nous aux deux premières dont Dieu même avoit fait la preuve du pouvoir divin (7). Les Magiciens firent aussi cette preuve-là.

Quant à la troisième plaie qu'ils ne purent imiter , on ne voit pas ce qui la rendoit si difficile , au point de marquer *que le doigt de Dieu étoit là*. Pourquoi ceux qui purent produire un animal , ne purent - ils produire un insecte ? & comment , après avoir fait des grenouilles , ne purent - ils faire des poux ? S'il est vrai qu'il n'y ait dans ces choses - là que le premier pas qui coûte , c'étoit assurément s'arrêter en beau chemin.

Le même Moïse , instruit par toutes ces expériences , ordonne que si un faux Prophete vient annoncer d'autres Dieux , c'est-à-dire , une fausse doctrine , & que ce faux Prophete autorise son dire par des prédictions ou des prodiges qui réussissent , il ne faut point l'écouter , mais le mettre à mort. On peut donc employer de vrais signes en faveur d'une fausse doctrine ; un signe en lui-même ne prouve donc rien.

(7) Exode , VII. 17.

La même doctrine des signes , par des prestiges , est établie en mille endroits de l'Ecriture. Bien plus ; après avoir déclaré qu'il ne fera point de signes , Jésus annonce de faux Christs qui en feront ; il dit qu'ils feront de grands signes , des miracles capables de séduire les élus mêmes , s'il étoit possible (r). Ne feroit - on pas tenté , sur ce langage , de prendre les signes pour des preuves de fausseté ?

Quoi ! Dieu , maître du choix de ses preuves , quand il veut parler aux hommes, choisit par préférence celles qui supposent des connoissances qu'il fait qu'ils n'ont pas ! Il prend pour les instruire la même voie qu'il fait que prendra le Démon pour les tromper ! Cette marche feroit - elle donc celle de la Divinité ? Se pourroit - il que Dieu & le Diable suivissent la même route ? Voilà ce que je ne puis concevoir.

Nos Théologiens , meilleurs raisonneurs , mais de moins bonne - foi que les anciens , sont fort embarrassés de cette magie : ils voudroient bien pouvoir tout - à - fait s'en délivrer , mais ils n'osent ; ils sentent que la

(r) Matth. XXIV. 24. Marc. XIII. 22.

nier seroit nier trop. Ces gens , toujours si décisifs , changent ici de langage ; ils ne la nient , ni ne l'admettent , ils prennent le parti de tergiverser , de chercher de faux-fuyans , à chaque pas ils s'arrêtent ; ils ne savent sur quel pied danser.

Je crois , Monsieur , vous avoir fait sentir où gît la difficulté. Pour que rien ne manque à sa clarté , la voici mise en dilemme.

Si l'on nie les prestiges , on ne peut prouver les miracles , parce que les uns & les autres sont fondés sur la même autorité.

Et si l'on admet les prestiges avec les miracles , on n'a point de règle sûre , précise & claire pour distinguer les uns des autres : ainsi les miracles ne prouvent rien.

Je fais bien que nos gens , ainsi pressés , reviennent à la doctrine : mais ils oublient bonnement que si la doctrine est établie , le miracle est superflu ; & que si elle ne l'est pas , elle ne peut rien prouver.

Ne prenez pas ici le change , je vous supplie ; & de ce que je n'ai pas regardé les miracles comme essentiels au Christianisme , n'allez pas conclure que j'ai rejeté les miracles. Non , Monsieur , je ne les ai rejetés

ni ne les rejette ; si j'ai dit des raisons pour en douter , je n'ai point dissimulé les raisons d'y croire : il y a une grande différence entre nier une chose & ne la pas affirmer , entre la rejeter & ne pas l'admettre ; & j'ai si peu décidé ce point , que je défie qu'on trouve un seul endroit dans tous mes Écrits où je sois affirmatif contre les miracles.

Eh ! comment l'aurois - je été malgré mes propres doutes , puisque par - tout où je suis , quant à moi , le plus décidé , je n'affirme rien encore. Voyez quelles affirmations peut faire un homme qui parle ainsi dès sa Préface (s).

« A l'égard de ce qu'on appellera la partie
 » systématique , qui n'est autre chose ici
 » que la marche de la nature , c'est - là ce
 » qui déroutera le plus les Lecteur ; c'est aussi
 » par - là qu'on m'attaquera sans doute , &
 » peut - être n'aura t-on pas tort. On croira
 » moins lire un Traité d'éducation , que les
 » rêveries d'un visionnaire sur l'éducation.
 » Qu'y faire ? Ce n'est pas sur les idées d'au-
 » trui que j'écris , c'est sur les miennes. Je ne
 » vois point comme les autres hommes ; il

(s) Préface d'Emile,

» y a long - tems qu'on me l'a reproché.
 » Mais dépend - il de moi de me donner
 » d'autres yeux , & de m'affecter d'autres
 » idées ? Non , il dépend de moi de ne point
 » abonder dans mon sens , de ne point croire
 » être seul plus sage que tout le monde ; il
 » dépend de moi , non de changer de senti-
 » ment , mais de me défier du mieu : voilà
 » tout ce que je puis faire , & ce que je fais.
 » Que si je prends quelquefois le ton affir-
 » matif , ce n'est point pour en imposer au
 » Lecteur ; c'est pour lui parler comme je
 » pense. Pourquoi proposerois - je par forme
 » de doute ce dont , quant à moi , je ne
 » doute point ? Je dis exactement ce qui se
 » passe dans mon esprit.

» En exposant avec liberté mon sentiment,
 » j'entends si peu qu'il fasse autorité , que
 » j'y joins toujours mes raisons , afin qu'on
 » les pese , & qu'on me juge. Mais quoique
 » je ne veuille point m'obstiner à défendre
 » mes idées , je ne me crois pas moins obligé
 » de les proposer ; car les maximes sur les-
 » quelles je suis d'un avis contraire à celui
 » des autres , ne sont point indifférentes. Ce
 » sont de celles dont la vérité ou la fausseté

» importe à connoître , & qui font le bonheur ou le malheur du genre-humain ».

Un Auteur qui ne fait lui-même s'il n'est point dans l'erreur , qui craint que tout ce qu'il dit ne soit un tissu de rêveries , qui , ne pouvant changer de sentimens , se défie du sien , qui ne prend point le ton affirmatif pour le donner , mais pour parler comme il pense , qui , ne voulant point faire autorité , dit toujours ses raisons afin qu'on le juge , & qui même ne veut point s'obstiner à défendre ses idées ; un Auteur qui parle ainsi à la tête de son Livre , y veut-il prononcer des oracles ? veut-il donner des décisions , & par cette déclaration préliminaire , ne met-il pas au nombre des doutes ses plus fortes assertions ?

Et qu'on ne dise point que je manque à mes engagements en m'obstinant à défendre ici mes idées. Ce seroit le comble de l'injustice ; ce ne sont point mes idées que je défends , c'est ma personne. Si l'on n'eût attaqué que mes Livres , j'aurois constamment gardé le silence ; c'étoit un point résolu. Depuis ma déclaration , faite en 1753 , m'a-t-on vu répondre à quelqu'un , ou ne

taisois-je faite d'agresseurs ? Mais quand on me poursuit , quand on me décrete , quand on me déshonore pour avoir dit ce que je n'ai pas dit , il faut bien , pour me défendre , montrer que je ne l'ai pas dit. Ce sont mes ennemis , qui , malgré moi , me remettent la plume à la main. Eh ! qu'ils me laissent en repos , & j'y laisserai le Public ; j'en donne de bon cœur ma parole.

Ceci sert déjà de réponse à l'objection rétorstive que j'ai prévenue , de vouloir faire moi - même le réformateur en bravant les opinions de tout mon siècle ; car rien n'a moins l'air de bravade qu'un pareil langage , & ce n'est pas assurément prendre un ton de Prophete que de parler avec tant de circonfpection. J'ai regardé comme un devoir de dire mon sentiment en choses importantes & utiles ; mais ai-je dit un mot , ai-je fait un pas pour le faire adopter à d'autres ? quelqu'un a-t-il vu dans ma conduite l'air d'un homme qui cherchoit à se faire des sectateurs ?

En transcrivant l'Ecrit particulier qui fait tant d'imprévus zélateurs de la foi , j'avertis encore le Lecteur qu'il doit se défier de mes

jugemens , que c'est à lui de voir s'il peut tirer de cet Ecrit quelques réflexions utiles , que je ne lui propose ni le sentiment d'autrui ni le mien pour regle , que je le lui présente à examiner (1).

Et lorsque je reprends la parole , voici ce que j'ajoute encore à la fin.

» J'ai transcrit cet Ecrit , non comme une
 » regle des sentimens qu'on doit suivre en
 » matiere de Religion , mais comme un
 » exemple de la maniere dont on peut rais-
 » sonner avec son Eleve pour ne point s'écar-
 » ter de la méthode que j'ai tâché d'établir.
 » Tant qu'on ne donne rien à l'autorité des
 » hommes ni aux préjugés des pays où l'on
 » est né , les seules lumieres de la raison ne
 » peuvent , dans l'institution de la Nature ,
 » nous mener plus loin que la Religion na-
 » turelle , & c'est à quoi je me borne avec
 » mon Emile. S'il en doit avoir une autre ,
 » je n'ai plus en cela le droit d'être son
 » guide ; c'est à lui seul de la choisir (2) ».

Quel est après cela l'homme assez impudent pour m'oser taxer d'avoir nié les mi-

(1) Emile. T. II.

(2) Emile. III.

racles qui ne font pas même niés dans cet Ecrit ? Je n'en ai pas parlé ailleurs (x).

Quoi ! parce que l'Auteur d'un Ecrit publié par un autre y introduit un raisonneur qu'il désapprouve (y), & qui dans une dispute rejette les miracles, il s'enfuit de-là que non-seulement l'Auteur de cet Ecrit, mais l'Editeur, rejette aussi les miracles ? Quel tissu de témérités ! Qu'on se permette de telles présomptions dans la chaleur d'une querelle littéraire, cela est très-blâmable & trop commun ; mais les prendre pour des preuves dans les Tribunaux ! Voilà une jurisprudence à faire trembler l'homme le plus juste & le plus ferme, qui a le malheur de vivre sous de pareils Magistrats.

L'Auteur de la profession de foi fait des objections tant sur l'utilité que sur la réalité des miracles, mais ces objections ne sont point des négations. Voici là-dessus ce qu'il dit de plus fort. » C'est l'ordre inaltérable de » la nature qui montre le mieux l'Etre su-

(x) J'en ai parlé depuis dans ma Lettre à M. de Beaumont : mais outre qu'on n'a rien dit sur cette Lettre, ce n'est pas sur ce qu'elle contient qu'on peut fonder les procédures faites avant qu'elle ait paru.

(y) Emile, T. III.

» prême. S'il arrivoit beaucoup d'exceptions,
 » je ne saurois plus qu'en penser; & pour
 » moi je crois trop en Dieu pour croire à
 » tant de miracles si peu dignes de lui ».

Or, je vous prie, qu'est-ce que cela dit ?
 Qu'une trop grande multitude de miracles
 les rendroit suspects à l'Auteur; qu'il n'ad-
 met point indistinctement toute sorte de
 miracles, & que sa foi en Dieu lui fait
 rejeter tous ceux qui ne sont pas dignes de
 Dieu. Quoi donc ? celui qui n'admet pas
 tous les miracles, rejette-t-il tous les mira-
 cles ? & faut-il croire à tous ceux de la Léo-
 genle, pour croire l'Ascension de Christ ?

Pour comble. Loin que les doutes conte-
 nus dans cette seconde partie de la profession
 de foi puissent être pris pour des négations,
 les négations, au contraire, qu'elle peut
 contenir, ne doivent être prises que pour des
 doutes. C'est la déclaration de l'Auteur, en
 la commençant, sur les sentimens qu'il va
 combattre. *Ne donnez, dit-il, à mes discours
 que l'autorité de la raison. J'ignore si je suis
 dans l'erreur. Il est difficile, quand on dis-
 cute, de ne pas prendre quelquefois le ton
 affirmatif; mais souvenez-vous qu'ici toutes*

mes affirmations ne sont que des raisons de douter (7). Peut-on parler plus positivement ?

Quant à moi , je vois des faits attestés dans les saintes Ecritures : cela suffit pour arrêter sur ce point mon jugement. S'ils étoient ailleurs , je rejetterois ces faits , ou je leur ôteroïis le nom de miracles ; mais parce qu'ils sont dans l'Ecriture , je ne les rejette point. Je ne les admet pas non plus , parce que ma raison s'y refuse , & que ma décision sur cet article n'intéresse point mon salut. Nul Chrétien judicieux ne peut croire que tout soit inspiré dans la Bible , jusqu'aux mots & aux erreurs. Ce qu'on doit croire inspiré , est tout ce qui tient à nos devoirs ; car pourquoi Dieu auroit-il inspiré le reste ? Or la doctrine des miracles n'y tient nullement ; c'est ce que je viens de prouver. Ainsi le sentiment qu'on peut avoir en cela n'a nul trait au respect qu'on doit aux Livres sacrés.

D'ailleurs , il est impossible aux hommes de s'assurer que quelque fait que ce puisse être est un miracle (aa) ; c'est encore ce que j'ai

(7) Emile. T. III.

(aa) Si ces Meilleurs disent que cela est

prouvé. Donc en admettant tous les faits contenus dans la Bible, on peut rejeter les miracles sans impiété, & même sans incon séquence. Je n'ai pas été jusques-là.

Voilà comment vos Messieurs tirent des miracles, qui ne sont pas certains, qui ne sont pas nécessaires, qui ne prouvent rien, & que je n'ai pas rejetés, la preuve évidente que je renverse les fondemens du Christia nisme, & que je ne suis pas Chrétien.

L'ennui vous empêcheroit de me suivre si j'entrois dans le même détail sur les autres accusations qu'ils entassent pour tâcher de couvrir par le nombre l'injustice de chacune en particulier. Ils m'accusent, par exemple, de rejeter la priere. Voyez le Livre, & vous trouverez une priere dans l'endroit même dont il s'agit. L'homme pieux qui parle (bb)

décidé dans l'Écriture, & que je dois recon noître pour miracle ce qu'elle me donne pour tel; je réponds que c'est ce qui est en question, & j'ajoute que ce raisonnement de leur part est un cercle vicieux. Car puisqu'ils veulent que le miracle serve de preuve à la Révélation, ils ne doivent pas employer l'autorité de la Révélation pour constater le miracle.

(bb) Un Ministre de Geneve, difficile assuré

ne croit pas , il est vrai , qu'il soit absolument nécessaire de demander à Dieu telle ou telle chose en particulier (cc). Il ne dé-

ment en Christianisme dans les jugemens qu'il porte du mien , affirme que j'ai dit , moi J. J. Rousseau , que je ne priois pas Dieu : il l'assure en tout autant de termes , cinq ou six fois de suite , & toujours en me nommant. Je veux porter respect à l'Eglise , mais oserois-je lui demander où j'ai dit cela ? Il est permis à tout barbouilleur de papier de déraisonner & bavarder tant qu'il veut ; mais il n'est pas permis à un bon Chrétien d'être un calomniateur public.

(cc) *Quand vous priez , dit Jésus , priez ainsi.* Quand on prie avec des paroles , c'est bien fait de préférer celles-là ; mais je ne vois point ici l'ordre de prier avec des paroles. Une autre priere est préférable , c'est d'être disposé à tout ce que Dieu veut. *Me voici , Seigneur , pour faire ta volonté.* De toutes les formules , l'Oraison dominicale est , sans contredit la plus parfaite , mais ce qui est plus parfait encore , est l'entière résignation aux volontés de Dieu. *Non point ce que je veux , mais ce que tu veux.* Que dis-je ? C'est l'Oraison dominicale elle-même. Elle est toute entière dans ces paroles ; *Que ta volonté soit faite.* Toute autre priere est superflue , & ne fait que contrarier celle-là. Que celui qui pense ainsi se trompe , cela peut être. Mais celui qui publiquement l'accuse à cause de cela de détruire

s'approuve point qu'on le fasse ; quant à moi ; dit-il , je ne le fais pas , persuadé que Dieu est un bon Pere , qui fait mieux que ses enfans ce qui leur convient. Mais ne peut-on lui rendre aucun autre culte aussi digne de lui ? Les hommages d'un cœur plein de zele , les adorations , les louanges , la contemplation de sa grandeur , l'aveu de notre néant , la résignation à sa volonté , la soumission à ses Loix , une vie pure & sainte , tout cela ne vaut-il pas bien des vœux intéressés & mercenaires ? Près d'un Dieu juste , la meilleure maniere de demander est de mériter d'obtenir. Les Anges qui le louent autour de son Trône , le prient-ils ? Qu'auroient-ils à lui demander ? Ce mot de *priere* est souvent employé dans l'Ecriture pour *hommage* , *adoration* ; & qui fait le plus , est quitte du moins. Pour moi , je ne rejette aucune des manieres d'honorer Dieu ; j'ai toujours approuvé qu'on se joignît à l'Eglise qui le prie : je le fais ; le Prêtre Savoyard le faisoit lui-même (*dd*). L'Ecrit si violemment attaqué

la morale Chrétienne & de n'être pas Chrétien , est-il un fort bon Chrétien lui-même ?

(*dd*) Emile , Tome III.

est plein de tout cela. N'importe : je rejette , dit-on , la pierre ; je suis un impie à brûler. Me voilà jugé.

Ils disent encore que j'accuse la morale chrétienne de rendre tous nos devoirs impraticables en les outrant. La morale chrétienne est celle de l'Évangile ; je n'en reconnois point d'autre , & c'est en ce sens aussi que l'entend mon accusateur , puisque c'est des imputations où celle - là se trouve comprise , qu'il conclut , quelques lignes après , que c'est par dérision que j'appelle l'Évangile divin (*ee*).

Or voyez si l'on peut avancer une fausseté plus noire , & montrer une mauvaise foi plus marquée , puisque , dans le passage de mon Livre , où ceci se rapporte , il n'est pas même possible que j'aie voulu parler de l'Évangile.

Voici , Monsieur , ce passage : il est dans le quatrième Tome d'Émile , page 64. « En » n'affervissant les honnêtes femmes qu'à de » tristes devoirs , on a banni du mariage » tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux » hommes. Faut - il s'étonner si la taciturnité qu'ils voient régner chez eux les en
(*ee*) Lettres écrites de la Campagne.

318 LETTRES ÉCRITES

» chaffe ou s'ils font peu tentés d'embrassez
 » un état si déplaisant. A force d'outrer tous
 » les devoirs , le Christianisme les rend im-
 » praticables & vains : à force d'interdire
 » aux femmes le chant , la danse , & tous
 » les amusemens du monde , il les rend
 » maussades , grondeuses , insupportables
 » dans leurs maisons

Mais où est-ce que l'Evangile interdit aux femmes le chant & la danse ? où est-ce qu'il les asservit à de tristes devoirs ? Tout au contraire , il y est parlé des devoirs de maris , mais il n'y est pas dit un mot de ceux des femmes. Donc on a tort de me faire dire de l'Evangile ce que je n'ai dit que des Jansénistes , des Méthodistes , & d'autres dévots d'aujourd'hui , qui font du Christianisme une Religion aussi terrible & déplaisante (ff),

(ff) Les premiers Réformés donnerent d'abord dans cet excès avec une dureté qui fit bien des hypocrites , & les premiers Jansénistes ne manquerent pas de les imiter en cela. Un Prédicateur de Geneve , appelé Henri de la Marre , soutenoit en Chaire que c'étoit pécher que d'aller à la noce plus joyeusement que Jésus-Christ n'étoit allé à la mort. Un Curé Janséniste soutenoit de même que les festins des noces étoient

qu'elle est agréable & douce sous la véritable Loi de Jésus Christ.

Je ne voudrois pas prendre le ton du Pere Berruyer, que je n'aime gueres, & que je trouve même de très-mauvais goût; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'une des choses qui me charment dans le caractère de Jésus, n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grace, & même l'élégance. Il ne fuyoit ni les plaisirs ni les fêtes, il alloit aux noces, il voyoit les femmes, il jouoit avec les enfans, il aimoit les parfums, il mangeoit chez les Financiers. Ses Disciples ne jeûnoient point; son austérité n'étoit point fâcheuse. Il étoit à la fois indulgent & juste, doux aux foibles, & terrible aux méchans. Sa morale avoit quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre; il avoit le cœur sensible, il étoit homme de bonne société. Quand il

une invention du Diable. Quelqu'un lui objecta là-dessus que Jésus-Christ y avoit pourtant assisté, & qu'il avoit même daigné y faire son premier miracle pour prolonger la gaité du festin. Le Curé, un peu embarrassé, répondit en grondant : *Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux.*

n'eût pas été le plus sage des mortels, il en eût été le plus aimable.

Certains passages de Saint Paul, outrés ou mal entendus, ont fait bien des fanatiques, & ces fanatiques ont souvent défiguré & déshonoré le Christianisme. Si l'on s'en fût tenu à l'esprit du Maître, cela ne seroit pas arrivé. Qu'on m'accuse de n'être pas toujours de l'avis de Saint Paul, on peut me réduire à prouver que j'ai quelques raisons de n'en pas être. Mais il ne s'ensuivra jamais de-là que ce soit par dérision que je trouve l'Évangile divin. Voilà pourtant comment raisonnent mes persécuteurs.

Pardon, Monsieur, je vous excède avec ces longs détails, je le sens, & je les termine : je n'en ai déjà que trop dit pour ma défense, & je m'ennuie moi-même de répondre toujours par des raisons à des accusations sans raison,

Fin du Tome Premier.

T A B L E.

LETTRE à M. de Beaumont, Archevêque
de Paris. Page 5

L E T T R E S

ÉCRITES DE LA MONTAGNE.

LETTRE PREMIERE. *Etat de la question par rapport à l'Auteur. Si elle est de la compétence des Tribunaux civils. Maniere injuste de la résoudre.* Page 181

LET. II. *De la Religion de Geneve. Principes de la Réformation. L'Auteur entame la discussion des miracles.* 230

LET. III. *Continuation du même sujet. Court examen de quelques autres accusations.* 264

Fin de la Table du Tome premier.





Library
of the
University of Toronto

